



Third Session
Fortieth Parliament, 2010-11
SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Security and Defence

Chair:
The Honourable PAMELA WALLIN

Monday, February 28, 2011
Monday, March 7, 2011 (in camera)
Wednesday, March 23, 2011

Issue No. 12

Twentieth, twenty-first and twenty-second meetings on:

Canada's national security and defence policies
(The state and future of the Canadian Forces Reserves)
(Arctic sovereignty and security)

Third (final) meeting on:

Bill S-13, An Act to implement the Framework Agreement
on Integrated Cross-Border Maritime Law Enforcement
Operations between the Government of Canada
and the United States of America

First (final) meeting on:

Bill C-55, An Act to amend the Canadian Forces Members
and Veterans Re-establishment and Compensation Act
and the Pension Act

INCLUDING:

THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-13, An Integrated Cross-Border Maritime Law Enforcement
Agreement between Canada and the United States)
THE SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Arctic sovereignty and security)
THE EIGHTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-55, An Act to amend the Canadian Forces Members
and Veterans Re-establishment and Compensation Act
and the Pension Act)

APPEARING:

The Honourable Jean-Pierre Blackburn, P.C., M.P.,
Minister of Veterans Affairs and Minister of State (Agriculture)

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010-2011
SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de la*

Sécurité nationale et de la défense

Présidente :
L'honorable PAMELA WALLIN

Le lundi 28 février 2011
Le lundi 7 mars 2011 (à huis clos)
Le mercredi 23 mars 2011

Fascicule n° 12

Vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième réunions concernant :

Les politiques de sécurité nationale et de défense du Canada
(La situation actuelle et l'avenir de la Réserve des Forces canadiennes)
(Souveraineté et sécurité de l'Arctique)

Troisième (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi S-13, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord cadre
sur les opérations intégrées transfrontalières maritimes d'application
de la loi entre le gouvernement du Canada et le gouvernement
des États-Unis d'Amérique

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les mesures
de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans
des Forces canadiennes et la Loi sur les pensions

Y COMPRIS :

LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-13, L'Accord cadre sur les opérations intégrées
transfrontalières maritimes entre le Canada et les États-Unis)
LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Souveraineté et sécurité de l'Arctique)
LE HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les mesures
de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans
des Forces canadiennes et la Loi sur les pensions)

COMPARAÎT :

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député, ministre des
Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Pamela Wallin, *Chair*

The Honourable Roméo Antonius Dallaire, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif) Day Lang	Mitchell Nolin Patterson Pépin Plett
* LeBreton, P.C. (or Comeau)	

* Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator Zimmer (*March 24, 2011*).

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Banks (*March 24, 2011*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Manning (*March 23, 2011*).

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator Hubley (*March 23, 2011*).

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Banks (*March 23, 2011*).

The Honourable Senator Zimmer replaced the Honourable Senator Day (*March 23, 2011*).

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator Dallaire (*March 23, 2011*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Johnson (*March 23, 2011*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Plett (*March 23, 2011*).

The Honourable Senator Johnson replaced the Honourable Senator Manning (*March 23, 2011*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Patterson (*March 22, 2011*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Plett (*March 22, 2011*).

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator Peterson (*March 21, 2011*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Day (*March 21, 2011*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Lang (*March 21, 2011*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Présidente : L'honorable Pamela Wallin

Vice-président : L'honorable Roméo Antonius Dallaire

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif) Day Lang	Mitchell Nolin Patterson Pépin Plett
* LeBreton, C.P. (ou Comeau)	

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Day a remplacé l'honorable sénateur Zimmer (*le 24 mars 2011*).

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Banks (*le 24 mars 2011*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 23 mars 2011*).

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Hubley (*le 23 mars 2011*).

L'honorable sénateur Hubley a remplacé l'honorable sénateur Banks (*le 23 mars 2011*).

L'honorable sénateur Zimmer a remplacé l'honorable sénateur Day (*le 23 mars 2011*).

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Dallaire (*le 23 mars 2011*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Johnson (*le 23 mars 2011*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 23 mars 2011*).

L'honorable sénateur Johnson a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 23 mars 2011*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 22 mars 2011*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 22 mars 2011*).

L'honorable sénateur Day a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 21 mars 2011*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Day (*le 21 mars 2011*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 21 mars 2011*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Plett (*March 8, 2011*).

The Honourable Senator Pépin replaced the Honourable Senator Rompkey, P.C. (*March 8, 2011*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Manning (*March 3, 2011*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Plett (*March 3, 2011*).

The Honourable Senator Rompkey, P.C., replaced the Honourable Senator Pépin (*March 3, 2011*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Duffy (*March 2, 2011*).

The Honourable Senator Pépin replaced the Honourable Senator Robichaud, P.C. (*March 1, 2011*).

The Honourable Senator Robichaud, P.C., replaced the Honourable Senator Pépin (*February 28, 2011*).

The Honourable Senator Duffy replaced the Honourable Senator Lang (*February 28, 2011*).

The Honourable Senator Pépin replaced the Honourable Senator Peterson (*February 23, 2011*).

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator Banks (*February 23, 2011*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator St. Germain, P.C. (*February 23, 2011*).

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator Day (*February 16, 2011*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Pépin (*February 16, 2011*).

The Honourable Senator Pépin replaced the Honourable Senator Harb (*February 15, 2011*).

The Honourable Senator St. Germain, P.C., replaced the Honourable Senator Patterson (*February 15, 2011*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator St. Germain, P.C. (*February 15, 2011*).

The Honourable Senator St. Germain, P.C., replaced the Honourable Senator Wallin (*February 15, 2011*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Boisvenu (*February 15, 2011*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 8 mars 2011*).

L'honorable sénateur Pépin a remplacé l'honorable sénateur Rompkey, C.P. (*le 8 mars 2011*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 3 mars 2011*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 3 mars 2011*).

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Pépin (*le 3 mars 2011*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Duffy (*le 2 mars 2011*).

L'honorable sénateur Pépin a remplacé l'honorable sénateur Robichaud, C.P. (*le 1er mars 2011*).

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Pépin (*le 28 février 2011*).

L'honorable sénateur Duffy a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 28 février 2011*).

L'honorable sénateur Pépin a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 23 février 2011*).

L'honorable sénateur Day a remplacé l'honorable sénateur Banks (*le 23 février 2011*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur St. Germain, C.P. (*le 23 février 2011*).

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Day (*le 16 février 2011*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Pépin (*le 16 février 2011*).

L'honorable sénateur Pépin a remplacé l'honorable sénateur Harb (*le 15 février 2011*).

L'honorable sénateur St. Germain, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 15 février 2011*).

L'honorable sénateur Wallin a remplacé l'honorable sénateur St. Germain, C.P. (*le 15 février 2011*).

L'honorable sénateur St. Germain, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Wallin (*le 15 février 2011*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 15 février 2011*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, March 22, 2011:

Second reading of Bill C-55, An Act to amend the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act and the Pension Act.

The Honourable Senator Plett moved, seconded by the Honourable Senator Patterson, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Plett moved, seconded by the Honourable Senator Meighen, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 22 mars 2011 :

Deuxième lecture du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes et la Loi sur les pensions.

L'honorable sénateur Plett propose, appuyé par l'honorable sénateur Patterson, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Plett propose, appuyé par l'honorable sénateur Meighen, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, February 28, 2011
(23)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 4:03 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Pamela Wallin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dallaire, Day, Duffy, Manning, Patterson, Plett, Robichaud and Wallin (8).

Other senator present: The Honourable Senator Nolin (1).

In attendance: Shaila Anwar, Committee Clerk, Senate of Canada; Holly Porteous and Martin Auger, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Karen Schwinghamer, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 17, 2010, the committee continued its study on the national security and defence policy of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*) (The state and future of the Canadian Forces Reserves)

WITNESSES:*National Defence:*

Rear-Admiral Andrew Smith, Chief of Military Personnel;

Lieutenant-Colonel Patricia Henry, Director of Reserve Support Management.

Rear-Admiral Andrew Smith made a statement and, together with Lieutenant-Colonel Patricia Henry, answered questions.

At 4:58 p.m., the committee suspended.

At 5:03 p.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 15, 2010, the committee continued its consideration of Bill S-13, An Act to implement the Framework Agreement on Integrated Cross-Border Maritime Law Enforcement Operations between the Government of Canada and the Government of the United States of America. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 11.*)

WITNESSES*Public Safety Canada:*

Barry MacKillop, Director General, Law Enforcement and Boarder Strategies Directorate;

Sophie Beecher, Counsel, Legal Services.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 28 février 2011
(23)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 16 h 3, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Pamela Wallin (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dallaire, Day, Duffy, Manning, Patterson, Plett, Robichaud et Wallin (8).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Nolin (1).

Également présents : Shaila Anwar, greffière du comité, Sénat du Canada; Holly Porteous et Martin Auger, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Karen Schwinghamer, agent de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 17 mars 2010, le comité poursuit son étude de la politique de sécurité nationale du Canada (la situation actuelle et l'avenir de la Réserve des Forces canadiennes). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Défense nationale :*

Contre-amiral Andrew Smith, chef, Personnel militaire;

Lieutenant-colonel Patricia Henry, directrice, Gestion de la Force de réserve.

Le contre-amiral Andrew Smith fait une déclaration, puis, avec l'aide du lieutenant-colonel Patricia Henry, répond aux questions.

À 16 h 58, la séance est suspendue.

À 17 h 3, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 15 décembre 2010, le comité poursuit son étude du projet de loi S-13, Loi portant mise en œuvre de l'Accord cadre sur les opérations intégrées transfrontalières maritimes d'application de la loi entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 11 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Sécurité publique Canada :*

Barry MacKillop, directeur général, Application de la loi et stratégies frontalières;

Sophie Beecher, conseillère juridique, Services juridiques.

It was agreed:

That the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-13, An Act to implement the Framework Agreement on Integrated Cross-Border Maritime Law Enforcement Operations between the Government of Canada and the Government of the United States of America.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

It was agreed that clause 11 carry.

It was agreed that clause 12 carry.

It was agreed that clause 13 carry.

It was agreed that clause 14 carry.

It was agreed that clause 15 carry.

It was agreed that clause 16 carry.

The chair asked whether clause 17 shall carry.

The Honourable Senator Manning moved:

That Bill S-13 be amended in Clause 17, page 8 by replacing line 15 with the following:

“45.88 who was appointed as a cross-border maritime law enforcement officer under subsection 8(1) of the *Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act*.”.

It was agreed that Mr. MacKillop and Ms. Beecher be invited to the table and, during the consideration of Bill S-13, they answered questions from time to time.

After debate, with leave, the Honourable Senator Manning moved in amendment:

That Clause 17, page 8: 45.48 in the French version should read Clause 17, page 8: 45.88

The question being put on the subamendment, it was adopted.

It was agreed that clause 17, as amended, carry.

It was agreed that clause 18 carry.

It was agreed that clause 19 carry.

Il est convenu :

Que le comité entreprenne l'étude article par article du projet de loi S-13, Loi portant mise en œuvre de l'Accord cadre sur les opérations intégrées transfrontalières maritimes d'application de la loi entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter l'article 10.

Il est convenu d'adopter l'article 11.

Il est convenu d'adopter l'article 12.

Il est convenu d'adopter l'article 13.

Il est convenu d'adopter l'article 14.

Il est convenu d'adopter l'article 15.

Il est convenu d'adopter l'article 16.

Le président demande si l'article 17 est adopté.

L'honorable sénateur Manning propose :

Que le projet de loi S-13, à l'article 17, soit modifié par substitution, à la ligne 16, page 8, de ce qui suit :

« l'agent désigné, au sens de l'article 45.88, qui a été nommé à titre d'agent maritime transfrontalier d'application de la loi en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières)* ».

Il est convenu d'inviter M. MacKillop et Mme Beecher à prendre part à la discussion sur le projet de loi S-13 et à répondre, à l'occasion, aux questions.

Après débat, avec la permission du comité, l'honorable sénateur Manning propose l'amendement suivant :

Dans la version française, il faudrait remplacer, à l'article 17, page 8, 45.48 par 45.88.

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

Il est convenu d'adopter l'article 17 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 18.

Il est convenu d'adopter l'article 19.

It was agreed that clause 20 carry.

It was agreed that clause 21 carry.

The chair asked whether clause 22 shall carry.

The Honourable Senator Manning moved:

That Bill S-13 be amended in Clause 22, page 12 by adding after line 22 the following:

“(10) If a complaint concerns the conduct of a designated officer, the Commission may conduct an investigation, review or hearing of that complaint jointly with an authority that is responsible for investigations, reviews or hearings with respect to complaints from the public against law enforcement officers in any relevant jurisdiction, whether in or outside Canada.

(11) The Minister may make regulations respecting investigations, reviews or hearings conducted jointly under subsection (10).”, and

(ii) By replacing lines 23 and 24 with the following:

“45.9 Sections 45.52 to 45.56, 45.63 to 45.67, 45.71, 45.72 and 45.74 to 45.76 apply in respect of a”;

(b) Page 19:

(i) By adding after line 32 the following:

“(10) If a complaint concerns the conduct of a designated officer, the Commission may conduct an investigation, review or hearing of that complaint jointly with an authority that is responsible for investigations, reviews or hearings with respect to complaints from the public against law enforcement officers in any relevant jurisdiction, whether in or outside Canada.

(11) The Minister may make regulations respecting investigations, reviews or hearings conducted jointly under subsection (10).”, and

(ii) By replacing lines 33 and 34 with the following:

“45.9 Sections 45.52 to 45.56, 45.63 to 45.67, 45.71, 45.72 and 45.74 to 45.76 apply in respect of a”;

(c) Page 24 by replacing line 26 with the following:

“45.88 who was appointed as a cross-border maritime law enforcement officer under subsection 8(1) of the *Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act.*”;

(d) Page 25 by replacing with line 28 with the following:

“45.88 who was appointed as a cross-border maritime law enforcement officer under subsection 8(1) of the *Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act.*”.

Il est convenu d'adopter l'article 20.

Il est convenu d'adopter l'article 21.

Le président demande si l'article 22 est adopté.

L'honorable sénateur Manning propose :

Que le projet de loi S-13, à l'article 22, soit modifié par adjonction, après la ligne 20, page 12, de ce qui suit :

« (10) Lorsqu'une plainte porte sur la conduite d'un agent désigné, la Commission peut tenir une enquête, une révision ou une audience sur la plainte conjointement avec l'entité publique ayant les mêmes compétences en matière de plaintes du public dans tout ressort concerné au Canada ou à l'étranger.

(11) Le ministre peut prendre des règlements concernant les enquêtes, révisions et audiences conjointes. »

(ii) par substitution, à la ligne 22, page 12 de ce qui suit :

« 45.67, 45.71, 45.72 et 45.74 à 45.76 s'appliquent aux plaintes »

b) Page 19 :

(i) par adjonction, après la ligne 29, de ce qui suit :

« (10) Lorsqu'une plainte porte sur la conduite d'un agent désigné, la Commission peut tenir une enquête, une révision ou une audience sur la plainte conjointement avec l'entité publique ayant les mêmes compétences en matière de plaintes du public dans tout ressort concerné, au Canada ou à l'étranger.

(11) Le ministre peut prendre des règlements concernant les enquêtes, révisions ou audiences conjointes.

(ii) par substitution, à la ligne 31, de ce qui suit :

« 45.67, 45.71, 45.72 et 45.74 à 45.76 s'appliquent aux plaintes »

c) par substitution, à la ligne 32, page 24, de ce qui suit :

« l'agent désigné, au sens de l'article 45.88, qui a été nommé à titre d'agent maritime transfrontalier d'application de la loi en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières).*»

d) par substitution, à la ligne 33, page 25, de ce qui suit :

« l'agent désigné, au sens de l'article 45.88, qui a été nommé à titre d'agent maritime transfrontalier d'application de la loi en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières).*»

After debate, it was agreed that clause 22 carry, on division.

The chair asked whether clause 23 shall carry.

The Honourable Senator Manning moved:

That Bill S-13 be amended in Clause 23, page 27 by replacing line 30 with the following:

“45.88 who was appointed as a cross-border maritime law enforcement officer under subsection 8(1) of the *Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act*.”.

It was agreed that clause 23, as amended, carry.

It was agreed that clause 24 carry.

After debate, it was agreed that clause 1, which contains the short title, carry, on division.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry, on division.

At 6:15 p.m., the committee suspended.

At 6:20 p.m., the committee, pursuant to rule 92(2)(f), resumed in camera to consider a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting.

It was agreed that the chair report the bill, as amended, to the Senate at the earliest opportunity.

At 6:40 p.m. pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 17, 2010, the committee continued its study on the national security and defence policies of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*) (Arctic sovereignty and security)

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

At 7:02 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, March 7, 2011
(24)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day, in camera at 4:05 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Pamela Wallin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dallaire, Day, Lang, Mitchell, Nolin, Patterson, Plett, Rompkey, P.C., and Wallin (9).

Après débat, il est convenu d'adopter l'article 22, avec dissidence.

Le président demande si l'article 23 est adopté.

L'honorable sénateur Manning propose :

Que le projet de loi S-13, à l'article 23, soit modifié par substitution, à la ligne 33, page 27, de ce qui suit :

« désigné, au sens de l'article 45.88, qui a été nommé à titre d'agent maritime transfrontalier d'application de la loi en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières)*. »

Il est convenu d'adopter l'article 23 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 24.

Après débat, il est convenu d'adopter, avec dissidence, l'article 1, le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi, avec dissidence.

À 18 h 15, la séance est suspendue.

À 18 h 20, le comité se réunit à huis clos, conformément à l'article 92(2)(f) du Règlement, en vue d'examiner un projet de rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la salle pendant le huis clos.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi modifié au Sénat, le plus tôt possible.

À 18 h 40, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 17 mars 2010, le comité poursuit son étude de la politique de sécurité nationale du Canada (Souveraineté et sécurité de l'Arctique). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 92(2)(f) du Règlement, le comité examine un projet de rapport.

À 19 h 2, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 7 mars 2011
(24)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 16 h 5, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Pamela Wallin (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dallaire, Day, Lang, Mitchell, Nolin, Patterson, Plett, Rompkey, C.P., et Wallin (9).

In attendance: Karen Schwinghamer and David Charbonneau, Communications Officers, Communications Directorate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 17, 2010, the committee continued its study on the national security and defence policy of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*) (Arctic sovereignty and security)

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting.

It was agreed that the committee adopt the draft report and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final text of the report.

At 7:05 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, March 23, 2011
(25)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 4:03 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Pamela Wallin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Lang, Mitchell, Nolin, Patterson, Pépin, Plett, Wallin and Zimmer (9).

In attendance: David Charbonneau, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, March 21, 2010, the committee began its consideration of Bill C-55, An Act to amend the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act and the Pension Act.

APPEARING:

The Honourable Jean-Pierre Blackburn, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs and Minister of State (Agriculture).

WITNESSES:

Veterans Affairs Canada:

Keith Hillier, Assistant Deputy Minister, Service Delivery;
Bernard Butler, Director General, Policy and Research.

Également présents : Karen Schwinghamer et David Charbonneau, agents de communications, Direction des communications.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 17 mars 2010, le comité poursuit son étude de la politique de sécurité nationale du Canada (Souveraineté et sécurité de l'Arctique). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 92(2)f du Règlement, le comité examine un projet de rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la salle pendant le huis clos.

Il est convenu que le comité adopte le projet de rapport et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver le rapport final.

À 19 h 5, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 23 mars 2011
(25)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 16 h 3, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Pamela Wallin (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Banks, Lang, Mitchell, Nolin, Patterson, Pépin, Plett, Wallin et Zimmer (9).

Également présent : David Charbonneau, agent de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 21 mars 2010, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes et la Loi sur les pensions.

COMPARAÎT :

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député, ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture).

TÉMOINS :

Anciens Combattants Canada :

Keith Hillier, sous-ministre adjoint, Prestation des services;
Bernard Butler, directeur général, Politiques et recherche.

Office of the Veterans Ombudsman:

Chief Warrant Officer (Retired) Guy Parent, Veterans Ombudsman.

Royal Canadian Legion:

Brad White, Dominion Secretary,
Pierre Allard, Service Bureau Director.

As an individual:

Brigadier-General (Retired) Joseph Sharpe.

The Honourable Jean-Pierre Blackburn, P.C., M.P. made a statement and, together with Keith Hillier and Bernard Butler, answered questions.

At 4:45 p.m., the committee suspended.

At 5:43 p.m., the committee resumed.

Chief Warrant Officer (Retired) Guy Parent made a statement and answered questions.

At 5:57 p.m., the committee suspended.

At 5:58 p.m., the committee resumed.

Brad White and Pierre Allard each made a statement and, together, answered questions.

At 6:15 p.m., the committee suspended.

At 6:16 p.m., the committee resumed.

Brigadier-General (Retired) Joseph Sharpe made a statement and answered questions.

At 6:32 p.m., it was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-55, An Act to amend the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act and the Pension Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

It was agreed that clause 11 carry.

It was agreed that clause 12 carry.

It was agreed that clause 13 carry.

Bureau de l'ombudsman des vétérans :

Adjudant-chef (à la retraite) Guy Parent, ombudsman des vétérans.

Légion royale canadienne :

Brad White, secrétaire de la Direction nationale;
Pierre Allard, directeur du Bureau d'entraide.

À titre personnel :

Brigadier-général (à la retraite) Joseph Sharpe.

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député, fait une déclaration, puis, avec l'aide de M. Keith Hillier et de M. Bernard Butler, répond aux questions.

À 16 h 45, la séance est suspendue.

À 17 h 43, la séance reprend.

L'adjudant en chef (à la retraite) Guy Parent fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 17 h 57, la séance est suspendue.

À 17 h 58, la séance reprend.

M. Brad White et M. Pierre Allard font une déclaration, puis, ensemble, répondent aux questions.

À 18 h 15, la séance est suspendue.

À 18 h 16, la séance reprend.

Le brigadier-général (à la retraite) Joseph Sharpe fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 18 h 32, il est convenu que le comité entreprenne l'étude article par article du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes et la Loi sur les pensions.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter l'article 10.

Il est convenu d'adopter l'article 11.

Il est convenu d'adopter l'article 12.

Il est convenu d'adopter l'article 13.

It was agreed that clause 14 carry.

It was agreed that clause 15 carry.

It was agreed that clause 16 carry.

It was agreed that clause 17 carry.

It was agreed that clause 18 carry.

It was agreed that clause 19 carry.

It was agreed that clause 20 carry.

It was agreed that clause 20.1 carry.

It was agreed that clause 21 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill be adopted without amendment.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate at the earliest opportunity.

At 6:35 p.m., the committee, pursuant to rule 92(2)(e), proceeded in camera to discuss its draft agenda on its study on the national security and defence policies of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting.

At 6:45 p.m., the committee resumed in public.

The Honourable Senator Lang moved:

That the following budget application (National security and defence policies of Canada) for the fiscal year ending March 31, 2012 be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, following a final administration review that will be overseen by the Subcommittee on Agenda and Procedure:

Summary of Expenditures

Professional and other services	\$	50,000
Transportation and Communications		462,216
All Other Expenditures		<u>33,190</u>
TOTAL	\$	545,406

The question being put on the motion, it was adopted.

At 6:48 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter l'article 14.

Il est convenu d'adopter l'article 15.

Il est convenu d'adopter l'article 16.

Il est convenu d'adopter l'article 17.

Il est convenu d'adopter l'article 18.

Il est convenu d'adopter l'article 19.

Il est convenu d'adopter l'article 20.

Il est convenu d'adopter l'article 20.1.

Il est convenu d'adopter l'article 21.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi, sans amendement.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat, le plus tôt possible.

À 18 h 35, le comité se réunit à huis clos, conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, en vue de discuter de l'ordre du jour provisoire relatif à l'étude de la politique de sécurité nationale du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la salle pendant le huis clos.

À 18 h 45, la séance publique reprend.

L'honorable sénateur Lang propose :

Que la demande de budget suivante (étude de la politique de sécurité nationale du Canada) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 soit approuvée et présentée au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, après un dernier examen par le Sous-comité du programme et de la procédure :

Résumé des dépenses

Services professionnels et autres	50 000 \$
Transport et communications	426 216
Autres dépenses	<u>33 190</u>
TOTAL	545 406 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 18 h 48, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Kevin Pittman

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Tuesday, March 1, 2011

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

SIXTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill S-13, An Act to implement the Framework Agreement on Integrated Cross-Border Maritime Law Enforcement Operations between the Government of Canada and the Government of the United States of America, has, in obedience to its order of reference of Wednesday, December 15, 2010, examined the said Bill and now reports the same with the following amendments:

1. *Clause 17, page 8*: Replace line 15 with the following:

“45.88 who was appointed as a cross-border maritime law enforcement officer under subsection 8(1) of the *Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act*.”.

2. *Clause 22*:

(a) *Page 12*:

(i) Add after line 22 the following:

“(10) If a complaint concerns the conduct of a designated officer, the Commission may conduct an investigation, review or hearing of that complaint jointly with an authority that is responsible for investigations, reviews or hearings with respect to complaints from the public against law enforcement officers in any relevant jurisdiction, whether in or outside Canada.

(11) The Minister may make regulations respecting investigations, reviews or hearings conducted jointly under subsection (10).”, and

(ii) Replace lines 23 and 24 with the following:

“**45.9** Sections 45.52 to 45.56, 45.63 to 45.67, 45.71, 45.72 and 45.74 to 45.76 apply in respect of a”;

(b) *Page 19*:

(i) Add after line 32 the following:

“(10) If a complaint concerns the conduct of a designated officer, the Commission may conduct an investigation, review or hearing of that complaint jointly with an authority that is responsible for investigations, reviews or hearings with respect to complaints from the public against law enforcement officers in any relevant jurisdiction, whether in or outside Canada.

(11) The Minister may make regulations respecting investigations, reviews or hearings conducted jointly under subsection (10).”, and

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mardi 1^{er} mars 2011

Le comité, sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre Comité auquel a été renvoyé le projet de loi S-13, Loi portant mise en œuvre de l'Accord cadre sur les opérations intégrées transfrontalières maritimes d'application de la loi entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, a, conformément à son ordre de renvoi du mercredi 15 décembre 2010, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les modifications suivantes :

1. *Article 17, page 8* : Remplacer la ligne 16 par ce qui suit :

« l'agent désigné, au sens de l'article 45.88, qui a été nommé à titre d'agent maritime transfrontalier d'application de la loi en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières)*. ».

2. *Article 22* :

a) *Page 12* :

(i) Ajouter après la ligne 20 ce qui suit :

« (10) Lorsqu'une plainte porte sur la conduite d'un agent désigné, la Commission peut tenir une enquête, une révision ou une audience sur la plainte conjointement avec l'entité publique ayant les mêmes compétences en matière de plaintes du public dans tout ressort concerné, au Canada ou à l'étranger.

(11) Le ministre peut prendre des règlements concernant les enquêtes, révisions et audiences conjointes. »,

(ii) Remplacer la ligne 22 par ce qui suit :

« 45.67, 45.71, 45.72 et 45.74 à 45.76 s'appliquent aux plaintes »;

b) *Page 19* :

(i) Ajouter après la ligne 29 ce qui suit :

« (10) Lorsqu'une plainte porte sur la conduite d'un agent désigné, la Commission peut tenir une enquête, une révision ou une audience sur la plainte conjointement avec l'entité publique ayant les mêmes compétences en matière de plaintes du public dans tout ressort concerné, au Canada ou à l'étranger.

(11) Le ministre peut prendre des règlements concernant les enquêtes, révisions et audiences conjointes. »,

(ii) Replace lines 33 and 34 with the following:

“45.9 Sections 45.52 to 45.56, 45.63 to 45.67, 45.71, 45.72 and 45.74 to 45.76 apply in respect of a”;

(c) Page 24: Replace line 26 with the following:

“45.88 who was appointed as a cross-border maritime law enforcement officer under subsection 8(1) of the *Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act.*”;

(d) Page 25: Replace with line 28 with the following:

“45.88 who was appointed as a cross-border maritime law enforcement officer under subsection 8(1) of the *Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act.*”.

3. Clause 23, page 27: Replace line 30 with the following:

“45.88 who was appointed as a cross-border maritime law enforcement officer under subsection 8(1) of the *Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act.*”.

Respectfully submitted,

Monday, March 21, 2011

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to table its

SEVENTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, March 17, 2010, to examine and report on the national security and defence policies of Canada, now tables its interim report entitled *Sovereignty & Security In Canada's Arctic*.

Respectfully submitted,

La présidente,

PAMELA WALLIN

Chair

(Text of the report appears following the evidence.)

(ii) Remplacer la ligne 31 par ce qui suit :

« 45.67, 45.71, 45.72 et 45.74 à 45.76 s'appliquent aux plaintes »;

c) Page 24 : Remplacer la ligne 32 par ce qui suit :

« l'agent désigné, au sens de l'article 45.88, qui a été nommé à titre d'agent maritime transfrontalier d'application de la loi en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières)*. »;

d) Page 25 : Remplacer la ligne 33 par ce qui suit :

« l'agent désigné, au sens de l'article 45.88, qui a été nommé à titre d'agent maritime transfrontalier d'application de la loi en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières)*. ».

3. Article 23, page 27 : Remplacer la ligne 33 par ce qui suit :

« désigné, au sens de l'article 45.88, qui a été nommé à titre d'agent maritime transfrontalier d'application de la loi en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières)*. ».

Respectueusement soumis,

Le lundi 21 mars 2011

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de déposer son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 17 mars 2010 à étudier, pour en faire rapport, les politiques de sécurité nationale et de défense du Canada, dépose maintenant son rapport provisoire intitulé *Souveraineté et sécurité dans l'Arctique canadien*.

Respectueusement soumis,

(Le texte du rapport paraît après les témoignages.)

Wednesday, March 23, 2011

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

EIGHTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-55, An Act to amend the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act and the Pension Act, has, in obedience to the order of reference of Monday, March 21, 2011, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

La présidente,
PAMELA WALLIN
Chair

Le mercredi 23 mars 2011

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes et la Loi sur les pensions, a, conformément à l'ordre de renvoi du lundi 21 mars 2011, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 28, 2011

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 4:03 p.m. to examine and report on the national security and defence policies of Canada (topic: the state and future of the Canadian Forces Reserves); and to give clause-by-clause consideration to Bill S-13, An Act to implement the Framework Agreement on Integrated Cross-Border Maritime Law Enforcement Operations between the Government of Canada and the Government of the United States of America.

Senator Pamela Wallin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Ladies and gentlemen, we are continuing our discussion on the future state of the Canadian Reserve Force. Over the past several months, we have been weaving this issue in and out of our many other topics of discussion. Today, we are pleased to have with us Rear-Admiral Andrew Smith, Chief of Military Personnel. Our focus today is on the human resources side: administrative systems, policies, the differences in administration policies between reserves and regular forces, and the efforts under way to simplify things. Rear-Admiral Smith is a mechanical engineer and naval architect. Most recently, he is commanding officer of the Fleet Maintenance Facility as Director General Maritime Personnel and Readiness as well as Assistant Chief Military Personnel.

Joining him is Lieutenant-Colonel Patricia Henry, Director of Reserve Support Management. In 1999, she won the Commanders Commendation Award for her leadership and development of the army diversity training program. She has extensive experience in military human resources at National Defence Headquarters and was appointed an Officer of the Order of Military Merit last month. Congratulations, Lieutenant Colonel Henry. Rear-Admiral Smith, I gather that you have some opening comments. Welcome, and please go ahead.

Rear-Admiral Andrew Smith, Chief of Military Personnel, of National Defence: It is indeed a pleasure for me to be here this afternoon to discuss reserve force administration in the Canadian Forces. I thank you for your warm welcome. Notwithstanding that I have been trained, educated and employed as a marine systems engineer, I no longer call myself an engineer. I now call myself a personnel engineer.

The Chair: That is a good phrase. You might be able to market that one.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 28 février 2011

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 16 h 3, pour étudier, afin d'en faire rapport, les politiques de sécurité nationale et de défense du Canada (sujet : la situation actuelle et l'avenir de la Réserve des Forces canadiennes), puis à l'étude article par article du projet de loi S-13, Loi portant mise en œuvre de l'Accord cadre sur les opérations intégrées transfrontalières maritimes d'application de la loi entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Le sénateur Pamela Wallin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Mesdames et messieurs, nous poursuivons notre discussion sur l'avenir de la Réserve des Forces canadiennes. Depuis plusieurs mois, nous avons interrompu et repris l'étude de cette question à maintes reprises en fonction des autres sujets qui se présentaient à nous. Aujourd'hui, nous avons le plaisir de recevoir le contre-amiral Andrew Smith, chef du personnel militaire. Nous allons mettre l'accent sur les ressources humaines, soit les régimes administratifs, les politiques, les différences dans les politiques administratives des Réserves et des forces régulières, ainsi que les efforts pour simplifier les choses. Le contre-amiral Smith est ingénieur mécanique et architecte naval. Ces dernières années, il a été commandant de l'Installation de maintenance de la flotte; directeur général — personnel et état de préparations maritimes —, ainsi que chef-adjoint personnel militaire.

Il est accompagné du lieutenant-colonel Patricia Henry, directrice de la gestion du soutien de la Réserve. En 1999, Patricia Henry s'est vue décerner la Mention élogieuse du commandant pour son leadership et sa participation à la mise sur pied du programme de formation sur la diversité dans l'armée. Elle a une vaste expérience des ressources humaines militaires au quartier général de la Défense nationale et a été nommée Officier de l'Ordre du mérite militaire le mois dernier. Toutes mes félicitations, lieutenant-colonel Henry. Contre-amiral Smith, je présume que vous avez préparé une allocution. Je vous souhaite la bienvenue et je vous cède la parole sans plus tarder.

Contre-amiral Andrew Smith, chef du personnel militaire, Défense nationale : C'est un plaisir pour moi de comparaître devant vous aujourd'hui afin de vous parler de l'administration de la Force de réserve des Forces canadiennes. Je vous remercie de cet accueil chaleureux. Bien que j'aie reçu une formation d'ingénieur en systèmes marins et que j'ai été employée à ce titre, je ne me considère plus comme un ingénieur à proprement parler. Je me qualifierais plutôt d'ingénieur personnel.

La présidente : C'est une bonne expression. Vous pourriez la commercialiser.

[Translation]

Rear-Admiral Smith: Before I begin, allow me to introduce Lieutenant-Colonel Patricia Henry, Director of Reserve Support Management. She is responsible for approximately 17,000 reserve force members, of which 1200 are primary reservists who work for the Canadian Forces on a full-time basis. The remainder of her responsibilities concern personnel in the supplementary reserve, a listing of individuals maintained until such time that the Canadian Forces have a requirement for them to serve.

[English]

My own area of responsibility relates to the policy and processes governing the personnel administration of the reserve component of the Canadian Forces. This responsibility includes personnel in both full and part-time positions.

My responsibilities relate to the development of personnel policies and much less so to force generation and employment of reserve force personnel.

As committee members well know, the Canadian Forces is a total force comprised of a regular component that is made up of personnel who have agreed to serve on a continuing basis, and a reserve component, made up of personnel who have agreed to serve on other than a continuing basis.

There are four subcomponents within the reserve force: the Primary Reserve, the Cadet Organizations Administration and Training Service, previously known as the Cadet Instructor Cadre, the Canadian Rangers, and the Supplementary Reserve.

[Translation]

While I am responsible for the policies that govern personnel administration for all four sub-components, for ease of discussion, I will focus my remarks mainly on the primary reserve, those who deploy in support of Canadian Forces operations and who represent the Forces in local communities.

All policy in the Canadian Forces is written for the total force, with exceptions and/or differences specified only when applicable. This means that, when policy and associated administrative guidelines are published, consideration has been given to both the regular force and the reserve force.

[English]

Although policies are made to apply to the total force, there are differences in the administration of the regular forces and reserve forces. I will use pay as an example. As for the distribution of personnel wages, the regular forces use what I generically call a “push” system and the reserve force a “pull” system. Regular force pay is pushed continuously to the member twice per month until such time as it is actively stopped. The reserve system, by contrast, is a pull system through which pay is not automatically

[Français]

Cam Smith : Avant de commencer, permettez-moi de vous présenter le lieutenant-colonel Patricia Henry, directrice de la gestion du soutien de la réserve. Quelque 17 000 réservistes dont 1200 membres de la première réserve travaillant à plein temps dans les Forces armées canadiennes relèvent de sa compétence. Elle s’occupe aussi du personnel de la réserve supplémentaire, à savoir les personnes auxquelles les Forces armées canadiennes font appel en cas de nécessité et dont le nom figure sur une liste régulièrement mise à jour.

[Traduction]

Quant à moi, je suis responsable de la politique et des processus qui régissent la gestion du personnel de la Réserve des Forces canadiennes, notamment les réservistes qui occupent des postes à temps plein et à temps partiel.

Mes responsabilités visent principalement l’élaboration de politiques de gestion du personnel plutôt que la mise sur pied de la force et l’emploi du personnel membre de la Réserve.

Comme vous le savez, les Forces canadiennes constituent une force totale comprenant la Force régulière (formée de membres qui ont accepté de servir de manière continue) et la Force de réserve (formée de membres qui ont accepté de servir autrement que de manière continue).

La Réserve comporte quatre sous-éléments : la Première réserve, le Service d’administration et d’instruction des organisations des cadets (qu’on appelait anciennement le Cadre des instructeurs de cadets), les Rangers canadiens et la Réserve supplémentaire.

[Français]

Même si je suis responsable des politiques qui régissent l’administration du personnel pour les quatre sous-composantes, pour faciliter la discussion, je vais concentrer mes remarques principalement sur la première réserve, dont les membres participent aux opérations des Forces armées canadiennes et qui représentent les Forces dans les collectivités locales.

Toutes les politiques des Forces armées canadiennes sont écrites pour la force totale, avec quelques exceptions. Cela signifie que la Force régulière et la Réserve sont toutes deux prises en considération avant la publication d’une politique et des directives administratives qui l’accompagnent.

[Traduction]

Cela dit, même si les politiques sont conçues pour s’appliquer à la force totale, il existe des différences dans l’administration de la Force régulière et de la Réserve. Je vais me servir de la rémunération comme exemple. En ce qui concerne la distribution de la solde, la Force régulière utilise un système que je qualifierais « d’automatique », alors que l’expression « sur demande » conviendrait au système de la Réserve. La solde de la Force régulière est versée à un membre de manière continue,

released. Reservist pay must be verified and certified in advance of every payday to ascertain that the member has worked and is entitled to pay.

[Translation]

This arrangement is seen as reasonable due to the nature of reserve force employment. Reserve force personnel are employed in many ways. The majority work part-time at a local primary reserve unit, others are hired to deploy on operations for durations that can exceed one year, still others work in headquarters for durations lasting from 13 days to three years (depending on the requirements of the job). It is because of these differences and fluctuations in employment that the reserve administration system is correctly maintained as a “pull” system. In short, a difference in service between the two components results in a difference in the administration of the two components.

[English]

Not all administrative differences between the two components are as straightforward. The pay system that I have just described becomes inherently complex due to the fact that the push system applies to both regular force personnel and primary reservists who deploy internationally, whereas the pull system is used to manage full and part-time reservists domestically.

Moving reservists from one pay system to another has caused considerable administrative difficulties. The regular force and the primary reservists who deploy are paid at a different rate and on a monthly basis, whereas primary reservists on full and part-time service who are not deployed are paid a daily rate of pay at 85 per cent of regular forces rate of pay.

[Translation]

I am sure that you can appreciate the complexities involved in administering two completely different personnel systems.

This is one of the reasons that I have established the Military Personnel Management Capacity Team. This group has been tasked to review regular and reserve force administration, to eliminate inefficiencies, and to harmonize and simplify processes where possible.

deux fois par mois, jusqu'à ce qu'elle soit délibérément interrompue. À l'opposé, le système de la Réserve est activé sur demande, et la solde n'est pas payée automatiquement. Pour chaque jour payé, la rémunération doit être vérifiée et validée au préalable afin de s'assurer que le réserviste a travaillé et qu'il a droit à la solde.

[Français]

Cet arrangement est considéré comme raisonnable en raison de la nature de l'emploi de la force de réserve. Le personnel de la force de réserve est employé à bien des égards. La majorité travaille à temps partiel dans une unité de réserve locale primaire, d'autres sont engagés à déployer en opération pour des durées pouvant excéder un an, d'autres travaillent à l'administration centrale du quartier général pour des durées de 13 jours à trois ans selon les exigences de l'emploi. C'est en raison de ces différences et de ces fluctuations dans le statut d'emploi des réservistes que le maintien du système administratif sur demande de la Réserve est justifié. En bref, une différence en ce qui a trait aux services des deux composantes entraîne aussi une différence dans l'administration des deux composantes.

[Traduction]

Néanmoins, toutes les distinctions administratives entre les deux éléments ne sont pas aussi simples. Par exemple, le système de rémunération que je viens tout juste de décrire se complexifie forcément, car le système automatique s'applique aux membres de la Force régulière et aux membres de la Première réserve qui participent à un déploiement, alors que le système sur demande, séparé et différent, sert à gérer la solde des réservistes qui travaillent à temps plein et à temps partiel au pays.

Le fait de transférer la gestion de la solde des réservistes d'un système à un autre entraîne des difficultés administratives considérables. En effet, les membres de la Force régulière et les réservistes en mission sont payés à taux différents, et sur une base mensuelle, tandis que les réservistes qui servent à temps plein ou à temps partiel, mais qui ne sont pas déployés, touchent une solde correspondant à 85 p. 100 du taux de solde des membres de la Force régulière.

[Français]

Je suis sûr que vous êtes en mesure d'évaluer à quel point l'administration de deux systèmes de rémunération complètement différents peut être complexe.

C'est une des raisons pour laquelle j'ai établi le projet de transformation de la capacité de gestion du personnel militaire. Ce groupe a été chargé d'examiner l'administration de la force régulière et de la réserve pour éliminer les inefficacités afin d'harmoniser et de simplifier les processus dans la mesure du possible.

[English]

If I had to do it over again, I might choose a more attractive title than Military Personnel Management Capability Transformation, but that is in the past.

Focusing again on pay as an example, one objective of the group is to arrange a single source for pay pricing and processing, or to establish a means by which all Canadian Forces personnel are paid from the same system.

While personnel policy and the associated administration are admittedly complex, I strive to ensure that we provide the best possible service to both regular and reserve forces. Indeed, the Canadian Forces are committed to ensuring that reserve force personnel are given the best possible support.

[Translation]

I want to thank this committee for studying this important matter and for your strong support and concern for our reserve force personnel.

We would be pleased to answer your questions.

[English]

The Chair: Thank you very much. That presentation is clear, and we have been wrestling with this issue.

I will ask something before we begin our formal questioning. Historically, what was the rationale? Have reservists always been paid with the regular force if they deploy internationally, and if so, then why did the other system even develop?

Rear-Admiral Smith: The people who deploy internationally are deployed on what we call class C service. The difference employment constructs are class A, class B and class C. Those who deploy internationally on class C service are considered to be regular force backfills; they are filling the same jobs as their regular force counterparts and are compensated at 100 per cent of the regular force rate.

The Chair: That has always been the case, has it not?

Rear-Admiral Smith: That has always been the case, yes; they have been administered through the central pay system for the regular force. There is a separate pay system for the rest of the reserves. As I mentioned, going back and forth between the two systems is complex and an administrative burden.

One of the big advantages coming out of this Military Personnel Management Capability Transformation project is having one pay system. This one pay system, by necessity, will still have a pull and a push component related to it, depending on

[Traduction]

Si c'était à refaire, je choiserais peut-être un titre plus attrayant que Transformation de la capacité de gestion du personnel militaire, mais c'est du passé.

Prenons une fois de plus l'exemple de la solde : l'un des objectifs du groupe consiste à faire en sorte qu'une seule entité fixe et traite la solde — autrement dit, il doit trouver une solution qui permettra aux Forces canadiennes de payer l'ensemble de leur personnel au moyen du même système.

Bien que la politique en matière de personnel et son administration soient indéniablement complexes, je peux vous assurer que nous nous efforçons de fournir le meilleur service qui soit, tant aux membres de la Force régulière qu'à ceux de la Réserve. Pour tout dire, les Forces canadiennes sont résolues à offrir aux réservistes le meilleur soutien possible.

[Français]

Je tiens à remercier le comité de son étude sur cette importante question, ainsi que de son soutien et de son souci pour les membres de la force de la réserve

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

[Traduction]

La présidente : Merci beaucoup. Votre exposé est clair. Cette question nous cause bien des maux de tête.

Je vais vous poser une question avant que nous ne commençons la période officielle des questions. Historiquement, quelle était la justification à ces différences? Les réservistes ont-ils toujours été payés par la Force régulière quand ils sont déployés à l'étranger et dans l'affirmative, pourquoi l'autre système a-t-il même été créé?

Cam Smith : Les personnes qui sont déployées à l'étranger sont déployées en service qu'on appelle de classe C. Il y a trois types d'emploi différents, la classe A, la classe B et la classe C. Les personnes déployées à l'étranger en service de classe C sont considérées comme des employés suppléants de la Force régulière. Elles font le même travail que leurs homologues de la Force régulière et reçoivent 100 p. 100 de la solde des membres de la Force régulière.

La présidente : Est-ce que cela n'a pas toujours été ainsi?

Cam Smith : Oui, il en a toujours été ainsi, l'administration s'est toujours faite par le système de rémunération central de la Force régulière. Il y a un système de rémunération séparé pour les autres réservistes. Comme je l'ai mentionné, quand une personne alterne entre les deux systèmes, cela entraîne un fardeau administratif complexe.

L'un des grands avantages du projet de Transformation de la capacité de gestion du personnel militaire, c'est qu'il permettra d'établir un système de rémunération unique. Ce système unique comprendra nécessairement un aspect automatique et un aspect

class of service. However, we will have one pay system from which things are administered. There will be one administrative staff as opposed to having a system interpreted and administered separately.

The Chair: Will that change constitute savings in terms of administrative personnel, as well?

Rear-Admiral Smith: Certainly, it will.

The Chair: We will begin our formal questioning.

[*Translation*]

Senator Dallaire: It is a pleasure to see you again. There are several areas I could look at.

[*English*]

From the pay envelope, there are pensions; class B; recruitment; family support; injured personnel; once they are out of the units and not under class A; and unit administration.

Let me start by saying, I hope the long-term transformation, as you call your project, focuses on the administration of a reservist from recruitment to employment within the unit. I also hope the project focuses on the administrative burden within the unit of personnel requirements. Do those focuses then determine how many full-time people you need in the militia unit to respond to the needs of those serving in that unit?

Rear-Admiral Smith: It is a good question. I said up front that one pay system was one of the big bonuses of the project. The second benefit is having one service record, irrespective of whether personnel are employed in the regular or reserve force.

At the moment, service records depend on whether they are a regular force member or reservist. Having one service record will go a long way to facilitating the administration of service members literally from the day they enroll to the day they release. Personnel administration is complex today. Therefore, the second big benefit I see coming out of the project is a simplification of personnel management and administration, irrespective of where members serve.

With respect to your question about the determination of how many people are required, that determination remains a service call — army, navy or air force — and not so much a call from the Chief of Military Personnel.

Senator Dallaire: That is a great answer, because whatever national-level policies are established regarding how to manage personnel, the unit has to implement those policies. To give the force generators guidance in how to implement the policy, there

sur demande, selon la classe de service. Cependant, il n'y aura qu'un système de rémunération pour tout administrer. Il n'y aura qu'une équipe de personnel administratif plutôt que des systèmes interprétés et administrés séparément.

La présidente : Est-ce que ce changement va vous permettre de réaliser des économies dans l'administration du personnel?

Cam Smith : Certainement.

La présidente : Sur ce, nous allons commencer la période officielle des questions.

[*Français*]

Le sénateur Dallaire : C'est pour moi un plaisir de vous revoir. Je pourrais explorer plusieurs domaines.

[*Traduction*]

Dans l'enveloppe de rémunération, il y a les pensions, la classe B, le recrutement, le soutien aux familles, l'indemnisation du personnel blessé, la rémunération des personnes hors de leur unité et qui ne sont pas en service de classe A, ainsi que l'administration de l'unité.

Je vais commencer par dire que j'espère que cette transformation à long terme, comme vous appelez votre projet, met l'accent sur l'administration du réserviste de son recrutement jusqu'à son emploi dans l'unité. J'espère aussi que ce projet met l'accent sur le fardeau administratif qui pèse sur l'unité des besoins en personnel. Est-ce que ces deux fondements déterminent le nombre d'employés à temps plein dont vous avez besoin dans l'unité de milice pour répondre aux besoins des personnes qui travaillent dans cette unité?

Cam Smith : C'est une bonne question. J'ai dit d'emblée que l'un des grands avantages du projet, c'était de nous doter d'un système de rémunération unique. Le deuxième avantage, c'est d'établir un seul état de service, que le personnel fasse partie de la Force régulière ou de la Réserve.

En ce moment, les états de service sont différents si on fait partie de la Force régulière ou de la Réserve. La fusion en un seul état de service facilitera beaucoup l'administration des membres en service, de leur jour d'enrôlement jusqu'à leur retraite. L'administration du personnel est complexe en ce moment. Le deuxième grand avantage que je vois donc à ce projet, c'est la simplification de la gestion du personnel et de l'administration, où que les membres servent.

Pour ce qui est de déterminer de combien de personnes nous aurons besoin, la décision viendra des différents services (l'armée, la marine et la Force aérienne) et non du chef du personnel militaire.

Le sénateur Dallaire : C'est une excellente réponse, parce que quelles que soient les politiques nationales établies sur la gestion du personnel, les unités doivent les mettre en œuvre. Pour guider les responsables de la mise sur pied de la force dans la mise en

should be a sense from your branch saying, “We will clean up this situation. To make it work, we think you will need probably so much.”

Rear-Admiral Smith: I see your question. Are you asking if potentially there will be efficiencies at the unit level in terms of administration; is that the gist of your question?

Senator Dallaire: As you know well, the units are part-time, yet we have imposed, in many cases, regular force criteria of personnel policies and administration. Will this methodology streamline that administration to the extent that we will be able either to reduce the number of full-time people or simply ensure that such paperwork is not oppressive to the extent that it affects recruitment, because it takes 100 years to recruit or transfer someone and so on.

Rear-Admiral Smith: It is my full expectation that this project will simplify the administrative and personnel management aspects associated, from recruitment through the various training and deployment phases of a person’s career. In so doing, as personnel make the transition to regular force and back again, there will be full visibility, which necessarily will ease the administrative burden, irrespective of which unit personnel are employed in.

Senator Dallaire: Will they go on a version of PeopleSoft or something like that?

Rear-Admiral Smith: Yes.

Senator Dallaire: Let us discuss the equivalencies of trades, qualifications and so on. To what extent are you able to influence the equivalencies within each military occupational code, MOC — trade qualifications — between regulars and reserves to make it more effective for reservists to be employed as a regular? There is also the issue of promotion, because reservists are part-time. In similar circumstances, we have them taking full-time regular force courses. Are you engaged in influencing force generators in that area?

Rear-Admiral Smith: “Influencing” is a great term, senator. The short answer is “yes.” There is also a longer answer. Interestingly, currently almost twice as many people are component-transferring, if I can use that term, from the reserves to the regular force as there are from regular force to reserve.

As people look to transfer components, one of the largest frustrations is ensuring the equivalencies you spoke of are well understood, captured and recognized. Ensuring equivalencies is one of the longest delays we have, as we are obliged to perform a prior learning assessment and qualification collection to ensure people justifiably receive the qualifications and competencies they deserve.

œuvre de cette politique, il faudra que votre direction envoie le message clair qu’elle va mettre de l’ordre dans le système et que pour qu’il fonctionne, il faut probablement tant de membres du personnel ici et tant là.

Cam Smith : Je vois où vous voulez en venir. Me demandez-vous s’il pourrait y avoir des économies à réaliser dans l’administration des unités, est-ce le sens de votre question?

Le sénateur Dallaire : Comme vous le savez bien, les unités fonctionnent à temps partiel. Pourtant, nous imposons dans bien des cas des critères découlant des politiques et des modalités d’administration du personnel de la Force régulière. Est-ce que cette façon de faire va simplifier l’administration au point où les unités pourront réduire leur nombre d’employés à temps plein ou simplement faire en sorte que la paperasse ne soit pas lourde au point de nuire au recrutement, parce qu’il faut 100 ans pour recruter ou transférer quelqu’un.

Cam Smith : Je m’attends vraiment à ce que ce projet simplifie l’administration et la gestion du personnel en général, du recrutement en passant par les diverses phases de formation et de déploiement de la personne. Ainsi, quand le personnel fait la transition entre la Force régulière et la Réserve, il y aura une pleine visibilité, ce qui réduira nécessairement le fardeau administratif, quelle que soit l’unité où la personne est employée.

Le sénateur Dallaire : Est-ce que vous allez utiliser une version de People Soft ou quelque chose du genre?

Cam Smith : Oui.

Le sénateur Dallaire : Discutons un peu de l’équivalence des professions, des qualifications et du reste. Dans quelle mesure pouvez-vous exercer de l’influence sur les équivalences entre les différents groupes professionnels militaires, les titres professionnels, entre la Force régulière et la Réserve, pour faciliter l’emploi des réservistes au sein de la Force régulière? Il y a aussi la question des promotions, parce que les réservistes travaillent à temps partiel. Dans des circonstances similaires, nous leur faisons suivre des cours de la Force régulière à temps plein. Est-ce que vous essayez d’influencer les responsables de la mise sur pied de la force?

Cam Smith : « Influencer » est un grand mot, sénateur. En bref, je vous dirais que oui. Je pourrais toutefois m’expliquer en long et en large. Curieusement, il y a actuellement presque deux fois plus de personnes qui changent de catégorie de service, si je peux utiliser cette expression, pour passer de la Réserve à la Force régulière que pour passer de la Force régulière à la Réserve.

Quand quelqu’un envisage un transfert de catégorie de service, l’une des plus grandes frustrations, c’est d’obtenir des équivalences justes, qu’elles soient bien comprises et reconnues. C’est l’une des choses qui prend le plus de temps, puisque nous sommes obligés d’évaluer et de reconnaître les acquis et les qualifications pour que chaque personne se voie reconnaître les qualifications et les compétences qu’elle mérite.

We continue to work closely with the environments, because the environments — army, navy and air force — are the managing authorities who ultimately make that call. However, we continue to work with them so we can have a bank or database of equivalencies, so we do not have to start over again at zero every day.

This project to have one service record from “cradle-to-grave,” to use that term, will greatly facilitate that process.

Senator Plett: I want to touch on the employers of reservists. Clearly, an employer who has reservists on staff needs to give reservists time off when they are deployed and needs to keep their positions available for them when they return. What are your views on compensating civilian employers in some way for keeping these positions available? I understand that reservists do not necessarily have to tell their employer that they are reservists; so this need can come upon an employer unexpectedly. What are your views on compensating employers who lose an employee for a period of one year or whatever?

Rear-Admiral Smith: Respectfully, senator, that question has been bantered around for some time. It falls under the purview of the Vice Chief of the Defence Staff, who has within their organization an organization called the Canadian Forces Liaison Council, chaired by John C. Eaton. It is through that body that questions of that nature are addressed. I have no contact at all with employers. I may hold a personal opinion, but I do not hold a professional opinion in that regard.

Senator Plett: I assume that you do not want to offer your personal opinion.

Rear-Admiral Smith: That is correct.

Senator Plett: To say the least, I am disappointed because I believe we should be able to have an answer. Fair enough: I will move to one more question.

How satisfied are you with the existing territorial, provincial and federal job protection legislation for reservists? Is it good legislation?

Rear-Admiral Smith: I was head of personnel for the navy in 2006, on or about when that legislation came into being. I worked closely with Mr. Eaton at the time to make sure there was a broader awareness of that legislation. I will limit my comments to saying that I am not convinced totally that the legislation has received a full airing across Canada. Awareness tends to be something that goes in fits and starts, in my view. Maybe that situation goes back to your first question, in some measure, in that it is not terribly well understood across the board.

Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec les environnements, parce que ce sont les trois environnements (l'armée, la marine et la Force aérienne) qui détiennent les pouvoirs de gestion nécessaire pour prendre la décision finale. Nous continuons donc de travailler avec chacun d'eux pour élaborer une base de données d'équivalences, pour que nous n'ayons pas à tout recommencer à zéro chaque fois.

Ce projet visant à établir un seul état de service « du berceau à la tombe », si je peux m'exprimer ainsi, va beaucoup faciliter le processus.

Le sénateur Plett : J'aimerais parler des employeurs de réservistes. Il est clair qu'un employeur qui compte des réservistes parmi son personnel doit accorder des congés aux réservistes pendant qu'ils sont déployés et conserver leurs postes jusqu'à leur retour. Comment voyez-vous l'indemnisation des employeurs civils pour qu'ils gardent ces emplois disponibles? Je crois que les réservistes ne sont pas obligés de déclarer à leur employeur qu'ils sont réservistes, donc cette réalité peut s'imposer à un employeur sans qu'il ne s'y attende. Que pensez-vous de l'indemnisation des employeurs qui perdent un employé pendant un an ou toute autre période?

Cam Smith : Avec tout mon respect, monsieur le sénateur, cette question revient constamment. Elle est du ressort du vice-chef d'état-major de la Défense, de qui relève une organisation qu'on appelle le Conseil de liaison des Forces canadiennes, dont le président est John C. Eaton. C'est à cette organisation qu'il faut poser ce genre de question. Je n'ai absolument aucun contact avec les employeurs. Je peux avoir une opinion personnelle, mais je n'ai pas d'opinion professionnelle à cet égard.

Le sénateur Plett : Je présume que vous ne voulez pas nous faire part de votre opinion personnelle.

Cam Smith : Effectivement.

Le sénateur Plett : Le moins que je puisse dire, c'est que je suis déçu, parce que je crois que nous devrions avoir une réponse à cette question. Je comprends votre position, je vais vous poser une autre question.

Êtes-vous satisfait des lois territoriales, provinciales et fédérales qui existent afin de protéger les emplois des réservistes? Est-ce que ce sont de bonnes lois?

Cam Smith : J'étais chef du personnel de la marine en 2006, à peu près au moment où cette législation est entrée en vigueur. J'ai travaillé de près avec M. Eaton à l'époque afin de faire connaître la loi le plus possible. Je vais me contenter de dire que je ne suis pas totalement convaincu que cette législation a reçu toute la visibilité qu'elle mériterait au Canada. La sensibilisation semble se faire de manière plutôt chaotique à mon avis. Peut-être que cela nous ramène à votre première question, dans une certaine mesure, parce que cet état de choses n'est pas très bien compris partout.

The Chair: Is that issue being thought about by your committee? We have heard testimony from Mr. Eaton and we are looking at that situation; but is the issue on the agenda of the committee you have struck with the bad name?

Rear-Admiral Smith: No, it is not on the agenda. The whole issue of employer legislation is not part of my mandate.

The Chair: I understand the detail is not part of your mandate, but it must come up in conversation.

Rear-Admiral Smith: It does not arise really in the circles that I travel in.

The Chair: All right.

[Translation]

Senator Nolin: Did I understand correctly that reservists can be assigned to headquarters for a maximum of three years?

Rear-Admiral Smith: Yes. The only clarification that I would make is that “assigned” is perhaps not the best term. It is more like a term position.

Senator Nolin: Deployed?

Rear-Admiral Smith: “Deployed” means on an operation. “Employed”—

Senator Nolin: Use whatever term you want; the important thing for me is the number. How many reservists work in the headquarters in Ottawa?

[English]

Lieutenant Colonel Henry might know the answer.

Rear-Admiral Smith: I do not know the number of class B reservists in Ottawa off the top of my head.

Senator Nolin: A ballpark figure is fine because I am interested in knowing the ratio of reservists.

Rear-Admiral Smith: I will qualify my answer. I do not control all the reserves because they are employed through the army, navy, air force, health services group and the information management group.

Senator Nolin: Is it one half or one third?

Rear-Admiral Smith: I do not think it is half. Lt.-Col. Henry, do you have an idea of that number?

Lieutenant-Colonel Patricia Henry, Director of Reserve Support Management, National Defence: The number is complex to count. I have 1,200 that belong to me. It depends where the reservist belongs. That is why the number is so complex. I manage 1,200 on

La présidente : Est-ce que votre comité réfléchit à cette question? Nous avons entendu le témoignage de M. Eaton, et nous nous penchons sur la situation, mais est-ce que cette question figure à l'ordre du jour du comité dont vous n'aimez pas le nom?

Cam Smith : Non. La législation sur les employeurs ne fait pas partie de mon mandat.

La présidente : Je comprends que les détails ne font pas partie de votre mandat, mais la question doit revenir dans vos conversations.

Cam Smith : Elle n'est pas vraiment soulevée dans les cercles que je fréquente.

La présidente : Très bien.

[Français]

Le sénateur Nolin : Est-ce que j'ai bien compris qu'un réserviste peut être affecté au quartier général pour un maximum de trois ans?

Cam Smith : Oui. La seule clarification que je ferais est celle-ci : « assigné » n'est peut-être pas le meilleur terme, c'est plutôt un terme d'emploi.

Le sénateur Nolin : Déployé?

Cam Smith : « Déployé » veut dire en opération, mais employé...

Le sénateur Nolin : On peut utiliser le terme que vous voulez, ce qui m'importe, c'est le nombre. Combien y a-t-il de réservistes qui travaillent au quartier général à Ottawa?

[Traduction]

Le sénateur Nolin : Le lieutenant-colonel Henry connaît peut-être la réponse.

Cam Smith : Je ne sais pas par cœur combien il y a de réservistes de classe B à Ottawa.

Le sénateur Nolin : Vous pouvez me donner un chiffre approximatif, parce que j'aimerais avoir une idée du ratio de réservistes.

Cam Smith : Je vais préciser ma réponse. Mes pouvoirs ne s'appliquent pas à tous les réservistes, parce qu'ils travaillent à l'emploi de l'armée, de la marine, de la Force aérienne, du groupe des services de santé et du groupe de gestion de l'information.

Le sénateur Nolin : Est-ce qu'ils représentent la moitié ou le tiers du personnel?

Cam Smith : Je ne pense pas qu'ils représentent la moitié. Lieutenant-colonel Henry, avez-vous une idée du chiffre que cela représente?

Lieutenant-colonel Patricia Henry, directrice, Gestion de la Force de réserve, Défense nationale : Il est difficile de les compter. Il y en a 1 200 qui relèvent de moi. Tout dépend de leur secteur d'appartenance. C'est pourquoi c'est si difficile à dire. Je gère

the National Defence Headquarters primary reserve list who work for NDHQ organizations; but that does not mean they are located in Ottawa. For example, a reservist might belong to an assistant deputy minister's organization but located in Suffield. It is difficult to put boundaries around the number.

Rear-Admiral Smith: I am happy to take that question as notice.

Senator Nolin: Thank you. What is the total population at NDHQ?

Lt.-Col. Henry: Honestly, I cannot say. The minimum number is 1,200; but it is higher than that.

Rear-Admiral Smith: Several thousand reservists are working in Ottawa.

[Translation]

Senator Nolin: I will tell you where my concern lies. I come from Montreal and I have always been interested in the activities of the Maisonneuve Regiment, as well as the other regiments in the Montreal area.

One of the concerns of the Maisonneuve Regiment is that people from headquarters come looking for administrative personnel from the regiment to take off to headquarters. It is raiding, in a way. It must be for financial reasons, I do not know, I am asking you the question. But, since reserve regiments have a role in society, reducing the numbers of senior people in order to serve the needs in headquarters seems to fly in the face of the reserve forces' community role. Is my question clear enough?

Rear-Admiral Smith: Yes, it is very clear.

Senator Nolin: Can you just help me to see the future little more brightly than I do when I hear that there are a number of reserve officers working at headquarters?

Rear-Admiral Smith: What you called raiding, we usually call poaching.

First, they are not assigned. They are offered a term position. At the end of the day, the reservist can choose whether to accept it or not. We cannot assign or transfer reservists against their will. If they are asked to come from Montreal to work in Ottawa, it is because there was an opening, they qualified for it, and the position was offered to them. That is not being "assigned" as we use the term.

Is there a danger of adversely affecting the reservists' community role? That danger is always there. I can tell you that, recruitment-wise, we have no problem attracting reservists to join units across the country. In my opinion, there is no danger of undermining or diluting the reserve's presence in our communities.

1 200 réservistes de Première réserve au quartier général de la Défense nationale, mais cela ne signifie pas qu'ils travaillent à Ottawa. Par exemple, un réserviste peut travailler à l'emploi d'un sous-ministre à partir de Suffield. Il est difficile d'associer des chiffres aux lieux.

Cam Smith : Je vais prendre note de la question avec plaisir.

Le sénateur Nolin : Merci. Quel est le nombre total de personnes qui travaillent au QGDN?

Lcol Henry : Honnêtement, je l'ignore. C'est au minimum 1 200 personnes, mais le nombre est plus élevé que cela.

Cam Smith : Plusieurs milliers de réservistes travaillent à Ottawa.

[Français]

Le sénateur Nolin : Je vais vous dire où est ma préoccupation. Je viens de Montréal et je me suis toujours intéressé aux activités du régiment Maisonneuve ainsi que d'autres régiments de la région de Montréal.

Une des préoccupations du régiment Maisonneuve, c'est que le quartier général vient chercher des éléments administratifs du régiment pour les amener au quartier général. Il y a donc une sorte de maraudage. Ce doit être pour des raisons financières, je l'ignore, je vous pose la question. Cependant, parce que les régiments de réserve ont un rôle à jouer dans la société, le fait qu'il y ait une diminution des effectifs au niveau supérieur de la hiérarchie au profit du quartier général, on risque de manquer l'objectif de la réserve dans les communautés. Est-ce que ma question est assez claire?

Cam Smith : Oui, c'est très clair.

Le sénateur Nolin : Pouvez-vous simplement m'aider à voir l'avenir de façon plus positive lorsque j'entends dire qu'il y a plusieurs officiers de réserve qui sont en fonction au quartier général?

Cam Smith : Je vais employer votre terme, le maraudage. En anglais, j'appellerais cela du « poaching », si je peux employer ce terme.

Premièrement, ils ne sont pas assignés. Ils se font offrir un terme d'emploi. À la fin de la journée, le réserviste a l'option de l'accepter ou non. On ne peut pas assigner ou muter les réservistes contre leur volonté. S'ils sont appelés de Montréal pour venir travailler à Ottawa, c'est parce qu'il y avait une ouverture, ils se sont qualifiés et le poste leur a été offert. Ils ne sont pas assignés comme tel.

Est-ce que cela risque de nuire au mandat des réservistes dans des communautés? C'est toujours un risque. Je peux vous dire que côté recrutement dans les réserves, on n'a aucun problème à attirer des réservistes pour se joindre à des unités à travers le pays. Selon moi, il n'y a pas de risque de diminuer ou de diluer la présence des réservistes dans les communautés.

Senator Nolin: I understand, that is the answer I was expecting. But if a person who has risen through the ranks in a reserve regiment and who plays a role in training new recruits is offered one of your term positions in Ottawa, recruitment alone is not going to fill the gap caused when the person moves. As I see it, that is what reserve regiments are afraid of: seeing their best senior people moving to other positions.

They accept the positions. You do not force them to.

Rear-Admiral Smith: No, we do not.

Senator Nolin: Their concerns are personal. Our concerns are for the institution. That is why we are doing a study on the reserve force.

Rear-Admiral Smith: It is always a question of balance. To this point, I have not shared the fears that others have expressed. The use of the reserve force is based on operational needs. If we see a reduction in skill levels in a reserve unit for a time, we accept it to an extent.

[English]

The Chair: There are lots of questions and our time is limited. We will go now to Senator Day.

Senator Day: Thank you for being here. Good to see you again, admiral. Our committee visited with you in Halifax some years ago, when you had other responsibilities at the time. I have a couple of questions.

First is the point raised by my colleague, Senator Nolin, when we talked about up to three years full-time. You indicated in your opening remarks that others work in headquarters. By using the term “headquarters,” you were referring not only to Ottawa but to others as well?

Rear-Admiral Smith: That is correct. There are a series of headquarters across the country.

Senator Day: It could be any one of those headquarters and likely is all of them?

Rear-Admiral Smith: Absolutely.

Senator Day: Do those personnel, who are working full time at various headquarters across Canada, receive 85 per cent of the pay of a regular force person?

Rear-Admiral Smith: Yes, they do.

Senator Day: Has there been any complaint about that pay from the reservists?

Rear-Admiral Smith: No; there has not.

Senator Day: The 85 per cent is a number that has been accepted for some time?

Le sénateur Nolin : Je comprends, je m’attendais à cette réponse. La personne qui a gravi les échelons à l’intérieur d’un régiment de réserve et qui occupe une fonction formatrice auprès des recrues, si vous lui offrez un poste à Ottawa, ce n’est pas parce qu’il y a du recrutement qu’on va pouvoir combler le vide causé par le déplacement de cette personne. Selon moi, c’est là où se situe la crainte des régiments de réserve, c’est-à-dire de voir leurs meilleurs éléments au sommet de leur hiérarchie se diriger vers d’autres fonctions.

Ils acceptent. Vous ne les prenez pas de force.

Cam Smith : En effet.

Le sénateur Nolin : Leurs préoccupations sont d’ordre personnel. Pour notre part, nous nous préoccupons de l’institution. C’est pourquoi nous faisons une étude sur la réserve.

Cam Smith : C’est toujours une question d’équilibre. Jusqu’à présent, je n’ai pas partagé les craintes que d’autres ont éprouvées. L’usage des réservistes se base sur des besoins opérationnels. Si on remarque une diminution des compétences au sein d’une unité de la réserve pendant un certain temps, à un moment donné c’est accepté.

[Traduction]

La présidente : Nous avons beaucoup de questions, mais peu de temps. Donnons maintenant la parole au sénateur Day.

Le sénateur Day : Je vous remercie de votre présence. Je suis heureux de vous revoir, amiral. Nous vous avons rendu visite à Halifax il y a quelques années; vous assumiez d’autres responsabilités à l’époque. J’ai quelques questions à vous poser.

D’abord, j’aimerais revenir sur la question soulevée par mon collègue, le sénateur Nolin, concernant les périodes de travail à temps plein pouvant aller jusqu’à trois ans. Vous avez indiqué dans votre déclaration préliminaire que d’autres réservistes travaillent dans un quartier général. Quand vous parlez de « quartier général », vous faites référence non seulement à celui d’Ottawa, mais à d’autres également, n’est-ce pas?

Cam Smith : Oui. Il y a divers quartiers généraux dans l’ensemble du pays.

Le sénateur Day : Il peut s’agir de n’importe lequel de ces quartiers généraux?

Cam Smith : Tout à fait.

Le sénateur Day : Ces réservistes, qui travaillent à temps plein à divers quartiers généraux du Canada, touchent-ils une solde correspondant à 85 p. 100 de la solde d’un membre de la force régulière?

Cam Smith : Oui.

Le sénateur Day : Les réservistes se sont-ils déjà plaints au sujet de cette solde?

Cam Smith : Non.

Le sénateur Day : Le taux de 85 p. 100 a été accepté depuis un certain temps?

Rear-Admiral Smith: It has been approved for some time by Treasury Board. I will qualify my statement. When we say there have been no complaints, I often worry about sailors when they are not complaining. There have been no complaints to me; there may have been people dissatisfied with their rate of pay.

In fairness, I think we have to look not simply at a question of pay. We have to look at the total compensation package, which includes base pay, benefits and allowance. If they were to deploy, they receive a certain deployment pay in addition to that pay. If reservists are posted, there are posting allowances and all types of educational benefits. A total compensation package is in play.

The Chair: Many have a second source of income in the community, too.

Rear-Admiral Smith: They certainly do. I think we have a competitive compensation system. If we look at both recruitment and attrition across the regular and reserve elements, we have historically low attrition at the moment, unseen in my 30-plus years in the Canadian Forces. That low attrition is partially a function of the compensation system we offer.

Senator Day: Our chair intervened and said that many have another source of income. We are talking about full-time employees working for you. What other types of income do you expect them to have, and what rules do you have to allow them to work at another source of income?

Rear-Admiral Smith: That clarification is important. Class B reservists are employed at something greater than 13 days a month. For those reservists who work less than that amount, they would have employment elsewhere. Class A reservists who are paid on a daily rate, not 85 per cent, would have another source of income in the community.

Senator Day: They are the typical reservists that we think of — those who may be at university, who are working in the community and who come out once a week and every other weekend.

Rear-Admiral Smith: Yes.

Senator Day: The committee that you struck is driven primarily, or perhaps exclusively, by a desire for efficiencies in the administration of personnel matters. Is that correct?

Rear-Admiral Smith: That is partially correct. There is also a long standing need to have a relook at the personnel policies that are in place. Some of them have been not been reviewed under the microscope for 30 years. There is a policy-updating piece in play. By hooking that review to information management and information technology enablers, both in terms of a purse administration and a pay system, efficiencies are in play as well. The approach is two-pronged.

Cam Smith : Il est approuvé depuis un certain temps par le Conseil du Trésor. Je vais nuancer ma remarque. Nous disons qu'il n'y a eu aucune plainte, mais je m'inquiète souvent lorsque les marins ne se plaignent pas. Je n'ai reçu aucune plainte, mais il peut y avoir des gens qui ne sont pas satisfaits de leur solde.

En toute équité, je crois que nous ne devons pas seulement nous pencher sur la question de la solde, mais plutôt sur l'ensemble du programme de rémunération, qui comprend la rémunération de base, les avantages et les indemnités. Si les réservistes vont en déploiement, ils reçoivent une prime de déploiement en plus de leur solde. Lorsqu'ils sont affectés ailleurs, ils ont des primes d'affectation et toutes sortes d'avantages sur le plan éducatif. Il y a tout un programme de rémunération.

La présidente : Bon nombre d'entre eux ont également une deuxième source de revenus dans la collectivité.

Cam Smith : En effet. Je pense que nous avons un système de rémunération concurrentiel. Pour ce qui est du recrutement et de l'attrition dans la force régulière et la réserve, je suis membre des Forces canadiennes depuis plus de 30 ans et je n'ai jamais vu un taux d'attrition aussi bas qu'actuellement. Ce faible taux s'explique en partie par le système de rémunération que nous offrons.

Le sénateur Day : Notre présidente vient de mentionner que bon nombre de réservistes ont une autre source de revenus. Nous parlons des employés à temps plein qui travaillent pour vous. Quelles autres sources de revenus ont-ils, d'après vous, et quelles sont les règles qui leur permettent d'occuper un autre emploi?

Cam Smith : C'est important de le préciser. Les réservistes en service de classe B travaillent plus de 13 jours par mois. Ceux qui travaillent moins que cela occupent un emploi ailleurs. Les réservistes en service de classe A qui sont payés à un taux de rémunération journalier, pas 85 p. 100, ont une autre source de revenus dans la collectivité.

Le sénateur Day : Ce sont les réservistes types auxquels nous pensons — ceux qui sont peut-être inscrits à l'université, qui travaillent dans la collectivité et qui se présentent une fois par semaine et un weekend sur deux.

Cam Smith : Oui.

Le sénateur Day : Le comité que vous avez mis sur pied vise principalement ou peut-être exclusivement à assurer des économies dans l'administration des questions relatives au personnel, n'est-ce pas?

Cam Smith : En partie. Il est également nécessaire, et ce depuis longtemps, de revoir les politiques en matière de personnel qui sont en vigueur. Certaines n'ont pas été examinées de près depuis 30 ans. Il faut les mettre à jour. Si cet examen est relié aux outils de gestion de l'information et aux technologies de l'information, tant sur le plan de l'administration du budget que du système de rémunération, des économies sont possibles. C'est une démarche en deux volets.

Senator Day: You explained the pay system well in terms of push and pull; we understand that explanation. In terms of personnel policy, are you consulting outside the Armed Forces to upgrade the personnel policy?

Rear-Admiral Smith: No, we are not.

Senator Day: Consultation is all internal?

Rear-Admiral Smith: It is an internal policy review that is taking place along the lines of release, promotion policy and leave policy.

Senator Day: Is that internal review broad enough to cover pensions, health care for reservists and some of those other items that the regular force people receive that reservists may not receive to the same extent, as we have heard from various sources?

Rear-Admiral Smith: I submit, yes, it is.

Senator Day: When can we see what the military is thinking internally through this report?

Rear-Admiral Smith: We are in the nascent stages of that project. We probably will not deliver until the 2014-15 time frame. The policy piece is on the front end of that project, but it will be some time in 2012-13, given the need to amend personnel policy; to go through a complete legal review; to look at things like regular and reserve force — that is, the second and third order of consequences; and to ensure we have completed a holistic review.

Senator Day: In the meantime, from the point of view of health care and support for the reservists who come back from deployment and may be suffering some longer term physical or mental disabilities as a result, whether detected initially or not, other studies are taking place. Presumably your study will feed into studies taking place at Veterans Affairs Canada, the Standing Senate Committee on National Security and Defence and the Subcommittee on Veterans Affairs?

Rear-Admiral Smith: That is correct. As the Chief of Military Personnel, I am the primary portal into Veterans Affairs Canada for the Canadian Forces. I work closely with the department to ensure that as people transition out of uniform, for whatever reason, if they have a service-related need, injury or illness that they both know of and have confidence in, the whole-of-government approach — and that means Veterans Affairs Canada — is on the other side of the door to welcome them. I work closely with them, whether it is in terms of research or spectrum of care from a health provision perspective.

Senator Day: I am glad to hear that. Thank you.

The Chair: On that point, regarding the joint personnel support units that we see springing up everywhere, are you happy about the direction those units are taking in terms of the one-stop shopping?

Le sénateur Day : Vous nous avez bien expliqué ce que sont les systèmes de rémunération automatiques et sur demande; nous comprenons votre explication. Consultez-vous à l'extérieur des Forces armées en ce qui concerne la mise à jour des politiques relatives au personnel?

Cam Smith : Non.

Le sénateur Day : Toutes les consultations sont internes?

Cam Smith : C'est un examen de politiques interne semblable à celui des politiques de libération, de promotion et de congés.

Le sénateur Day : Cet examen interne est-il suffisamment vaste pour couvrir les pensions et les soins de santé des réservistes et certains autres éléments auxquels ont droit les membres de la force régulière, mais auxquels les réservistes n'ont peut-être pas accès dans une même mesure, comme nous l'avons entendu de diverses sources?

Cam Smith : Selon moi, oui, il l'est.

Le sénateur Day : Quand pourrions-nous consulter ce rapport pour connaître les conclusions des forces armées à l'interne?

Cam Smith : Nous n'en sommes qu'au tout début de ce projet. Nous n'aurons probablement pas terminé avant 2014-2015. La partie relative aux politiques est au premier plan de ce projet, mais elle sera complétée vers 2012-2013, étant donné la nécessité de modifier la politique relative au personnel, d'effectuer un examen juridique exhaustif, de se pencher sur les questions relatives aux forces régulières et à la Réserve — c'est-à-dire les conséquences de deuxième et troisième ordres, et de nous assurer d'effectuer un examen global.

Le sénateur Day : Pendant ce temps, d'autres études sont menées sur les soins de santé et le soutien offerts aux réservistes qui reviennent d'un déploiement et qui peuvent souffrir d'incapacité physique ou mentale à long terme, qu'elle soit détectée ou non au départ. Je suppose que votre étude viendra alimenter les études menées à Anciens Combattants Canada, au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense et au Sous-comité des anciens combattants?

Cam Smith : C'est exact. À titre de chef du personnel militaire, je suis l'intermédiaire principal entre le ministère des Anciens Combattants et les Forces canadiennes. Je travaille en étroite collaboration avec le ministère pour faire en sorte que les personnes qui quittent la vie militaire pour quelque raison que ce soit et qui ont des besoins, des blessures ou une maladie liés au service soient assurés que l'approche pangouvernementale — ce qui veut dire Anciens Combattants Canada — est là pour les aider. Je collabore étroitement avec eux, que ce soit en ce qui a trait aux études ou à la gamme des soins de santé.

Le sénateur Day : Je suis heureux de l'entendre. Merci.

La présidente : En ce qui concerne les unités interarmées de soutien au personnel que nous voyons apparaître un peu partout, êtes-vous satisfait de l'orientation que prennent ces unités relativement au guichet unique?

Rear-Admiral Smith: Very happy: The joint personnel support units work for me. Following the announcement last week, I now have 24 units across the country. We have moved a long way in terms of having one-stop shopping, whether it involves return to work, financial services, recovery, rehabilitation, reintegration, or transition with Veterans Affairs Canada.

If you have the opportunity to visit one of those units across the country, I suggest that you can go into them and be hard pressed to ascertain whether the employees work for the Canadian Forces or for Veterans Affairs Canada. That is how integrated the units are.

The Chair: We recently went through the one in Edmonton and it was impressive.

Rear-Admiral Smith: That unit is probably the flagship.

Senator Duffy: Thank you both for being here. Colonel Henry, you were a trailblazer of sorts. You joined as a private while in university in 1982. The admiral told us that the retention rates currently in the military are strong.

Can you tell me what you have seen in terms of women, in particular, but also other university students on how that recruiting is taking place and the amount of interest there is? Do we know, for example, the percentage of women in the forces right now?

Lt.-Col. Henry: I cannot tell you the number off the top of my head right now, but we are well represented and performing better than we had hoped. When you ask about me, I am not clear on what you are looking for.

Senator Duffy: Were you the only female member?

Lt.-Col. Henry: I joined an infantry unit, so it was different there. There were four of us and the rest of them, so it was interesting. I will say that I loved my time there. I still go back to my highland unit every once in a while. I try to go back every couple of years to see people and say “hi,” that kind of stuff. For me, it was good in terms of character building. I will tell you, I am not afraid of anyone or anything because of it.

Senator Duffy: I take it you would encourage other young people, both men and women, to have a look.

Lt.-Col. Henry: I would. To be clear, I did not join as an infanteer. I was an administration clerk and then switched to logistics officer. Yes, for me, it has been positive. I do not have anything negative to say. If it is something someone wants to do, go for it and enjoy.

Senator Duffy: Admiral, do you think the amount of positive coverage the Canadian Forces has received, and the positive feedback of Canadians about the heroic work of our military, has driven up the recruitment numbers?

Rear-Admiral Smith: Several factors are at play, frankly. Overall, about 15 per cent of the Canadian Forces today are women.

Cam Smith : Très satisfait : les unités interarmées de soutien au personnel travaillent pour moi. À la suite de l'annonce de la semaine dernière, j'ai maintenant 24 unités partout au pays. Nous avons beaucoup progressé en ce qui a trait au guichet unique, que ce soit sur le plan du retour au travail, des services financiers, du rétablissement, de la réadaptation, de la réintégration ou de la transition vers Anciens Combattants Canada.

Si vous visitez l'une de ces unités, je pense que vous aurez beaucoup de mal à déterminer si les employés travaillent pour les Forces canadiennes ou pour Anciens Combattants Canada. Voilà à quel point les unités sont coordonnées.

La présidente : Nous avons récemment visité celle d'Edmonton, et c'était impressionnant.

Cam Smith : C'est probablement l'unité phare.

Le sénateur Duffy : Je vous remercie de votre présence. Colonel Henry, vous avez été en quelque sorte une pionnière. En 1982, vous vous êtes engagée comme soldat pendant vos études universitaires. L'amiral nous a dit que les taux de maintien de l'effectif sont actuellement très élevés dans les forces armées.

Pouvez-vous me parler du recrutement des femmes, en particulier, mais également des autres étudiants dans les universités, et de l'intérêt que cela suscite? Savons-nous, par exemple, le pourcentage de femmes militaires à l'heure actuelle?

Lcol Henry : Je n'ai pas le chiffre en tête actuellement, mais nous sommes bien représentés et les résultats sont meilleurs que ce que nous avions espéré. En ce qui me concerne, je n'ai pas trop compris votre question.

Le sénateur Duffy : Étiez-vous la seule femme?

Lcol Henry : Comme je me suis jointe à une unité d'infanterie, c'était différent. Il n'y avait que quatre femmes, alors c'était intéressant. Je dois dire que j'ai beaucoup aimé cette période. Je retourne encore à mon unité de temps à autre. J'essaie d'y retourner tous les deux ans pour saluer les gens. Cette expérience a contribué à former mon caractère. Je peux vous dire que grâce à cela, je ne crains rien ni personne.

Le sénateur Duffy : Donc, vous encourageriez d'autres jeunes hommes et femmes à faire cette expérience.

Lcol Henry : En effet. En fait, je n'ai pas été fantassin, mais commis d'administration, puis officier de la logistique. Oui, pour moi, ce fut une expérience positive. Je n'ai rien de négatif à dire. Si cela intéresse quelqu'un, je l'encourage à foncer.

Le sénateur Duffy : Amiral, croyez-vous que la publicité positive qu'ont reçue les Forces canadiennes et les commentaires positifs formulés par les Canadiens au sujet du travail héroïque de nos militaires ont favorisé le recrutement?

Cam Smith : Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Au total, actuellement, les Forces canadiennes sont composées d'environ 15 p. 100 de femmes.

With respect to recruitment, that positive feedback helps. The positive light in which the Canadian Forces are viewed today by the Canadian public is unsurpassed in my 31-plus years in uniform. I think that view is partly due to the great work that has been done.

With respect to recruitment, during times of an economic downturn, irrespective of the country, military recruitment always picks up. There is a well-defined link between those two.

With that link aside, it is the way in which the Canadian Forces are viewed today. I am stopped in airports, on the sidewalk, on public transit, whenever I am in uniform, and people who have no idea what I do, other than the fact that I work for the Canadian Forces, come and thank me for what I do for my country. They have no idea what I do, but they feel a requirement to say that. That is sometimes not so much a Canadian virtue as it is to those who live directly south of us. Frankly, it is a nice thing to have happen.

Senator Duffy: I can remember a time in this town, admiral, when many people who went to work at NDHQ came in civilian clothes. I think there was a requirement to wear a uniform one day a week. Somewhere along the line, that practice was reversed. I must say that seeing a visible presence of the Canadian Forces here in the national capital has had a positive impact and, again, it has become a symbol that is important.

You create policy for the cadets, but do you have any direct role there? Is that branch now growing after a period of decline?

Rear-Admiral Smith: I do not have anything to do strictly with the cadets other than in the summertime during cadet camps, the health services group, which works for me, is often present to help from a provision-of-services perspective. I have nothing to do with the cadet program per se in terms of policy.

Senator Duffy: Or their numbers and what their findings are?

Rear-Admiral Smith: Or their numbers or findings.

[Translation]

Senator Robichaud: If I understood you correctly, you just told us that women represent 15 per cent of the regular forces.

Rear-Admiral Smith: About 15 per cent.

Senator Robichaud: Is the percentage the same in the reserves?

Rear-Admiral Smith: I think the percentage of women in the reserves is higher than 15 per cent. I can confirm that; it is 19 or 20 per cent.

Senator Robichaud: Are the forces content with a 15 per cent representation or are efforts being made to encourage women so as to get more of them into the reserves?

En ce qui concerne le recrutement, cette rétroaction positive est utile. Depuis que je porte l'uniforme, et cela fait plus de 31 ans, je n'ai jamais vu la population canadienne avoir une vision aussi positive des Forces canadiennes. Je crois que c'est dû en partie à l'excellent travail accompli.

Durant les périodes de ralentissement économique, peu importe le pays, le recrutement militaire s'améliore toujours. Il existe un lien bien défini entre ces deux éléments.

Quoi qu'il en soit, c'est ainsi que les Forces canadiennes sont perçues aujourd'hui. Quand je porte l'uniforme, on m'arrête dans les aéroports, sur le trottoir, dans les transports en commun, et des gens qui n'ont aucune idée de ce que je fais, excepté que je travaille pour les Forces canadiennes, viennent me voir pour me remercier de ce que j'ai accompli pour mon pays. Ils n'ont aucune idée de la nature de mon travail, mais ils sentent qu'ils doivent me remercier. Les Canadiens ne le font peut-être pas autant que nos voisins du Sud, mais honnêtement, c'est agréable quand cela arrive.

Le sénateur Duffy : Je me rappelle une époque où, dans cette ville, bien des gens qui travaillaient au QGDN s'habillaient en civil. Je crois qu'ils devaient porter l'uniforme une journée par semaine. À un certain moment, on a changé cette pratique. Je dois dire que la présence visible des Forces canadiennes dans la capitale nationale a eu un impact positif et, encore une fois, c'est devenu un symbole très important.

Vous élaborez des politiques pour les cadets, mais jouez-vous un rôle direct auprès d'eux? Cette division connaît-elle maintenant une croissance après une période de déclin?

Cam Smith : Je ne joue aucun rôle auprès des cadets, sauf pendant l'été, durant les camps de cadets; le groupe de services de santé, qui travaille pour moi, est souvent là pour participer à la prestation des services. Je n'ai rien à voir avec le programme des cadets sur le plan des politiques.

Le sénateur Duffy : Ni en ce qui concerne leur nombre et leurs résultats?

Cam Smith : Non.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Vous venez de nous dire — si j'ai bien compris — que les femmes représentent 15 p. 100 de la Force régulière.

Cam Smith : À peu près 15 p. 100.

Le sénateur Robichaud : Dans les réserves, est-ce le même pourcentage?

Cam Smith : Le pourcentage des femmes dans les réserves, je pense que c'est plus important que 15 p. 100. Je peux vous le confirmer, c'est plutôt 19 ou 20 p. 100.

Le sénateur Robichaud : Est-ce que les forces se contentent d'avoir une représentation de 15 p. 100 ou des efforts sont faits pour encourager les femmes et ainsi augmenter leur présence dans les réserves?

Rear-Admiral Smith: I see two questions there. First, we are not necessarily satisfied with that percentage. We would actually like to represent today's society itself, where women make up more or less 50 per cent of the population.

Senator Robichaud: I think it is 52 per cent.

Rear-Admiral Smith: There you go. We certainly have work to do. We are constantly working to attract women into the forces and to put policies in place to ensure that women and visible minorities across the country see the institution as a modern one —

[English]

They will see an institution that is productive and contemporary in nature.

[Translation]

We are constantly working to enhance our image along those lines.

Senator Robichaud: When you say “to enhance your image,” the forces are open to all, but not necessarily set up to attract a certain group of people, correct?

Rear-Admiral Smith: We have no enlistment quotas as such, but we certainly have targets to meet. They are not quotas.

Senator Robichaud: What are your targets?

Rear-Admiral Smith: Our target for women in the regular force is around 23 per cent, I think. The target is realistic, but I will have to confirm the percentage.

Senator Robichaud: By when?

Rear-Admiral Smith: That has been our target for a long time. We look at it each year, but we have no fixed date.

[English]

The Chair: I find that concept odd when we have a volunteer military and people are free to sign up or not, as the colonel said. Is it not odd to have a target?

Rear-Admiral Smith: That question is an interesting one. You may have seen or heard that Jack Granatstein made a comment last week on diversity levels. Last week, I was at a conference talking to my counterparts in Australia, the U.K., the U.S. and New Zealand, and we had an interesting question of whether to have targets or let water find its own level and have programs in place to ensure the institution is attractive. We are caught between the two positions. We want to make sure we have targets. We need a critical mass at some point to ensure there are opportunities and the institution is seen to be inclusive. We want to move away from tokenism. At the same time, if people in

Cam Smith : Moi, je vois cela comme deux questions. Premièrement, on n'est pas nécessairement satisfaits de ce pourcentage, on aimerait plutôt refléter la société comme telle où, aujourd'hui, plus ou moins 50 p. 100 de la population comprend des femmes.

Le sénateur Robichaud : Je crois que c'est 52 p. 100.

Cam. Smith : Voilà, on a sûrement du chemin à faire. Nous travaillons continuellement pour attirer les femmes dans les forces, mettre les politiques en place afin de nous assurer que les femmes et les minorités visibles dans le pays regardent l'institution comme étant une institution contemporaine...

[Traduction]

Elles verront une institution productive et contemporaine.

[Français]

On travaille continuellement pour rehausser l'image dans ce sens.

Le sénateur Robichaud : Vous dites « pour rehausser l'image », les forces sont générales, mais ce n'est pas particulièrement ciblé pour attirer un certain groupe de personnes, n'est-ce pas?

Cam Smith : On n'a pas de quota d'enrôlement comme tel, mais on a certainement des cibles à atteindre. Ce ne sont pas des quotas.

Le sénateur Robichaud : Quelles sont vos cibles?

Cam Smith : Les cibles pour les femmes dans les forces régulières, je pense que c'est autour de 23 p. 100. C'est quand même une cible réaliste. Mais ce pourcentage est à confirmer.

Le sénateur Robichaud : Dans combien de temps?

Cam Smith : C'est une cible que nous visons depuis longtemps. On la regarde annuellement, mais nous n'avons pas de date fixe.

[Traduction]

La présidente : Je trouve ce concept étrange, étant donné que l'enrôlement est volontaire et que les gens sont libres de s'engager ou non, comme l'a dit le colonel. N'est-ce pas étrange d'avoir une cible?

Cam Smith : Votre question est intéressante. Vous avez peut-être vu ou entendu Jack Granatstein faire un commentaire la semaine dernière sur les niveaux de diversité. La semaine dernière, j'ai assisté à une conférence et j'ai parlé à mes homologues de l'Australie, du Royaume-Uni, des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande; nous avons soulevé une question intéressante, à savoir si nous devons nous fixer des cibles ou laisser les choses s'équilibrer et mettre en place des programmes pour faire en sorte que l'institution soit attrayante. Nous hésitons entre les deux positions. Nous voulons nous assurer d'avoir des cibles. Il nous faut une masse critique pour nous assurer qu'il y a des

an all-volunteer force elect not to join up at some point in time, we cannot complain. There is a sweet spot between those two positions.

Senator Dallaire: The total reserve force cash envelope of salary is part of the operations and maintenance budget. The amount of money is not fixed as we have with the regular force, with the number of person years and such.

Can we create a pay envelope for all the reserves that is identified to a target, and not have it part of the to and fro of O&M and even the capital program but tighter, as vote 1 is? Why do we not create a “push” system?

In the army, we already say reservists normally should have 39 days a year paid at class A, which is a daily rate. Why do we not tell them when we recruit them that we will guarantee 39 days of pay over this year, and maybe three weeks of summer training or something, so they can target their pay towards that amount, and if they do not meet the number we cut the pay, but at least we guarantee them that number of days?

There is absolutely no guarantee now. As we have seen in the last few years, they can cut reservists off with a couple of months of notice, so the kids do not have a sense of security and ultimately go to McDonald's. Should we instil a “push” system and work around that system, versus the current to and fro of the “pull” system?

Rear-Admiral Smith: With respect to the pay envelope issue, that question is for the vice admiral, and I will explain why. Given the way reservists are force generated and force employed — they are employed differently, with different roles across the three services, and they all have their own individual needs and requirements, which drives the recruiting, depending on which service they are in — getting one's arms around that requirement for the reserves across the three services is not a trivial matter. To create a pay envelope to integrate all of that requirement, with our current construct, the way we are structured, is a wonderful goal; however, I am not sure it is realistic in the near term, frankly.

With respect to your second question about having a “push” system, in the current environment in which we find ourselves, where there is financial accountability, and compliance is paramount, having a “push” system and then having to comply at a later point in time is counter to the way things are at the moment. I am not saying we cannot go there. If reserve forces pay was easier to administer — and I think we will reach that goal when we have one pay system — payment and administration of

possibilités et que l'institution est considérée comme inclusive. Nous voulons nous éloigner des mesures symboliques. En même temps, si les gens choisissent de ne pas se joindre à une force composée uniquement de volontaires à un certain moment, nous ne pouvons pas nous plaindre. Il y a un équilibre entre ces deux positions.

Le sénateur Dallaire : Le budget consacré à la rémunération pour l'ensemble de la réserve fait partie du budget de fonctionnement et d'entretien. Les sommes ne sont pas définies comme dans la force régulière, avec le nombre d'années-personnes.

Pouvons-nous créer un budget de rémunération pour toutes les réserves associées à une cible, sans qu'il soit soumis aux variations du budget de fonctionnement et d'entretien? Cela pourrait même relever du programme d'immobilisations, mais en plus strict, comme le crédit 1. Pourquoi ne créons-nous pas un système « automatique »?

Dans l'armée, il est déjà prévu que les réservistes doivent normalement être payés 39 jours par année au tarif du service de classe A, qui est un tarif journalier. Pourquoi ne pas leur dire, quand nous les recrutons, que nous leur garantirons 39 jours de salaire durant l'année, et peut-être trois semaines de formation estivale, afin qu'ils puissent adapter leur salaire en fonction de ce montant? S'ils ne travaillent pas le nombre de jours prévu, nous n'aurons qu'à réduire leur solde. Au moins, nous leur garantirions ce nombre de jours.

À l'heure actuelle, ils n'ont absolument aucune garantie. Comme nous l'avons vu au cours des dernières années, on peut renvoyer les réservistes en leur donnant simplement quelques mois de préavis. Les jeunes n'ont donc aucun sentiment de sécurité et ils vont plutôt travailler chez McDonald's. Devrions-nous établir un système « automatique » et au besoin adapter ce système, au lieu d'utiliser le système « sur demande » actuel?

Cam Smith : En ce qui concerne le budget de rémunération, cette question doit être adressée au vice-amiral, et je vais vous expliquer pourquoi. Compte tenu de la façon dont les réservistes sont formés et employés — ils le sont différemment, car ils jouent des rôles différents dans les trois services et ils ont tous leurs propres besoins, ce qui a une incidence sur le recrutement, selon le service dans lequel ils travaillent —, ce n'est pas une mince affaire que de comprendre ces besoins pour les réserves dans les trois services. L'établissement d'un budget de rémunération pour intégrer tout cela, avec notre structure actuelle, est un objectif fantastique, mais je ne suis pas certain qu'il soit réaliste à court terme, honnêtement.

Quant à votre deuxième question concernant un système « automatique », compte tenu de l'environnement dans lequel nous nous trouvons actuellement, où la responsabilité financière et la conformité sont essentielles, le fait d'avoir un système « automatique » et d'avoir à s'y adapter plus tard va à l'encontre de ce qui se passe actuellement. Je ne dis pas que nous ne pouvons pas le faire. Si la solde des forces de la réserve était plus facile à administrer — et je pense que nous atteindrons cet objectif quand

reservists will be easier. I do not see us in the near term going to a “push” system, particularly when the three environments generate and employ reservists in such a different manner.

Senator Dallaire: Supplemental to that question, we have deployed troops, reservists, who are class C. They return and they are back in the unit as class A. The reservists decide to leave the unit for one reason or another, but they are injured. There is no system right now inside the reserve units to take care of their injured veterans specifically. Reserve units are not funded for that situation and they have no internal structures for it, as the regular force units do, and they are not necessarily all captured by the Joint Personnel Support Unit if they leave the reserves suddenly but then find themselves injured.

How is it tracked so that those reservists who leave do not end up abandoned and in the streets, either by Veterans Affairs Canada not picking them up or our losing contact with them?

Rear-Admiral Smith: That question is a valid one. The Joint Personnel Support Unit, first, has a mandate to track people as they release. Everyone who releases from the Canadian Forces is invited, if not mandated, to have a transition interview with Veterans Affairs Canada, at which point in time they can identify any issues they may have.

On a go-forward basis, the Joint Personnel Support Units, notwithstanding that they may not be geographically in close proximity to a reserve unit, still have an outreach ability to track people and bring them under their wing from an administrative or provision-of-services perspective.

Going back to my first piece, we work closely with Veterans Affairs Canada to ensure that people know that when they leave, if downstream they have an illness or injury attributable to service, they know how and when to contact Veterans Affairs Canada. Recently, we have travelled around the country with Veterans Affairs Canada — I use the term “holding hands” — on an outreach basis, to send the word out to people.

Senator Dallaire: Also to the units?

Rear-Admiral Smith: The units as well. The outreach town halls are for both reserve and regular force personnel to ensure that, first, people consider themselves a veteran — because a lot of people in uniform today do not consider themselves a veteran when they take the uniform off — and then how to plug into Veterans Affairs Canada.

[Translation]

Senator Nolin: Just now, you told us about an increase in recruitment in the reserves. How do you see the future of the primary reserve?

nous aurons un système de rémunération unique —, la rémunération et la gestion seraient plus simples. Je ne crois pas que nous pourrions utiliser un système « automatique » à court terme, surtout parce que les trois environnements forment et emploient les réservistes de manière très différente.

Le sénateur Dallaire : J'aimerais vous poser une autre question. Nous avons déployé des troupes, des réservistes de classe C. Ils sont maintenant de retour dans leur unité en service de classe A. Pour une raison ou pour une autre, ils décident de quitter l'unité, mais ils sont blessés. À l'heure actuelle, il n'y a aucun système au sein des unités de la Réserve qui permet de prendre en charge les anciens combattants blessés. Les unités n'ont pas les structures internes ni les fonds prévus à cet effet, contrairement aux unités de la Force régulière. De plus, les unités interarmées de soutien au personnel ne sont pas nécessairement informées lorsque des réservistes quittent soudainement la Réserve et sont blessés.

Si le ministère des Anciens Combattants n'intervient pas auprès des réservistes ou perd contact avec eux, comment peut-on s'assurer qu'ils ne finissent pas abandonnés ou dans les rues?

Cam Smith : C'est une bonne question. Tout d'abord, sachez que les unités interarmées de soutien au personnel ont pour mandat de suivre la trace des membres au moment de leur libération. Tous ceux en voie d'être libérés des Forces canadiennes sont priés, voire obligés, de se soumettre à une entrevue de transition au cours de laquelle ils pourront parler de leurs problèmes et déterminer comment le ministère des Anciens Combattants peut les aider.

Même si les unités interarmées de soutien au personnel ne sont pas toujours établies à proximité d'une unité de la Réserve, elles sont tout de même en mesure de rejoindre les gens et de les prendre en charge sur les plans de l'administration ou de la prestation de services.

Pour revenir à ce que je disais plus tôt, nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère des Anciens Combattants pour nous assurer que les gens qui quittent les forces armées savent comment communiquer avec les responsables s'ils ont subi une blessure dans l'exercice de leurs fonctions. De concert avec le ministère, nous avons tenu des séances de discussions partout au pays afin de sensibiliser les gens.

Le sénateur Dallaire : Au sein des unités?

Cam Smith : Entre autres. Les assemblées publiques s'adressent autant aux membres de la Réserve que de la Force régulière. Premièrement, on veut que les membres en viennent à se considérer comme des anciens combattants au moment où ils retirent leur uniforme — ce que beaucoup de gens ont tendance à ne pas faire — et savent comment avoir accès aux services du ministère des Anciens Combattants.

[Français]

Le sénateur Nolin : Vous nous avez parlé tout à l'heure d'une augmentation du recrutement dans la réserve. Comment envisagez-vous l'avenir de la première réserve?

Rear-Admiral Smith: This will be a personal answer, not a professional one.

Senator Nolin: Go ahead.

Rear-Admiral Smith: Recently, with all the operations that we have been committed to, whether in Haiti or Afghanistan, we have had a total force, and I cannot believe that it will be less so in the future. We will always need reservists. They are an integral part of the total force. I feel that it always going to be essential. Does that answer your question, senator?

Senator Nolin: Yes. It is a pity that we do not have much time. I would have liked us to explore what we really want from a reserve. A reserve force is important, but do we just want a kind of recruitment pool when we have jobs to fill in the regular forces? If that is all, let us change the name. I see it as a tool with which to integrate your objectives and your philosophy in the various communities in Canada; that is what we have to work on, in my opinion.

In Montreal, Canadian military reality is not Longue-Pointe. The reality is the various regiments. That is the Canadian Forces' reality, but we do not have a lot of time to discuss it.

Rear-Admiral Smith: I just want to say that I believe that we can fulfill the two objectives at the same time.

Senator Nolin: Well, better yet!

[English]

The Chair: That is a good answer. Thank you, Rear-Admiral Andrew Smith, Chief of Military Personnel, and also Lieutenant Colonel Patricia Henry, Director of Reserve Support Management. We thank you both for your input into what we hope will be a complete and thoughtful report on this issue as we move forward.

Senator Dallaire: I wish to make a point regarding the admiral, who is the Chief of Military Personnel. He is a two-star general, which is equivalent to an EX3 director general. In other departments, there are assistant deputy ministers, which are at the level of EX5. That position used to be a three-star position and it is now a two-star position. That change is not conducive to moving the personnel side of the house. When the restructure or transformation is complete, we will see that the position should be at a three-star assistant deputy minister level and not at a director general level, and that applies in all the forces. The civilian is an assistant deputy minister.

The Chair: Thank you.

We will move now to clause-by-clause consideration of Bill S-13, An Act to Implement the Framework Agreement on Integrated Cross-Border Maritime Law Enforcement Operations

Cam Smith : C'est une réponse personnelle plutôt qu'une réponse professionnelle.

Le sénateur Nolin : Allez-y.

Cam Smith : Dernièrement, avec toutes les opérations pour lesquelles nous avons engagé, que ce soit en Haïti ou en Afghanistan, on a une force totale et je ne peux pas croire que cela va diminuer à l'avenir. On va toujours avoir besoin des réservistes. Ils représentent une partie intégrale de la force totale. Selon moi, cela va toujours demeurer essentiel. Est-ce que cela répond à votre question, sénateur?

Le sénateur Nolin : Oui. C'est dommage qu'on n'ait pas beaucoup de temps. J'aurais aimé qu'on élabore sur ce que l'on veut vraiment d'une réserve. Une réserve, c'est important, mais est-ce qu'on veut que ce soit simplement une sorte de bassin de recrutement lorsque vous avez besoin de combler des postes dans la force régulière? Si ce n'est que ça, on va changer le nom. Selon moi, c'est un outil d'intégration de vos objectifs et de votre philosophie dans les diverses communautés canadiennes, et c'est sur cela qu'on va devoir travailler d'après moi.

À Montréal, la réalité canadienne des militaires, ce n'est pas Longue-Pointe. Ce sont les divers régiments. C'est cela la réalité des Forces canadiennes, mais on n'a pas beaucoup de temps pour en discuter.

Cam Smith : Je veux simplement dire que je crois que cela peut combler les deux objectifs en même temps.

Le sénateur Nolin : Bien tant mieux!

[Traduction]

La présidente : Vous avez bien répondu. Merci, contre-amiral Andrew Smith, chef du personnel militaire, et lieutenant-colonel Patricia Henry, directrice, Gestion du soutien de la Réserve. Nous vous remercions de votre contribution à ce qui sera, espérons-le, un rapport complet et approfondi sur la question.

Le sénateur Dallaire : J'aimerais faire une remarque concernant l'amiral, qui assume le rôle de chef du personnel militaire. En ce moment, il est considéré comme un général deux étoiles, soit l'équivalent d'un directeur général au niveau EX-3. Dans d'autres ministères, on retrouve des sous-ministres adjoints, au niveau EX-5. Par conséquent, son insigne devrait être constitué de trois étoiles plutôt que de deux. Compte tenu du déplacement des effectifs, le moment n'est pas opportun pour effectuer ce changement. Toutefois, lorsque la restructuration sera complétée, il faudrait lui attribuer le grade de trois étoiles, qui équivaut à un poste de sous-ministre adjoint et non pas à un poste de directeur général, comme c'est le cas pour les civils. Il devrait en être ainsi partout dans les forces armées.

La présidente : Merci.

Nous allons maintenant procéder à l'étude article par article du projet de loi S-13, Loi portant mise en œuvre de l'Accord cadre sur les opérations intégrées transfrontalières

between the Government of Canada and the Government of the United States of America. The bill also has a short title, and we will talk about that later, because we will deal with that item last.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: You all have a bill in front of you.

Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4, the principles, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5, under Central Authority for Canada, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 6, under Central Authority for Canada, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7, again a central authority clause, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 11, Powers of Designated Officers, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 12, Detention of Persons, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 13, Seizure, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 15 carry?

maritimes d'application de la Loi entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Le projet de loi a aussi un titre abrégé, mais nous y reviendrons à la toute fin.

Le titre est-il réservé?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il réservé?

Des voix : D'accord.

La présidente : Vous avez tous un projet de loi devant vous.

L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 4, les principes, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 5, concernant l'Autorité centrale du Canada, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 6, encore sur l'Autorité centrale du Canada, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 7, toujours sur l'Autorité centrale du Canada, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 9 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 11, sur les pouvoirs des agents désignés, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 12, sur les personnes détenues, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 13, sur les saisies, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 14 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 15 est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 16 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 17 carry?

Senator Manning: I have a problem with clause 17. I move:

That Bill S-13, in Clause 17, be amended by replacing line 15 on page 8 with the following:

45.88 who was appointed as a cross-border maritime law enforcement officer under subsection 8(1) of the *Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act*.

The Chair: This amendment is in reference to a situation in which people might be designated or appointed maritime law enforcement officers under the subsection?

Senator Manning: Yes.

Senator Dallaire: Are you adding these lines?

The Chair: It is replacing line 15.

Senator Dallaire: So proposed section 50.1 stays and we are adding section 45.88?

The Chair: That is right.

Shall that clause now carry?

Senator Day: No: Are you sure you want section 45.88 in your amendment when it is section 45.48 in the act? Some confusion is being caused by all these different numbers, and we should have an explanation of what this amendment is intended to achieve and why it is necessary. There are two different points.

The Chair: Senator Day is asking whether section 45.88 is the right number.

Senator Day: I think it should be section 45.48.

The Chair: Yes, and that is on a different page. I think we have them mixed up. Is that correct?

The amendment that refers to clause 23 should actually refer to clause 17?

Senator Day: Let us not be confused about what is coming. Let us talk only about this amendment. Should it be section 45.48?

The Chair: Can a departmental official join us?

Senator Nolin: In French, it is perfectly okay.

The Chair: It is section 45.48. On this page, it is section 45.88.

Senator Day: Luckily I read the English version and found this mistake.

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 16 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 17 est-il adopté?

Le sénateur Manning : J'ai une réserve concernant l'article 17. Je propose :

Que le projet de loi S-13, à l'article 17, soit modifié par substitution, à la ligne 16, page 8, de ce qui suit :

L'agent désigné, au sens de l'article 45.88, qui a été nommé à titre d'agent maritime transfrontalier d'application de la loi en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières)*.

La présidente : Cet amendement vise les gens qui pourraient être désignés ou nommés agents maritimes d'application de la loi en vertu du paragraphe de la loi, n'est-ce pas?

Le sénateur Manning : Absolument.

Le sénateur Dallaire : Ajoutez-vous ces lignes?

La présidente : Cela remplace la ligne 16.

Le sénateur Dallaire : Si je comprends bien, l'article 50.1 demeure tel quel, et nous ajoutons l'article 45.88?

La présidente : C'est exact.

L'article modifié est-il adopté?

Le sénateur Day : Non. Êtes-vous certain de bien vouloir inscrire l'article 45.88 dans votre amendement alors qu'il s'agit de l'article 45.48 dans la loi? Ces différents chiffres prêtent à confusion, et on devrait nous expliquer le but et l'importance de cet amendement. Il y a deux différents points.

La présidente : Le sénateur Day demande si l'article 45.88 est le bon.

Le sénateur Day : Je pense que cela devrait être l'article 45.48.

La présidente : Oui, et cela se trouve à une autre page. Je pense que nous les avons mélangés. Est-ce que je me trompe?

L'amendement qui se rapporte à l'article 23 devrait en fait se rapporter à l'article 17?

Le sénateur Day : N'ajoutons pas à la confusion. Parlons plutôt de cet amendement. Est-il question de l'article 45.48?

La présidente : Un représentant du ministère pourrait-il se joindre à nous?

Le sénateur Nolin : Dans la version française, il n'y a pas d'erreur.

La présidente : Il s'agit de l'article 45.48. À cette page, on y trouve l'article 45.88.

Le sénateur Day : Heureusement, j'ai lu la version anglaise et j'ai pu relever cette erreur.

The Chair: Ms. Beecher and Mr. MacKillop have been here before. Do you see the problem in the English version?

Barry MacKillop, Director General, Law Enforcement and Border Strategies Directorate, Public Safety Canada: There is a difference in the English and the French. I believe it should read “45.88” in both versions.

Sophie Beecher, Counsel, Legal Services, Public Safety Canada: Yes.

The Chair: We are adding to clause 17 the words, “who was appointed. . . .”

Senator Day: Look at line 15 on page 8. You are adding words after that section, as I understand, from this amendment. It should be section 45.48.

The Chair: I think they say the same thing. You are adding these words to two particular clauses. Is that correct? It is the same wording.

Senator Manning: The number is wrong, not the wording.

The Chair: Ms. Beecher and Mr. MacKillop, when you determine what you want added, we will have you read it.

Senator Patterson: Chair, maybe the mover of the amendment can explain its purpose.

The Chair: We will do that. Can we clarify this amendment first so that we are all on the same piece of paper? Can we have the words that you want added read aloud so we can settle that part?

Senator Day: I am not sure we have settled it.

The Chair: It is the same wording.

Ms. Beecher: It has 45.48 on one.

The Chair: It has 45.88 on the other.

Mr. MacKillop: It should read 45.88.

Ms. Beecher: I think so.

Senator Day: Maybe we need another amendment.

Senator Manning: It amends section 45.88.

Senator Day: It starts with “whom,” which is underlined. Do you want to underline the other part, too?

Senator Manning: Move the pen back over 45.88.

The Chair: We have an answer.

Mr. MacKillop: It should read 45.88; and section 45.48 contains the definitions in Bill S-13 of “Central Authority,” “designated officer” and “integrated cross-border operation.” That is fine.

La présidente : Madame Beecher et M. MacKillop sont déjà venus auparavant. Voyez-vous le problème dans la version anglaise?

Barry MacKillop, directeur général, Application de la loi et stratégies frontalières, Sécurité publique Canada : Chose certaine, les versions française et anglaise ne concordent pas. Je crois qu'on devrait lire « 45.88 » dans les deux versions.

Sophie Beecher, conseillère juridique, Services juridiques, Sécurité publique Canada : Absolument.

La présidente : Nous ajoutons à l'article 17 la phrase suivante : « l'agent désigné... »

Le sénateur Day : Prenez la ligne 16, à la page 8. Si je comprends bien, votre amendement vise à ajouter une partie à cet article. Cela devrait donc être l'article 45.48.

La présidente : Je pense qu'ils sont identiques. Vous ajoutez cette phrase à deux articles précis. Est-ce exact? Il s'agit du même libellé.

Le sénateur Manning : Le chiffre est erroné, pas le libellé.

La présidente : Madame Beecher et monsieur MacKillop, lorsque vous aurez déterminé ce que nous devons ajouter, je vous prierais de nous le lire.

Le sénateur Patterson : Madame la présidente, l'auteur de l'amendement pourrait peut-être nous expliquer son intention.

La présidente : D'accord, mais pouvons-nous d'abord clarifier cet amendement afin que nous soyons tous au même endroit? Pouvons-nous lire tout haut l'ajout en question pour que l'affaire soit réglée une fois pour toutes?

Le sénateur Day : Je ne crois pas que nous ayons réglé la question.

La présidente : Il s'agit du même libellé.

Mme Beecher : On a inscrit l'article 45.48 dans une version.

La présidente : Et l'article 45.88 dans l'autre.

M. MacKillop : On devrait y lire l'article 45.88.

Mme Beecher : C'est ce que je pense.

Le sénateur Day : Il nous faut peut-être un autre amendement.

Le sénateur Manning : Il modifie l'article 45.88.

Le sénateur Day : Le début est souligné. Souhaitez-vous souligner l'autre partie également?

Le sénateur Manning : Reprenez l'article 45.88.

La présidente : Nous avons une réponse.

M. MacKillop : On devrait lire l'article 45.88; et l'article 45.48 renferme les définitions, dans le projet de loi S-13, d'« agent désigné », d'« autorité centrale » et d'« opération intégrée transfrontalière ». C'est correct.

The amendment is to deal with the public complaints side. To deal with that section, it is section 45.88 under the public complaints coordinating amendments. It should read 45.88. The purpose of that amendment essentially is to identify the Canada versus U.S. person involved in the Canada-U.S. Shiprider operations.

Moving to further amendments to self-initiated complaints, we see that they can initiate a joint investigation with any RCMP member and that they are not exempt from this investigation. The U.S. member is exempt from a self-initiated complaint, for instance, from the Commission for Public Complaints Against the RCMP, CPC.

The Chair: We cannot oblige them to come here; that is the law of the land.

Mr. MacKillop: We had to clarify that definition within the auspices of the public complaints area, which is section 45.88. I apologize if the French version reference is section 45.48; it should be section 45.88 in both versions.

The Chair: You have the right number on the French copy.

[Translation]

Mr. MacKillop: In French, it should be 45.88 as well.

Senator Nolin: Point eighty eight. That is right. That means the text must be amended.

Mr. MacKillop: In French, yes; I am sorry.

[English]

Senator Day: In English, can you explain what this amendment is all about? Why do you need this amendment? What does it achieve?

Ms. Beecher: As the bill stood, we placed all cross-designated officers in the same category. We were trying specifically to exempt U.S. cross-designated officers as being subject to the summons provision. Instead, we included all officers. We feel that a precision is necessary so that U.S. officers are exempted from summon, and not all officers. We still want our RCMP officers to be summoned before the CPC to give testimony and that kind of thing.

The Chair: My understanding in lay terms is that we can oblige a Canadian designated peace officer for the purposes of an operation to show up in a Canadian court; but we cannot oblige an American to show up in a Canadian court.

Mr. MacKillop: Correct.

Senator Duffy: Presumably the Americans cannot oblige Canadian officers to appear in their courts?

Cet amendement porte sur la gestion des plaintes du public. On trouve donc l'article 45.88 sous les dispositions de coordination. Cet amendement vise essentiellement à identifier les agents désignés qui prennent part aux opérations dans le cadre du projet Shiprider entre le Canada et les États-Unis.

Pour ce qui est des autres amendements aux plaintes du public, on peut voir que les agents de la GRC peuvent faire l'objet d'une enquête conjointe et ne peuvent en être exemptés. Les agents américains, quant à eux, sont exemptés d'une plainte déposée, par exemple, par la Commission des plaintes du public contre la GRC, la CPP.

La présidente : Nous ne pouvons pas les obliger à venir ici; ce sont les lois du pays.

M. MacKillop : Nous avons dû clarifier les définitions sous la rubrique des plaintes du public, c'est-à-dire à l'article 45.88. Je suis désolé si on lit « 45.48 » dans la version française; il s'agit bel et bien de l'article 45.88 dans les deux versions.

La présidente : Vous avez le bon chiffre dans la version française.

[Français]

M. MacKillop : En français, cela devrait être 45.88 aussi.

Le sénateur Nolin : Quatre-vingt-huit, c'est cela. Cela veut dire qu'il faut un amendement au texte.

M. MacKillop : En français, oui, je m'excuse.

[Traduction]

Le sénateur Day : Dans la version anglaise, pouvez-vous nous expliquer l'objectif de cet amendement? Qu'est-ce qu'il vient apporter?

Mme Beecher : Dans le projet de loi, tel qu'il était libellé, nous avons placé tous les agents transfrontaliers dans la même catégorie. Nous voulions précisément exempter les agents américains des assignations à comparaître. Au lieu de cela, nous les avons tous inclus. Nous croyons donc qu'il est nécessaire de préciser que ce sont uniquement les agents américains qui sont exemptés, et non pas tous les agents. Nous voulons toujours que nos agents de la GRC puissent être appelés à témoigner devant la CPP.

La présidente : Si je comprends bien, autrement dit, dans le cadre d'une opération, nous pouvons obliger un agent de la paix canadien à comparaître devant un tribunal canadien, mais nous ne pouvons pas obliger un agent américain à le faire.

M. MacKillop : Tout à fait.

Le sénateur Duffy : Je présume donc que les États-Unis ne peuvent pas obliger des agents canadiens à comparaître devant leurs tribunaux?

Mr. MacKillop: That is correct. The framework agreement provides that best efforts be made on both sides so they will both show up, presumably; in law we cannot oblige that.

Senator Dallaire: Their legislation does not exist yet.

The Chair: They have an overarching framework that covers this area and many other things.

Senator Dallaire: Do they need separate legislation for Canada-U.S. Shiprider?

The Chair: Only we have to do it because they have embraced it already.

Senator Manning: Chair, I need to extend my amendment to include section 45.88 to make sure everything is right.

Senator Nolin: You have to read it in French now.

The Chair: Does anything have to be considered a subamendment or other: no; fine.

Senator Day: Chair, so I have this amendment correct, we are looking at clause 17 of this bill which talks about proposed section 50.1 of the Royal Canadian Mounted Police Act. At page 27 of the bill, we can see where section 50 of the Royal Canadian Mounted Police Act appears. The amendment says: “. . . does not apply to a designated officer within the meaning of section 45.88. . . .”

Ms. Beecher: It would be more practical to have a copy of the bill. What we have is a bill separated with explanation sheets.

The Chair: We have a copy of the bill for Mr. MacKillop and Ms. Beecher to share.

Senator Day: This meeting would have been much easier if we had had time to review and consider the amendments before the meeting. We might not have had to ask these questions now.

The Chair: I think it is good that we have an opportunity to do this.

Senator Dallaire: The point that my colleague raises is that if we had received the amendments a couple of days ago instead of two minutes before we walked into the building, we could have reviewed them ahead of the meeting.

The Chair: Were they not sent out this afternoon?

Kevin Pittman, Clerk of the Committee: Yes.

The Chair: At what time?

Senator Dallaire: We received them 20 minutes before we met.

The Chair: I think I received them earlier than that, on my BlackBerry.

M. MacKillop : C'est exact. L'entente-cadre vise à ce que l'on déploie tous les efforts nécessaires pour que les agents puissent comparaître d'un côté comme de l'autre, mais apparemment, on ne peut pas l'exiger aux termes de la loi.

Le sénateur Dallaire : Leur loi n'existe pas encore.

La présidente : Ils ont un cadre général qui porte sur cet aspect et beaucoup d'autres.

Le sénateur Dallaire : Ont-ils besoin d'une mesure législative distincte en ce qui a trait au projet Shiprider entre le Canada et les États-Unis?

La présidente : Si nous procédons de la sorte, c'est parce qu'ils sont déjà allés de l'avant.

Le sénateur Manning : Madame la présidente, je dois modifier mon amendement à l'égard de l'article 45.88 et m'assurer que tout est comme il se doit.

Le sénateur Nolin : Vous devez le lire en français.

La présidente : Est-ce que cela doit être considéré comme un sous-amendement? Non. Très bien.

Le sénateur Day : Madame la présidente, maintenant que j'ai rectifié l'inexactitude, j'attire votre attention sur l'article 17 du projet de loi qui traite de l'article 50.1 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. À la page 27 du projet de loi, on peut lire : « [...] ne s'applique pas à l'agent désigné, au sens de l'article 45.88. »

Mme Beecher : Ce serait plus pratique d'avoir une copie du projet de loi. Ce que nous avons entre les mains, c'est un projet de loi truffé d'explications.

La présidente : Nous avons une copie du projet de loi pour M. MacKillop et Mme Beecher.

Le sénateur Day : Les choses auraient été beaucoup plus faciles si nous avions eu le temps d'examiner les amendements avant la séance. Nous n'aurions pas eu besoin de poser toutes ces questions.

La présidente : Il est bon que nous ayons la possibilité de le faire.

Le sénateur Dallaire : Ce que mon collègue essaie de dire, c'est que si nous avions reçu les amendements quelques jours avant la séance, plutôt que deux minutes avant d'entrer dans l'édifice, nous aurions pu les étudier un peu.

La présidente : Ne les avez-vous pas reçus cet après-midi?

Kevin Pittman, greffier du comité : Oui.

La présidente : À quelle heure?

Le sénateur Dallaire : Nous les avons reçus 20 minutes avant la séance.

La présidente : Je pense que je les ai reçus plus tôt, sur mon BlackBerry.

Senator Day: “Earlier than that” being today, this afternoon?

The Chair: Yes, I think it was. I was in another committee.

Senator Day: This is 5:20 in the afternoon.

Mr. MacKillop: The actual amendment will be inserted in clause 17 of Bill S-13. It will apply to section 45.88, which is then further referenced in section 50. However, as you can see, it references back to section 45.88, which will be amended by clause 17.

The Chair: Hence the change to clause 17.

Mr. MacKillop: That is correct.

Senator Day: Is this the best way lawyers drafting this bill could find to achieve this result; that is, by taking us through all these various sections?

Mr. MacKillop: We had to make a certain amendment to address the policy intent, which was to keep it as broad as possible, and to cover all Canadian police officers. Given that Bill C-38 is not passed, we simply could not make a reference to Bill C-38 being amended consequentially.

Ms. Beecher: That is why we will have the same situation at clause 23. As you will recall, part of provisions are “ifs.”

Senator Day: Yes, I do recall that part.

The Chair: This was some of the complication that we had in testimony. I am also told that we now will need a subamendment because the French version says “45.88.”

Senator Nolin: No, it is the reverse.

The Chair: I am sorry, I am only receiving instruction here; I am not sure.

[Translation]

Senator Day: So 45.88 is what should be there?

Senator Nolin: Yes.

[English]

Senator Nolin: In French, 45.88.

The Chair: So it is what it is —

Senator Day: No: It has to be changed.

The Chair: You have 88 on your page, on the French version.

Senator Nolin: Yes, and it should be 48.

The Chair: All right: The English version does have 48, so that is correct.

Le sénateur Day : Quand vous dites « plus tôt », vous voulez dire cet après-midi?

La présidente : Oui. Je siégeais à un autre comité.

Le sénateur Day : Nous les avons reçus à 17 h 20 précisément.

M. MacKillop : L’amendement sera inséré dans l’article 17 du projet de loi S-13. Il s’appliquera à l’article 45.88, qui fait aussi référence à l’article 50. Toutefois, comme vous pouvez le constater, il renvoie à l’article 45.88, qui sera donc modifié par l’article 17.

La présidente : Il s’agit donc d’une modification à l’article 17.

M. MacKillop : C’est exact.

Le sénateur Day : Est-ce le meilleur moyen qu’ont trouvé les juristes pour y arriver; c’est-à-dire en nous renvoyant à tous ces articles?

M. MacKillop : Nous avons dû apporter certaines modifications pour respecter l’intention du projet de loi. Il doit être le plus général possible afin de viser tous les agents de police canadiens. Étant donné que le projet de loi C-38 n’est pas adopté, nous ne pouvons tout simplement pas faire référence au projet de loi C-38, qui sera modifié en conséquence.

Mme Beecher : C’est pourquoi on se retrouve avec la même situation en ce qui concerne l’article 23. Comme vous vous le rappellerez, il s’agit de la partie sur les « si ».

Le sénateur Day : Oui, je m’en souviens.

La présidente : Cela faisait partie des complexités au moment des témoignages. On me dit maintenant que nous avons besoin d’un sous-amendement, étant donné que la version française indique « 45.88 ».

Le sénateur Nolin : Non, c’est le contraire.

La présidente : Je suis désolée, je ne fais que recevoir les instructions; je ne suis pas certaine.

[Français]

Le sénateur Day : Donc 45.88, c’est ce qui doit être là?

Le sénateur Nolin : Oui.

[Traduction]

Dans la version française, on peut lire 45.88.

La présidente : Par conséquent...

Le sénateur Day : Non, nous devons le changer.

La présidente : Vous avez 88 sur votre page, dans la version française.

Le sénateur Nolin : Oui, et cela devrait être 48.

La présidente : Très bien. Il n’y a pas d’erreur dans la version anglaise.

Mr. MacKillop: It is actually section 45.88. The English version is correct; the French version inadvertently refers to section 45.48 and it should be section 45.88.

The Chair: All right. Does everyone see this now? We need a subamendment now for that section.

Senator Manning: Okay.

Senator Day: Why do you not withdraw the amendment and change it?

Senator Manning: I will withdraw that amendment and provide a whole new amendment. Can I do that?

The Chair: We do not have the paper copy for that. Okay, we will do that. Are we agreed on the subamendment?

Senator Manning: I move the subamendment to cover section 45.88 rather than section 45.48, in both official languages.

The Chair: Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Now we move to the first amendment itself.

Senator Manning: I move that Bill S-13, in clause 17, be amended by replacing line 15 on page 8 with the following:

45.88 who was appointed as a cross-border maritime law enforcement officer under subsection 8(1) of the *Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act*.

The Chair: Are we agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That is a miracle. Clause 18, agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 19?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 20?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 21.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 22?

Senator Manning: Excuse me, chair.

The Chair: Go ahead, Senator Manning.

Senator Manning: I move an amendment to clause 22:

That Bill S-13, in clause 22, be amended by:

M. MacKillop : On veut que ce soit l'article 45.88. La version anglaise est exacte; la version française, par contre, renvoie par inadvertance à l'article 45.48 plutôt qu'à l'article 45.88.

La présidente : Très bien. Est-ce que tout le monde arrive à suivre? Il nous faut donc un sous-amendement pour cet article.

Le sénateur Manning : D'accord.

Le sénateur Day : Pourquoi ne pas plutôt retirer l'amendement et le modifier?

Le sénateur Manning : Je vais retirer cet amendement et en proposer un tout nouveau. Est-ce possible?

La présidente : Nous n'aurons pas la copie papier. D'accord, c'est ce que nous allons faire. Êtes-vous d'accord concernant le sous-amendement?

Le sénateur Manning : Je propose un sous-amendement visant à traiter de l'article 45.88 plutôt que de l'article 45.48, dans les deux langues officielles.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : Oui.

La présidente : Nous allons maintenant proposer le premier amendement.

Le sénateur Manning : Je propose que le projet de loi S-13, à l'article 17, soit modifié par substitution, à la ligne 16, page 8, de ce qui suit :

L'agent désigné, au sens de l'article 45.88, qui a été nommé à titre d'agent maritime transfrontalier d'application de la loi en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières)*.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : Oui.

La présidente : C'est un miracle. L'article 18 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 19?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 20?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 21.

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 22?

Le sénateur Manning : Excusez-moi, madame la présidente.

La présidente : Je vous écoute, sénateur Manning.

Le sénateur Manning : Je propose un amendement à l'article 22 :

Que le projet de loi S-13, à l'article 22, soit modifié :

(a) adding after line 22 on page 12 the following:

May I dispense?

The Chair: Do you have the long page here? Do you have the long page, Senator Day?

Senator Day: No.

The Chair: Three pages were supposed to be handed out to you, with clause 17, then clause 22 and then clause 23. Yes: That is the one.

Senator Day: Great. I think I have too much paper.

The Chair: We all have too much paper; that is for sure. Senator Manning, ask your question again.

Senator Manning: I move that Bill S-13, in clause 22, be amended by:

(a) adding after line 22 on page 12 the following:

(10) If a complaint concerns the conduct of a designated officer —

May I dispense?

The Chair: Yes: Give everyone a moment to read the amendment.

Senator Day: The fact that you are dispensing does not mean that we should dispense with understanding it, correct?

The Chair: No: Do you want him to read it aloud?

Senator Day: No.

The Chair: The answer is no.

Senator Day: You need to have it translated anyway.

The Chair: Mr. MacKillop or Ms. Beecher, do you have your 15-second version of why this amendment matters?

Ms. Beecher: Essentially, we are incorporating explicitly the possibility for the CPC to be able to conduct joint investigations or hearings with an authority from another jurisdiction.

The Chair: This is continuing on from the complaints commission that will be dealt with either under existing law or, should Bill C-38 pass, under the new revised law. This amendment now adds the notion that we can work with another authority so that we might, in a way, have a joint investigation.

Ms. Beecher: That is right.

Senator Day: And this was necessary, why?

Mr. MacKillop: The original draft was not broad enough and could have been interpreted as not allowing joint investigations of other Canadian or U.S. law enforcement officers. We wanted to

a) par adjonction, après la ligne 20, page 12, de ce qui suit :

Puis-je être dispensé de la lecture?

La présidente : Avez-vous la version longue? Avez-vous la version longue, sénateur Day?

Le sénateur Day : Non.

La présidente : Vous auriez dû recevoir trois pages; une pour l'article 17, une pour l'article 22, et une autre pour l'article 23. Oui, c'est celle-là.

Le sénateur Day : Excellent. Je pense que j'ai trop de papiers.

La présidente : C'est effectivement le cas pour tout le monde. Sénateur Manning, pourriez-vous répéter votre question?

Le sénateur Manning : Je propose que le projet de loi S-13, à l'article 22, soit modifié :

a) par adjonction, après la ligne 20, page 12, de ce qui suit :

(10) Lorsqu'une plainte porte sur la conduite d'un agent désigné...

Puis-je être dispensé de la lecture?

La présidente : Oui. Donnez-nous un moment pour lire l'amendement.

Le sénateur Day : Le fait que vous le dispensiez de la lecture ne signifie pas qu'il n'est pas nécessaire de comprendre l'amendement, n'est-ce pas?

La présidente : Non. Voulez-vous qu'il le lise à voix haute?

Le sénateur Day : Non.

La présidente : La réponse est non.

Le sénateur Day : Il faudra le faire traduire de toute façon.

La présidente : M. MacKillop ou Mme Beecher, pouvez-vous nous dire en 15 secondes pourquoi cet amendement est important?

Mme Beecher : Essentiellement, il prévoit explicitement que la Commission est autorisée à tenir des enquêtes ou des audiences conjointement avec les autorités d'un autre ressort.

La présidente : Cela donne suite à la commission des plaintes, dont il sera question dans la loi actuelle ou, si le projet de loi C-38 devait être adopté, dans la loi révisée. Le présent amendement apporte la notion que nous pouvons collaborer avec une autre autorité de façon à tenir une enquête conjointe, en quelque sorte.

Mme Beecher : C'est exact.

Le sénateur Day : Et c'était nécessaire pour quelle raison?

M. MacKillop : La version originale n'était pas suffisamment vaste et on aurait pu l'interpréter de façon à empêcher la tenue d'enquêtes conjointes avec d'autres agents d'exécution de la loi du

make sure that the complaints commission had the opportunity to do conduct those investigations.

The Chair: You can capture everything.

Mr. MacKillop: That was the policy intent.

The Chair: It might be a local law enforcement authority; it can be someone else they are working with, and that it is easier to investigate this matter together.

Mr. MacKillop: It can be the U.S. that asks.

The Chair: It can be a U.S. authority.

Mr. MacKillop: Yes, for a joint investigation.

Senator Dallaire: To confirm, am I to understand that the provincial governments have agreed to this process? That is, they will subject, for example, their provincial police to this process in totality? Has that legislation been amended already within their jurisdiction to do that?

Mr. MacKillop: With respect to Canada-U.S. Shiprider, it has not been dealt with directly, as we have used RCMP officers to date. The consultations that have occurred on Bill C-38 did talk about joint investigations when officers are working on joint task forces, so, yes, it is part of their participation in a joint task force.

Senator Dallaire: But the provinces have not been approached yet to do that?

Mr. MacKillop: Well, Bill C-38 is not yet —

The Chair: They have, but Bill C-38 is not law yet.

Senator Dallaire: Essentially, we have used RCMP until now, but I thought we were using municipal people in Welland, Windsor or wherever it was.

Mr. MacKillop: We may in the future. So far it has been all RCMP and Coast Guard with respect to the Canada-U.S. Shiprider operations themselves.

The Chair: When the three witnesses came before the committee, they testified that if the operation went on to the land, they were asked to extend.

Senator Dallaire: They were on the water, too. They are patrolling on the waters. I am trying to confirm that this legislation here, pending Bill C-38, has been acknowledged by the provincial governments; that they will subject their police to this police complaints centre.

Canada ou des États-Unis. Nous voulions nous assurer que la commission des plaintes avait la possibilité de mener de telles enquêtes.

La présidente : Vous pouvez tout englober.

M. MacKillop : C'était l'intention de la politique.

La présidente : Il peut s'agir d'une autorité locale d'exécution de la loi, ou encore d'un autre collaborateur, et c'est plus facile de faire enquête ensemble.

M. MacKillop : Cela peut aussi être à la demande des États-Unis.

La présidente : Il peut s'agir d'une autorité américaine.

M. MacKillop : En effet, pour les besoins d'une enquête conjointe.

Le sénateur Dallaire : Dites-moi, est-ce que les gouvernements provinciaux ont approuvé ce processus? Est-ce qu'ils ont accepté, par exemple, de soumettre leur police provinciale à l'ensemble de ce processus? Est-ce que la loi a déjà été modifiée dans leurs territoires respectifs pour pouvoir procéder de cette façon?

M. MacKillop : Pour ce qui est du projet Shiprider entre le Canada et les États-Unis, la question n'a pas été abordée directement, puisque nous avons fait appel aux agents de la GRC jusqu'à maintenant. Lors des consultations qui ont eu lieu au sujet du projet de loi C-38, il a été question d'enquêtes conjointes lorsque les agents participent à des forces opérationnelles mixtes, alors cela fait en effet partie de leur travail.

Le sénateur Dallaire : Mais les provinces n'ont pas encore été approchées à cet égard?

M. MacKillop : Eh bien, le projet de loi C-38 n'est pas encore...

La présidente : Elles l'ont été, mais le projet de loi C-38 n'a pas encore été promulgué.

Le sénateur Dallaire : Donc, nous avons fait appel aux agents de la GRC jusqu'à maintenant, mais je croyais que nous avions recouru aux services d'agents municipaux à Welland ou à Windsor; je ne suis plus certain où c'était.

M. MacKillop : Cela pourrait être le cas plus tard. Jusqu'à présent, pour le projet Shiprider entre le Canada et les États-Unis, seuls des agents de la GRC et de la Garde côtière ont été mis à contribution.

La présidente : Lorsque les trois témoins ont comparu, ils nous ont dit que si le projet devait s'appliquer aux zones terrestres, ils devraient étendre leurs opérations.

Le sénateur Dallaire : Ils assurent aussi la patrouille maritime. J'essaie de savoir si cette loi, le projet de loi C-38, a été reconnue par les gouvernements provinciaux. Ont-ils accepté de soumettre leurs forces policières à cette commission des plaintes?

Mr. MacKillop: It would likely be a joint investigation with the provincial oversight body. They have indicated support for joint oversight writ large — not only Shiprider but any other operation.

Senator Dallaire: That exists?

Mr. MacKillop: It will. With Bill C-38 coming in, the investigations will be more formal. They investigate some things informally now with observers, et cetera, but if Bill C-38 passes, there will be the opportunity for more formal joint investigations with provincial oversight bodies. The provinces have expressed an interest in joint oversight.

Senator Dallaire: Forgive me but do you have that in writing?

The Chair: It is not compelled; it is allowed.

Mr. MacKillop: That is correct, and we have indications in consultations that they support that approach. We have heard from several provinces that they want the opportunity to have joint investigations with respect to the RCMP and joint operations that happen.

Senator Dallaire: They do not implement their legislation before ours is implemented. Is that correct?

Mr. MacKillop: That is correct.

Senator Dallaire: Is that the normal practice?

Mr. MacKillop: It depends on the province. Some provinces may not need further enabling legislation. Some that do, will.

Senator Day: Does this proposed subsection 10 give the power to the commission to allow a province or another hearing body that wants to participate to do so, or does it merely give the commission authority to have a joint hearing so that the authority to allow it comes from somewhere else?

Ms. Beecher: It is including the sections from Bill C-38 that talk about joint investigations in this bill. They were not included initially, and we are adding what is in Bill C-38 about joint investigations to apply specifically to this bill.

Senator Day: This amendment is enabling legislation to allow the commission the ability to have joint meetings but not the ability to allow for joint meetings.

The Chair: It is to allow for, but not force.

Mr. MacKillop: This amendment will allow Bill C-38 to apply in its entirety to Canada-U.S. Shiprider operations, as opposed to saying they can have joint investigations under Bill C-38, but not if it is Shiprider. This amendment is to allow Shiprider in there as well. An oversight on the initial drafting could have been interpreted that they cannot have joint investigations for

M. MacKillop : Il s'agirait vraisemblablement d'une enquête conjointe avec l'organisme de surveillance provincial. Ils se sont dits en faveur d'une assignation de surveillance, pas seulement pour le projet Shiprider, mais aussi pour toute autre opération.

Le sénateur Dallaire : Cela existe?

M. MacKillop : Ce sera le cas. Avec l'adoption du projet de loi C-38, les enquêtes auront un caractère plus officiel. En ce moment, les enquêtes sont menées de façon non officielle avec des observateurs, entre autres, mais si le projet de loi C-38 est adopté, il sera possible de mener des enquêtes plus officielles conjointement avec les organismes de surveillance provinciaux. Les provinces se sont montrées intéressées à assurer une surveillance conjointe.

Le sénateur Dallaire : Pardonnez-moi de vous poser la question, mais avez-vous cela par écrit?

La présidente : Ce n'est pas imposé; c'est autorisé.

M. MacKillop : C'est exact. D'après la teneur des consultations, les provinces sont en faveur de cette approche. Plusieurs gouvernements provinciaux nous ont indiqué qu'ils aimeraient avoir la possibilité de tenir des enquêtes conjointes concernant la GRC et les opérations mixtes qui sont menées.

Le sénateur Dallaire : Ils ne pourraient pas adopter de loi avant qu'on adopte la nôtre. N'est-ce pas?

M. MacKillop : En effet.

Le sénateur Dallaire : Est-ce ainsi que se déroulent normalement les choses?

M. MacKillop : Tout dépend de la province. Il est possible que certaines provinces n'aient pas besoin d'adopter de nouvelles lois. D'autres devront par contre le faire.

Le sénateur Day : Est-ce que le paragraphe 10 proposé donnerait le pouvoir à la commission de permettre à une province ou à un autre organisme d'audience de prendre part à une enquête, ou pourrait-elle seulement tenir une enquête conjointe qui aurait été autorisée par une autre entité?

Mme Beecher : Il renvoie aux articles du projet de loi C-38 qui portent sur les enquêtes conjointes. Il n'en était pas question au départ, mais nous avons ajouté ce qui figure dans le projet de loi C-38 concernant les enquêtes conjointes pour que ces dispositions s'appliquent à ce projet de loi.

Le sénateur Day : Cet amendement constitue une mesure habilitante permettant à la commission de tenir des enquêtes conjointes, mais pas d'en autoriser.

La présidente : Il lui permet d'en autoriser, mais pas de contraindre les entités à y prendre part.

M. MacKillop : Cet amendement permettra d'appliquer le projet de loi C-38 dans son intégralité au projet Shiprider entre le Canada et les États-Unis, plutôt que d'exclure ce dernier des dispositions autorisant la tenue d'enquêtes conjointes. Il vise à faire appliquer les dispositions du projet de loi au projet Shiprider également. La formulation initiale aurait pu être interprétée de

Shiprider operations, and we did not want to exclude the RCMP or anyone from oversight. The amendment is to correct that oversight and ensure they have all their powers under Bill C-38 and that the bill applies to Shiprider as well.

Senator Day: If we are looking at Bill S-13 and not Bill C-38, it says the commission may conduct investigations jointly with another authority that normally conducts those investigations. If the other authority comes along and says, “We want to be in on this investigation,” will the commission make the yes-or-no decision?

Ms. Beecher: I am not exactly certain how all that works out, but it is contemplated that if a cross-designated officer is not an RCMP member but a member of another police force under provincial jurisdiction, the two forces will come together and agree to conduct a joint investigation concerning the operation where those mixed officers were all involved.

Senator Day: Let us suppose the commission says, “We are not interested in having a joint hearing with you.” Does this amendment give the authority to that other body to say, “we want,” and “you must have”? It does not do that?

Ms. Beecher: No, it does not.

The Chair: You cannot oblige. You must ask them to do it.

Senator Day: Does the commission have the authority to say yes or no?

Ms. Beecher: Yes.

Senator Dallaire: That is a bit of a difference from where we were. If a formal complaint has been made against a Canadian municipal or provincial police officer, this joint complaints commission can call that police officer in front of it, even though the commission is essentially an RCMP-based entity, and not invite the provincial or municipal authority who owns this officer to come in also?

Mr. MacKillop: Technically, yes: The initial complaint would go to the public complaints commission or the new oversight body for the RCMP because of the central authority being the RCMP. If the complaint in reality went there, and it involved an officer of the Ontario Provincial Police, OPP, the commission would in all likelihood call their counterpart in Ontario and let them know they will investigate a complaint and they will investigate it jointly. The commission is not likely to investigate it alone. If they have the opportunity to investigate jointly, they will because it gives them access to more information on the provincial side. However, they are not necessarily obliged to,

façon à ce qu’aucune enquête conjointe ne puisse être tenue dans le cadre du projet Shiprider, et nous ne voulions pas exclure la GRC, ni aucune autre entité, des efforts de surveillance. L’amendement vise à corriger cette lacune et à veiller à ce que ces entités bénéficient de ce pouvoir en vertu du projet de loi C-38 et que ses dispositions s’appliquent au projet Shiprider également.

Le sénateur Day : Mettons de côté le projet de loi C-38 un moment pour s’en tenir au projet de loi S-13. Celui-ci prévoit que la commission peut tenir une enquête conjointement avec une autre autorité qui effectue normalement ce genre d’enquête. Si cette autre entité demande de participer à l’enquête, est-ce que ce sera à la commission de décider si oui ou non elle pourra le faire?

Mme Beecher : Je ne suis pas absolument certaine de la marche à suivre, mais selon la procédure envisagée, lorsqu’un agent transfrontalier n’appartenant pas à la GRC mais à un autre service de police de compétence provinciale est en cause, les deux entités concernées doivent s’entendre pour tenir une enquête conjointe à l’égard des opérations auxquelles ont participé les agents transfrontaliers en question.

Le sénateur Day : Supposons que la commission refuse de tenir une enquête conjointe avec l’autre entité. Est-ce que l’amendement donne le pouvoir à cette autre entité de réclamer et de forcer la tenue d’une telle enquête? Ce n’est pas le but de l’amendement?

Mme Beecher : Non, ce n’est pas le but.

La présidente : On ne peut pas les obliger. Il faut leur demander de le faire.

Le sénateur Day : Est-ce que la commission a le pouvoir de refuser ou d’accepter?

Mme Beecher : Oui.

Le sénateur Dallaire : C’est quelque peu différent de ce qu’on avait. Lorsqu’une plainte officielle est déposée contre un agent de police municipal ou provincial canadien, la commission des plaintes peut l’appeler à comparaître devant elle, même s’il s’agit essentiellement d’une entité relevant de la GRC, sans inviter l’autorité provinciale ou municipale d’attache de l’agent concerné?

M. MacKillop : Techniquement, oui. La plainte initiale serait déposée à la commission des plaintes du public ou au nouvel organisme de surveillance de la GRC, parce que c’est elle qui détient le pouvoir central à cet égard. Si la plainte déposée concerne par exemple un agent de la Police provinciale de l’Ontario, la commission informerait vraisemblablement son homologue ontarien qu’elle s’appête à faire enquête et l’inviterait à collaborer avec elle. Il est peu probable que la commission mènerait cette enquête seule. Si elle a la possibilité de faire enquête conjointement avec l’autorité provinciale, elle profitera sans doute de l’occasion, parce qu’elle aura ainsi accès

and if the initial review of the complaint is such that the complaint is frivolous and they will not investigate it, they would not necessarily call Ontario and invoke any joint investigation.

Senator Dallaire: That is acknowledged. I come from a place that has what is called a “chain of command,” so if anyone fiddles with one of my people and brings them in front of any disciplinary process, I will ensure I am engaged and sitting there. Therefore, I do not understand why we do not insist that this complaints outfit call in these other levels to investigate jointly. If the complaint is within the RCMP, no problem, it is their job. However, if someone else owns the person complained about and that person is brought in front of a complaints commission that has punitive capabilities, it is inconceivable to me that the other organization would not be part of the complaints process.

Mr. MacKillop: I think if there were punitive dispositions available, you are correct. The commission would make recommendations on something that was found, and if the recommendations involved an Ontario police officer, for instance, they would be made in conjunction with the Ontario oversight body. It is not a punitive thing. It is a response to a public complaint as opposed to gross misconduct on the part of the officer that would go to the Ontario oversight commission that looks at the deontology. That would be different from a public complaints issue.

Senator Dallaire: It makes me uneasy that it is not formal for any type of complaint, but I will not fight it.

The Chair: I am not even sure we can oblige them.

Senator Manning: I want to ensure we are clear on the amendment, which adds after line 22 on page 12, paragraph (10), and then paragraph (11), which states:

The Minister may make regulations respecting investigations, reviews or hearings conducted jointly under subsection (10).

That is part of the amendment. I want to make sure that everybody is clear.

The Chair: The whole page is here.

Senator Day: We have dealt only with (a) of the amendment so far.

We understand what you have proposed.

Senator Manning: In (b) of the amendment, I move that Bill S-13, in clause 22, be amended by

(b) replacing lines 23 and 24 on page 12 with the following:

à davantage d'informations au niveau provincial. Elle n'est toutefois pas dans l'obligation de le faire, et si elle conclut qu'il s'agit d'une plainte frivole qui ne mérite pas la tenue d'une enquête après un examen préliminaire du dossier, elle n'invitera pas nécessairement le gouvernement provincial à prendre part à une enquête conjointe.

Le sénateur Dallaire : C'est entendu. Je suis issu d'un milieu qui a ce qu'on appelle une « chaîne de commandement », et si quelqu'un traficote contre un de mes employés et qu'il le traîne devant un comité disciplinaire, je vais m'assurer d'être mis au courant et d'être présent. Je ne comprends donc pas pourquoi nous n'insistons pas pour que la commission fasse appel aux autres autorités concernées pour faire enquête conjointement. Si la plainte concerne un agent de la GRC, il n'y a pas de problème, c'est son affaire. Cependant, si la personne ayant fait l'objet d'une plainte relève d'une autre entité et qu'elle est appelée à comparaître devant une commission qui a le pouvoir d'imposer des sanctions, il m'apparaît inconcevable que cette autre organisation ne fasse pas partie du processus d'enquête.

M. MacKillop : Si la commission avait le pouvoir d'imposer des sanctions, je devrais vous donner raison. La commission devrait formuler des recommandations si les faits reprochés à l'agent de police ontarien, par exemple, devaient être avérés, le tout se ferait en collaboration avec l'organisme de surveillance de l'Ontario. Il ne s'agit pas d'imposer des sanctions. Il s'agit de réagir à une plainte formulée par le public, ce qui n'a rien à voir avec un cas d'inconduite grave, qui serait renvoyé à l'organisme de surveillance de l'Ontario chargé des dossiers de déontologie. C'est différent quand on parle d'une plainte du public.

Le sénateur Dallaire : Je ne suis pas tout à fait à l'aise avec l'idée qu'il n'y a pas de processus officiel pour tout type de plainte, mais je ne m'y opposerai pas.

La présidente : Je ne suis pas persuadée que nous puissions les y obliger.

Le sénateur Manning : J'aimerais m'assurer que tout le monde comprend bien l'amendement, qui modifie par adjonction, après la ligne 20, page 12, du paragraphe (10), puis du paragraphe (11), qui prévoit que :

Le ministre peut prendre des règlements concernant les enquêtes, révisions et audiences conjointes.

Cela fait partie de l'amendement. Je veux m'assurer que c'est clair pour tout le monde.

La présidente : Nous avons la page dans son intégralité.

Le sénateur Day : Nous n'avons encore discuté que du point a) de l'amendement jusqu'à maintenant.

Nous comprenons ce que vous proposez.

Le sénateur Manning : Au point b) de l'amendement, je propose que le projet de loi S-13, à l'article 22, soit modifié :

b) par substitution, à la ligne 22, page 12, de ce qui suit :

45.9 Sections 45.52 to 45.56, 45.63 to 45.67, 45.71 . . .

May I dispense?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Day: They have added section 45.72.

Senator Dallaire: Another section to explain.

Senator Day: We have to understand what you are adding.

Senator Dallaire: What are these things?

The Chair: Every clause that is referenced or touched by those changes then must be added. Is that right?

Ms. Beecher: Yes, essentially we are adding the provisions from Bill C-38 that deal with joint investigations.

Mr. MacKillop: The underlined ones are the ones being added, essentially, to the current bill.

[*Translation*]

Senator Robichaud: This is probably a very simple question, but section 45.52 in English lists several, but in French, only three or four are listed.

Ms. Beecher: I noticed the same thing. Since only the underlined part is being added, both languages say the same thing. I think that was an editorial choice. They chose not to include the entire list of sections in the French version.

Mr. MacKillop: Those are lines.

Senator Robichaud: I do not understand it at all.

Mr. MacKillop: I am not an editor either.

Senator Day: From 42.72 to 45.74.

[*English*]

Can you explain sections 42.72 and 45.74? Can we read it here somewhere?

Mr. MacKillop: Yes, in terms of what those sections are, as you go to the back of the bill, they are in the references to Bill C-38.

Senator Day: It is helpful if we can look at them.

The Chair: The information is not laid out in a way that is clear. Are the references on page 20?

Senator Day: No I do not see them on page 20.

The Chair: Page 19 is where they start; is that correct? Under proposed section 45.9, there are subsections (a), (b), and (c):

(a) a reference to the Commissioner is a reference to the Central Authority.”

45.67, 45.71 45.72 et 45.74 à 45.76. . .

Puis-je être dispensé de la lecture?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Day : On a ajouté l'article 45.72.

Le sénateur Dallaire : Un autre article donnant des explications.

Le sénateur Day : Nous devons comprendre ce que vous ajoutez.

Le sénateur Dallaire : À quoi fait-on référence?

La présidente : Il faut ajouter tous les articles touchés par ces changements, n'est-ce pas?

Mme Beecher : Oui. Nous ajoutons essentiellement les dispositions du projet de loi C-38 qui portent sur les enquêtes conjointes.

M. MacKillop : Les articles soulignés sont ceux qui sont ajoutés au présent projet de loi.

[*Français*]

Le sénateur Robichaud : La question est probablement très simple, mais en anglais, à la section 45.52, on en nomme plusieurs alors qu'en français on n'en nomme que trois ou quatre.

Mme Beecher : J'ai remarqué la même chose. Puisque c'est seulement la partie soulignée qui est ajoutée, les deux disent la même chose dans les deux langues. Je crois que c'est un choix des rédacteurs. Ceux-ci ont choisi de ne pas inclure toute la liste d'articles dans la version française.

M. MacKillop : C'est les lignes.

Le sénateur Robichaud : Je ne comprends rien.

M. MacKillop : Je ne suis pas rédacteur non plus.

Le sénateur Day : De 42.72 à 45.74.

[*Traduction*]

Pouvez-vous nous expliquer les articles 42.72 et 45.74? Pouvons-nous les lire quelque part?

M. MacKillop : Oui. Si vous voulez savoir en quoi consistent ces articles, vous les trouverez à la fin du projet de loi, dans les références au projet de loi C-38.

Le sénateur Day : Ce serait utile de pouvoir les consulter.

La présidente : L'information n'est pas présentée de façon claire. Est-ce que les références se trouvent à la page 20?

Le sénateur Day : Non, je ne les vois pas à la page 20.

La présidente : Les premiers se trouvent à page 19. Est-ce bien cela? Sous l'article 45.9 proposé, il y a les paragraphes a), b) et c) :

a) la mention du commissaire vaut mention de l'autorité centrale;

(b) a reference to a member or other person whose conduct is the subject matter of the complaint is a reference to a designated officer whose conduct is the subject matter . . .

The section carries over to the top of the next page, where there are more subsections:

(e) a reference to the Force is a reference to the person or persons designated for that purpose by the Central Authority.

Again, that subsection is where the Force referred to the RCMP but now the reference may include other bodies.

Senator Day: What we are adding to section 45.9 in the amendment is references to sections 45.72 and 45.74. That is all we are adding. What I am asking is, what are those sections?

The Chair: If you go back, then.

Senator Day: I have been going back and forth. What page are you on?

Ms. Beecher: I am on page 29 of Bill C-38.

Senator Day: We are not in Bill C-38.

Mr. MacKillop: No, but these references are references to subsections of Bill C-38 that we have to incorporate into Bill S-13 in the event that Bill S-13 comes in before Bill C-38. We have to make sure both acts are consistent.

Section 45.72, for instance, deals with suspension and joint proceedings. We have to ensure that Canada-U.S. Shiprider falls under the joint proceedings of suspension, as well as the reports, which are in section 45.74; that under Bill C-38, if there were a joint investigation and a report coming out, that it would also incorporate Shiprider.

Senator Day: And section 45.73?

Mr. MacKillop: That section again is under suspension and joint proceedings, but if it is referenced at section 45.72, then it is covered under section 45.73. Section 45.74 is another section that deals with reports.

Senator Day: That is clear. Thank you.

Mr. MacKillop: That is about as clear as I can be, as a non-lawyer and trying to pull everything in. The amendment to references tries to ensure that both acts are consistent throughout, so we have to incorporate a number of subsections throughout.

Senator Day: Can we wait until Bill C-38 is passed and then we will breeze right through this bill?

Mr. MacKillop: My preference is that we breeze through this bill.

The Chair: We are waiting for approval in the other place for that debate.

b) la mention du membre ou de l'autre personne en cause dans la plainte vaut mention de l'agent désigné en cause dans celle-ci...

L'article se poursuit en haut de la page suivante, où sont énoncés d'autres paragraphes :

e) la mention de la Gendarmerie vaut mention de la ou des personnes nommées à cet effet par l'autorité centrale.

Il est question de la Gendarmerie dans ce paragraphe, mais les références pourraient maintenant inclure d'autres entités.

Le sénateur Day : L'amendement vient ajouter à l'article 45.9 des références aux articles 45.72 et 45.74. C'est tout ce qui est ajouté. Ce que je veux savoir, c'est en quoi consistent ces articles.

La présidente : Il faut alors retourner à la fin.

Le sénateur Day : Je n'arrête pas de tourner les pages. À quelle page êtes-vous?

Mme Beecher : Je suis à la page 29 du projet de loi C-38.

Le sénateur Day : Nous ne sommes pas dans le projet de loi C-38.

M. MacKillop : Non, mais ces références renvoient aux paragraphes du projet de loi C-38 qui devront être ajoutés au projet de loi S-13 si celui-ci entre en vigueur en premier. Nous devons nous assurer que les deux lois sont cohérentes.

L'article 45.72, par exemple, porte sur la suspension et les procédures conjointes. Nous devons nous assurer que ces dispositions, et celles portant sur les rapports, énoncées à l'article 45.74, s'appliquent au projet Shiprider entre le Canada et les États-Unis. Il faut veiller à ce que le projet de loi C-38 englobe aussi le projet Shiprider pour ce qui est des enquêtes conjointes et de la soumission des rapports.

Le sénateur Day : Et qu'en est-il de l'article 45.73?

M. MacKillop : Cet article porte également sur la suspension et les procédures conjointes, mais si on renvoie à l'article 45.72, c'est aussi couvert par l'article 45.73. L'article 45.74 porte quant à lui sur les rapports.

Le sénateur Day : C'est clair. Merci.

M. MacKillop : Comme je ne suis pas avocat, c'est le mieux que je puisse faire pour tenter de tout regrouper. L'amendement concernant les références a pour but d'assurer la cohérence des deux lois du début à la fin, alors nous devons couvrir un certain nombre de paragraphes.

Le sénateur Day : Pouvons-nous attendre que soit adopté le projet de loi C-38? Ce devrait être beaucoup plus facile par la suite de travailler sur celui-ci.

M. MacKillop : Ce serait ma préférence.

La présidente : Nous attendons l'approbation de la Chambre pour tenir ce débat.

Senator Dallaire: Chair, the question comes back to why this initiative of launching a government bill through the Senate while a parallel bill is going through the House of Commons? Why did this bill not start at the House of Commons?

The Chair: It is because Bill C-38 references only one small part of this bill. The only part that is impacted is the complaint procedure.

Senator Dallaire: That was not my question. My question is, why is Bill S-13 not Bill C-13 instead? Why did the bill not start in the House of Commons, where committees were already looking at Bill C-38?

Senator Plett: This item is clause-by-clause consideration, chair. We are not debating why something happened.

The Chair: The bill is here before us, and that is what this committee does. It is a bill because it is a program, as you well know, that is under way and that has been endorsed by everyone.

Senator Dallaire: I acknowledge my colleague and chalk it up to that.

[Translation]

Senator Robichaud: Do I understand correctly that this is referring to the clauses of a bill that has not yet been passed?

Mr. MacKillop: Yes, because if the bill is passed, everything will have to be under this bill; but we do not need Bill C-38 in order to proceed with Bill S-13. Bill S-13 can proceed perfectly well with the commission that already exists —

Senator Robichaud: Yes, but this is referring to the other bill, I think. Is it not?

[English]

The Chair: It contemplates the other one.

[Translation]

Mr. MacKillop: — it is just that, given that a bill has already been introduced, because it has been introduced, we have to refer to it on the assumption that it passes. But we do not need Bill C-38 in order to pass Bill S-13.

Senator Dallaire: So we would not have to come back to Bill S-13 after Bill C-38.

Senator Nolin: I understand that we are in the Senate stage and that the House will be looking at it too. But just imagine that this bill passes today and gets royal assent; it would be making reference to an act that does not exist. That is Senator Robichaud's problem.

Mr. MacKillop: Yes, although there are two sections.

Le sénateur Dallaire : Madame la présidente, il y a lieu de se demander pourquoi lancer un projet de loi d'initiative gouvernementale au Sénat, alors qu'un projet de loi parallèle est à l'étude à la Chambre des communes. Pourquoi l'étude de ce projet de loi n'a-t-elle pas été entreprise à la Chambre?

La présidente : C'est parce que le projet de loi C-38 ne renvoie qu'à une petite portion de ce projet de loi. La seule partie touchée est celle sur les procédures entourant les plaintes.

Le sénateur Dallaire : Ce n'est pas ce que je voulais savoir. Pouvez-vous me dire pourquoi il s'agit du projet de loi S-13, et non pas du projet de loi C-13? Pourquoi ce projet de loi n'a-t-il pas été lancé à la Chambre des communes, puisque les comités de la Chambre examinaient déjà le projet de loi C-38?

Le sénateur Plett : Nous procédons à l'étude article par article, madame la présidente. Nous ne sommes pas ici pour discuter des raisons pour lesquelles les choses se sont passées d'une manière, plutôt que d'une autre.

La présidente : Nous sommes saisis de ce projet de loi et notre rôle consiste à en faire l'étude. Comme vous le savez tous, ce projet de loi fait suite à la mise en œuvre d'un programme qui a fait l'unanimité.

Le sénateur Dallaire : J'accepte l'argument de mon collègue et je ne pousserai pas l'affaire plus loin.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Si je comprends bien, on fait référence à des articles d'un projet de loi qui n'a pas encore été adopté?

M. MacKillop : Oui; parce que si le projet de loi est adopté, il faudrait que tout cela soit sous ce projet de loi, mais on n'a pas besoin du projet de loi C-38 pour procéder avec le projet de loi S-13. Le projet de loi S-13 peut très bien procéder avec la commission qui existe déjà...

Le sénateur Robichaud : Oui, mais on fait référence, je crois, à l'autre projet de loi, n'est-ce pas?

[Traduction]

La présidente : On tient compte de l'autre projet de loi.

[Français]

M. MacKillop : ... c'est juste que, étant donné qu'un projet de loi a déjà été introduit, parce que cela a été introduit, il faut faire référence au cas où cela passerait. Mais on n'a pas besoin du projet de loi C-38 pour adopter le projet de loi S-13.

Le sénateur Dallaire : Donc, on évite de devoir revenir sur le projet de loi S-13 après C-38.

Le sénateur Nolin : Je comprends qu'on est à l'étape du Sénat et que la Chambre des communes s'y penchera également, mais imaginons que ce projet de loi est adopté cet après-midi et qu'il y a une sanction royale, cette loi fera référence à une loi qui n'existe pas. C'est le problème du sénateur Robichaud.

M. MacKillop : Oui, bien qu'il y ait deux sections.

Senator Nolin: We understand what you want to do.

Mr. MacKillop: There is a section that says that, if the other bill does not pass, one section still applies with the commission that is already in place.

[English]

The Chair: So both things are contemplated.

[Translation]

Senator Nolin: Both options are there.

Mr. MacKillop: Both options are there. That is why it is very complicated when you try to read it.

Senator Day: That is why it is complicated.

Mr. MacKillop: Yes, but both are there, otherwise we would have to come back and change everything.

Senator Nolin: It is unusual to refer in one act to another act that does not exist.

Senator Day: Yes, absolutely.

[English]

Senator Duffy: Chair, I think what we have seen in the news over the past six months shows us that Canadians expect us to hold our police and border officials accountable. It seems to me that if this measure is making those people more accountable to civilian authorities, we should deal with it now instead of debating whether it should have started in one chamber or another. I think people want this legislation in place. It seems to me to be non-controversial, and we should move on.

The Chair: The bill is complicated, I realize, because of the referencing. However, as Mr. MacKillop has said, the bill contemplates both. If Bill C-38 passes, great; we are ready for it. If it does not, it does not matter, because it still has direct access to the existing RCMP complaint structure. The bill works either way, but it anticipates.

Senator Day: I want to reply to my friend Senator Duffy by saying that our role is to ensure that this legislation achieves only what is intended, that there are no unintended consequences. That is why we are going through this bill to understand it.

Senator Duffy: I have no argument with that, Senator Day. My argument is the debate over whether legislation should be initiated here or in the other place.

Senator Dallaire: I already gave him this point.

Le sénateur Nolin : On comprend ce que vous voulez faire.

M. MacKillop : Il y a une section qui dit que si l'autre projet de loi n'est pas adopté, il y a une section qui s'applique quand même avec la commission qui est déjà en place.

[Traduction]

La présidente : Alors les deux possibilités sont envisagées.

[Français]

Le sénateur Nolin : Les deux options sont là.

M. MacKillop : Les deux options sont là, c'est pour ça que c'est très compliqué quand on essaie de le lire.

Le sénateur Day : C'est pour cette raison que c'est compliqué.

M. MacKillop : Oui, mais les deux sont là, sinon il aurait fallu revenir pour tout changer.

Le sénateur Nolin : Ce n'est pas habituel d'écrire dans un texte de loi un article de loi qui n'existe pas.

Le sénateur Day : Oui, oui, absolument.

[Traduction]

Le sénateur Duffy : Madame la présidente, je crois que les événements qui nous ont été rapportés par les médias au cours des six derniers mois témoignent bien des attentes des Canadiens qui veulent que nos autorités policières et frontalières aient des comptes à rendre. Si ce projet de loi permet une meilleure responsabilisation de ces instances par rapport aux autorités civiles, je crois que nous devrions nous y intéresser sans tarder, plutôt que d'essayer de déterminer quelle chambre aurait dû amorcer le processus. Je pense que les gens souhaitent que ce projet de loi soit adopté. Je n'y vois aucun élément controversé et j'estime que nous devons aller de l'avant.

La présidente : Je constate que ce projet de loi est rendu plus complexe par les différents renvois qu'on y trouve. Mais, comme nous l'indiquait M. MacKillop, le projet de loi tient compte des deux possibilités. Si le projet de loi C-38 est adopté, tout va bien; nous sommes prêts. S'il ne l'est pas, peu importe, car il y a encore un accès direct à la structure en place pour le traitement des plaintes contre la GRC. Le projet de loi sera applicable d'une manière ou d'une autre; les différentes éventualités sont prévues.

Le sénateur Day : Je veux répondre à mon ami, le sénateur Duffy, que notre rôle consiste à voir à ce que cette mesure législative atteigne uniquement les buts visés et qu'elle n'ait pas de conséquences non souhaitées. C'est la raison pour laquelle nous procédons à l'étude de ce projet de loi pour bien comprendre ses répercussions.

Le sénateur Duffy : Je suis tout à fait d'accord avec vous, sénateur Day. J'en ai seulement à redire contre cette discussion où l'on cherche à déterminer si le processus aurait dû être enclenché ici ou par l'autre chambre.

Le sénateur Dallaire : Je lui ai déjà concédé ce point.

The Chair: We are off topic.

Now that everyone understands that these numeric references are to a bill under discussion, that Bill S-13 will contemplate both situations, can we then go ahead and ask whether clause 22 should be amended? Senator Manning, you have to go to the bottom of the amendment. I am sorry. I have read all of part (b) already.

Senator Manning: Let us keep the focus on this progressive piece of legislation.

(c) adding after line 32 on page 19 the following:

(10) If a complaint concerns the conduct of a designated officer . . .”

May I dispense?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Manning: This part is similar to “adding after line 22” above; adding paragraph (10) and paragraph (11) after line 32 on page 19, the same wording we used on page 12.

Senator Day: You are satisfied the wording is the same? I do not have to proofread that wording?

Senator Manning: I am satisfied. Take my word for it, glasses on and glasses off.

The Chair: He put his glasses on, yes.

Do you want to move to part (d) of the amendment?

Senator Day: I want to ask our people here for a quick explanation of why part (c) is necessary.

Mr. MacKillop: It is to maintain the consistency with the previous change to section 45.88.

Senator Day: We are amending section 45.89, right? What is the general thrust of section 45.89 that we have to add these additional sections?

Mr. MacKillop: It is the investigative body reference in Bill C-38, and it is to identify that the cross-border designated officer is Canadian and not American.

The Chair: That is the same clarification, Senator Day. We cannot obligate an American but we can obligate other Canadians.

Senator Day: That was the same one where the commission may have the authority to work with other people?

Mr. MacKillop: Correct.

Senator Day: Okay.

Senator Manning: I move:

That Bill S-13, in Clause 22, be amended by

(d) replacing lines 33 and 34 on page 19 with the following:

La présidente : Nous nous éloignons du sujet.

Maintenant que tout le monde comprend bien que ces références numériques concernent un projet de loi encore à l'étude, et que le projet de loi S-13 tient compte des deux possibilités, pouvons-nous poursuivre en demandant si l'article 22 devrait être modifié? Sénateur Manning, vous devez vous rendre au bas de l'amendement. Je suis désolée. J'ai déjà lu toute la partie b).

Le sénateur Manning : Reportons notre attention sur cette mesure législative progressiste.

c) par adjonction, après la ligne 29, page 19, de ce qui suit :

(10) Lorsqu'une plainte porte sur la conduite d'un agent désigné...

Me dispensez-vous d'en faire lecture?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Manning : C'est le même libellé que nous avons précédemment pour la page 12; il s'agit d'ajouter les paragraphes 10 et 11 après la ligne 29 de la page 19.

Le sénateur Day : Vous convenez que le libellé est bien le même? Je n'ai pas besoin de le vérifier?

Le sénateur Manning : J'en suis convaincu. Vous pouvez prendre ma parole, avec ou sans lunettes.

La présidente : Il a effectivement mis ses lunettes.

Voulez-vous passer à la partie d) de l'amendement?

Le sénateur Day : J'aimerais que nos conseillers nous expliquent brièvement en quoi la partie c) est nécessaire.

M. MacKillop : Il s'agit de maintenir l'uniformité dans le contexte du changement apporté précédemment à l'article 45.88.

Le sénateur Day : N'est-ce pas l'article 45.89 que nous modifions? Quelle est l'idée générale de l'article 45.89 auquel nous voulons faire ces ajouts?

M. MacKillop : Il renvoie à l'organisme d'enquête prévu dans le projet de loi C-38 et permet de préciser que l'agent transfrontalier désigné est canadien et non américain.

La présidente : C'est toujours la même explication, sénateur Day. Nous ne pouvons pas imposer des obligations à un Américain, mais nous pouvons le faire pour nos concitoyens canadiens.

Le sénateur Day : C'est la même disposition qui autorise la commission à travailler avec d'autres personnes?

M. MacKillop : C'est exact.

Le sénateur Day : D'accord.

Le sénateur Manning : Je propose :

Que le projet de loi S-13, à l'article 22, soit modifié :

d) par substitution, à la ligne 31, page 19, de ce qui suit :

I will not get into the same trouble I did last time. The only ones we are worried about are the underlined parts; sections 45.72 and 45.74. We will dispense with the rest. We are making the same change as the one above to make sure the bills all line up properly. It is as straight as the line in the sand.

Senator Day: The heading on page 10 at section 45.89 is “Investigation, Review and Hearing of Complaints.” Now at page 18 we have the same heading. Why do we have the same heading at two different places?

Ms. Beecher: The separations are not obvious, but at page 9 we have the division of parts. Under “Coordinating Amendments”:

22(1) Subsections (2) to (7) apply if Bill C-38, introduced in the 3rd session of the 40th Parliament. . .receives royal assent.

Senator Day: Is subsection (7) under section 22?

Ms. Beecher: That is the way it should work.

Mr. MacKillop: It applies to everything from there. If it does not receive Royal Assent before Bill S-13, we have the other provisions, which is why we have a repetition of subheadings.

Ms. Beecher: The separation is on page 16.

Senator Day: That is what I am looking for.

It is tough to follow this bill. We are relying heavily on you; you know that.

Mr. MacKillop: It is well-placed reliance.

The Chair: We will pass a motion to that effect, I am sure, as soon as we are finished this study.

Senator Manning: I move:

That Bill S-13, in clause 22, be amended by

(e) replacing line 26 on page 24 with the following:

45.88 who was appointed as a cross-border maritime law enforcement officer under subsection 8(1) of the *Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act*.

The Chair: Is everyone happy? We will move along.

Senator Manning: I move:

That Bill S-13, in clause 22, be amended by

(f) replacing line 28 on page 25 with the following:

Je ne vais pas me donner autant de peine que tout à l’heure. Nous nous intéressons ici uniquement à la partie soulignée, soit aux articles 45.72 et 45.74. Je vous dispense du reste. Nous apportons les mêmes modifications que précédemment pour assurer une harmonisation des projets de loi. Ce n’est pas plus compliqué que cela.

Le sénateur Day : À la page 10 du projet de loi, l’article 45.89 apparaît sous la rubrique « Enquêtes, révisions, et audiences relatives aux plaintes ». Mais voilà qu’à la page 18, nous retrouvons exactement la même rubrique. Pourquoi avons-nous la même rubrique à deux endroits différents?

Mme Beecher : Les distinctions ne sont pas vraiment évidentes, mais il y a division des parties à la page 9. Sous la rubrique « Dispositions de coordination » :

22(1) Les paragraphes 2 à 7 s’appliquent en cas de sanction du projet de loi C-38, déposé au cours de la 3^e session de la 40^e législature.

Le sénateur Day : Il s’agit du paragraphe 7 de l’article 22?

Mme Beecher : C’est comme ça que c’est censé fonctionner.

M. MacKillop : Cela s’applique à tout ce qui vient par la suite. Si le projet de loi C-38 ne reçoit pas la sanction royale avant le projet de loi S-13, nous avons les autres dispositions, ce qui explique le dédoublement des rubriques.

Mme Beecher : La séparation se fait après la page 16.

Le sénateur Day : C’est ce que je cherchais.

C’est un projet de loi difficile à suivre. J’espère que vous savez que nous comptons beaucoup sur vous.

M. MacKillop : Vous n’avez rien à craindre.

La présidente : Je suis persuadée que nous adopterons une motion en ce sens dès que nous aurons terminé l’étude.

Le sénateur Manning : Je propose :

Que le projet de loi S-13, à l’article 22, soit modifié :

e) par substitution, à la ligne 31, page 24 de ce qui suit :

L’agent désigné, au sens de l’article 45.88, qui a été nommé à titre d’agent maritime transfrontalier d’application de la loi en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières)*.

La présidente : Est-ce que cela convient à tout le monde? Nous poursuivons.

Le sénateur Manning : Je propose :

Que le projet de loi S-13, à l’article 22, soit modifié :

f) par substitution, à la ligne 33, page 25, de ce qui suit :

45.88 who was appointed as a cross-border maritime law enforcement officer under subsection 8(1) of the *Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act*.

Senator Day: Can you help us with why that amendment is necessary?

Ms. Beecher: If Bill C-38 does not come into force, we have to revert back to the Commission for Public Complaints Against the RCMP scheme. Because designated cross-border law enforcement officers are a new concept, we have to integrate the concept into the existing CPC scheme.

Senator Robichaud: You do not try to explain how you bring someone before the commission, in this bill?

Ms. Beecher: No: hopefully it all falls into place with the respective acts and we can show up with that.

The Chair: Shall the endless clause 22 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Day: On division. I do not understand the clause well enough to vote for it. It is a sad comment to make, but I do not understand all this clause to the extent that I feel I should, to vote on it.

The Chair: Do you mean that we are trying to anticipate a piece of legislation that may not pass?

Senator Day: I am concerned about looking at all this legislation and trying to follow these sections with such a short time to review it.

The Chair: It would have been worse if we had had two different and complete documents that we had to read and try to find the provisions. This amendment highlights the places where changes have been made. Otherwise, we would have had to write everything out as if Bill C-38 existed, and then in the present circumstances, and then try to find it.

Senator Day: My comment was no complaint about whoever wrote these amendments. I can understand this situation. It is only that I have to be able to go back to all the sections, subsections and sub-subsections referred to and understand the impact, and I do not at this moment. If I had more time, I might be able to. I will let it pass on division, and you will be happy.

Senator Manning: Before proposing an amendment to clause 23, the English version is section 45.48. I want to make sure that is taken care of, because the French version is section 45.88.

L'agent désigné, au sens de l'article 45.88, qui a été nommé à titre d'agent maritime transfrontalier d'application de la loi en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières)*.

Le sénateur Day : Pouvez-vous nous aider à comprendre pourquoi cet amendement est nécessaire?

Mme Beecher : Si le projet de loi C-38 n'entre pas en vigueur, nous devons nous en remettre à la Commission d'examen des plaintes du public contre la GRC. Comme le concept d'agent transfrontalier désigné pour l'application de la loi est nouveau, nous devons l'intégrer à la formule en place pour l'examen des plaintes.

Le sénateur Robichaud : Ce projet de loi n'a pas pour objet d'expliquer la façon dont une personne peut être amenée à se présenter devant la commission, n'est-ce pas?

Mme Beecher : Non. Nous espérons que tous les éléments vont se mettre en place avec l'adoption des différentes mesures et nous nous préparons en conséquence.

La présidente : L'interminable article 22 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Day : Avec dissidence. Je ne comprends pas cet article suffisamment bien pour voter en sa faveur. Je suis un peu triste de l'avouer, mais je ne comprends pas cet article aussi bien que je le voudrais pour pouvoir en approuver l'adoption.

La présidente : Est-ce parce qu'on présume ici de l'entrée en vigueur d'un projet de loi qui ne sera pas nécessairement adopté?

Le sénateur Day : Je ne suis pas très à l'aise d'avoir à examiner tout ce projet de loi en essayant d'en comprendre les différents articles alors que nous avons si peu de temps à consacrer à cet examen.

La présidente : La situation aurait été encore pire si nous avions dû prendre connaissance de deux documents complètement différents pour essayer d'y retracer les dispositions. Cet amendement indique les endroits où des modifications sont apportées. Sinon, il aurait fallu réécrire le tout pour le cas où le projet de loi C-38 serait adopté, puis une autre version en cas de statu quo, et essayer de nous retrouver dans tout cela.

Le sénateur Day : Il ne s'agissait pas d'une plainte contre la personne qui a rédigé ces amendements. Je comprends la situation. C'est simplement qu'il faut que je sois capable de revenir à l'ensemble des articles, des paragraphes et des alinéas faisant l'objet de renvois pour comprendre les répercussions, et que cela m'est impossible pour le moment. Si j'avais plus de temps, peut-être pourrais-je le faire. L'article va être adopté avec dissidence, ce qui fera le bonheur de tous.

Le sénateur Manning : Avant de proposer un amendement à l'article 23, je signale que la version anglaise renvoie à l'article 45.48. Je veux m'assurer que la correction est apportée, car la version française indique l'article 45.88.

The Chair: The issue is the same as before. You will propose an amendment and a subamendment?

Senator Manning: Yes, which will take care of the change.

I move:

That Bill S-13, in Clause 23, be amended by replacing line 30 on page 27 with the following:

45.88, who was appointed as a cross-border maritime law enforcement officer under subsection 8(1) of the *Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act*.

Senator Nolin: This time it is in English.

Senator Manning: It is the same issue as before; we have to move only the numbers again.

The Chair: Are there any questions on that amendment?

Senator Day: We are changing the English to section 45.88?

Senator Manning: Yes.

Senator Day: So you should extend the line in the amendment to include 45.88?

Senator Manning: I extended mine. You can extend your own.

Senator Day: You are proposing the amendment, sir.

Senator Manning: Yes: I read it out.

Senator Nolin: In French it is okay this time.

The Chair: Shall clause 23, as amended, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Day: I thought that was the same motion we just had. This is another amendment to clause 23?

The Chair: It was only the 45.88.

Senator Day: We voted and we agreed, on division, on clause 23.

The Chair: No, that was clause 22.

Senator Day: I feel a lot better now.

The Chair: Good: Clause 23, as amended, is carried.

Shall clause 24 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Senator Dallaire: Chair, I am not sure when in the procedure one can raise an observation. Can I make an observation now?

La présidente : Le problème demeure le même. Vous allez proposer un amendement et un sous-amendement?

Le sénateur Manning : Oui, pour que le changement requis soit apporté.

Je propose :

Que le projet de loi S-13, à l'article 23, soit modifié par substitution, à la ligne 33, page 27, de ce qui suit :

désigné, au sens de l'article 45.88, qui a été nommé à titre d'agent maritime transfrontalier d'application de la loi en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières)*.

Le sénateur Nolin : Cette fois, c'est la version anglaise.

Le sénateur Manning : C'est le même problème qu'auparavant; il nous faut simplement modifier encore une fois les chiffres.

La présidente : Y a-t-il des questions concernant cet amendement?

Le sénateur Day : Nous modifions la version anglaise pour qu'elle indique l'article 45.88?

Le sénateur Manning : Oui.

Le sénateur Day : Alors il faudrait prolonger la ligne de l'amendement pour ajouter 45.88?

Le sénateur Manning : C'est ce que j'ai fait. Vous pouvez faire la même chose.

Le sénateur Day : C'est vous qui proposez l'amendement.

Le sénateur Manning : Oui, j'en ai fait lecture.

Le sénateur Nolin : En français, tout va bien cette fois-ci.

La présidente : L'article 23 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Day : Je croyais que nous vous avions déjà voté sur cette motion. S'agit-il d'un autre amendement à l'article 23?

La présidente : C'est seulement pour le 45.88.

Le sénateur Day : Nous avons mis aux voix et adopté avec dissidence l'article 23.

La présidente : Non, c'était l'article 22.

Le sénateur Day : Voilà que je me sens beaucoup mieux.

La présidente : Très bien. L'article 23 modifié est adopté.

L'article 24 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

Le sénateur Dallaire : Madame la présidente, je ne sais pas trop si la procédure me permet de le faire, mais j'aimerais présenter une observation.

The Chair: We have to deal with the titles first.

Shall clause one, which contains the short title, carry?

Senator Day: May I speak to that clause before we vote?

The Chair: Yes.

Senator Day: I have concern about the short title. I want to talk to honourable senators about this title. Every witness who appeared here, including the RCMP, referred to this bill as the Shiprider Act. The bill refers to it as the “Keeping Canadians Safe (Protecting Borders) Act.” The title does not refer to maritime borders; it simply says “Protecting Borders.” The short title in a table of contents would be misleading for not referring to maritime borders or maritime operations. I have been thinking about this issue since I learned at the end of last week that you wanted to proceed with clause-by-clause consideration today. I was looking for wording to add. Perhaps it could read “(Protecting Maritime Borders)” or “(Protecting Maritime Law Enforcement Operations).”

The Chair: Is that wording to be included within the brackets?

Senator Day: We need wording to indicate that the bill has nothing to do with land borders. Everyone else is calling the bill, Shiprider, including you a little earlier. That title I understand. When I first heard it, I did not understand it but I am comfortable with it now. We have other amendments before the committee, so an amendment to the short title will not delay the bill. I wonder whether there is any appetite for a friendly amendment to indicate maritime in the short title to make the title more helpful.

The Chair: “Maritime” is in the long title.

Senator Day: Yes, it is.

The Chair: It is covered.

Senator Day: However, the short title is the reference used by everyone. The short title implies land borders. We should not imply that the bill is something it is not. A short title is chosen to convey the content of the bill.

The Chair: I would not want “Shiprider,” which is “Inside the Beltway” talk. We all understand that word but it would not be suitable in public.

Mr. MacKillop: While the operations are maritime, the protection is our borders — anything heading to our lands is intercepted in the water. We are protecting our borders through this bill. Some of these operations may extend to land. There is

La présidente : Nous devons d’abord régler la question des titres.

L’article 1, le titre abrégé, est-il adopté?

Le sénateur Day : Pourrais-je dire un mot au sujet de cet article avant que nous le mettions aux voix?

La présidente : Oui.

Le sénateur Day : Je me pose des questions au sujet de ce titre abrégé. J’aimerais en faire part à mes collègues. Tous les témoins qui ont comparu devant nous, y compris ceux de la GRC, ont utilisé l’expression loi Shiprider pour parler de ce projet de loi. Voilà maintenant que l’on propose comme titre abrégé : « Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens (protection des frontières) ». Il n’est pas question dans ce titre de frontières maritimes; on dit simplement « protection des frontières ». Dans une table des matières, ce titre abrégé serait trompeur en ne faisant pas référence aux frontières maritimes et aux opérations en mer. J’ai réfléchi à cette question depuis que j’ai appris à la fin de la semaine dernière que vous souhaitiez procéder à l’étude article par article aujourd’hui. Je me suis demandé quelle précision il faudrait ajouter. Peut-être devrait-on lire « protection des frontières maritimes » ou « protection des opérations d’application de la loi en mer ».

La présidente : Vous parlez du libellé à inclure entre parenthèses?

Le sénateur Day : Il nous faut un libellé qui indique que ce projet de loi n’a rien à voir avec les frontières terrestres. Tout le monde utilise le terme Shiprider pour parler de ce projet de loi; vous l’avez vous-même fait tout à l’heure. C’est un titre que j’arrive à comprendre. La première fois que je l’ai entendu, je ne savais pas de quoi on parlait, mais maintenant il me convient tout à fait. Comme notre comité a été saisi d’autres amendements, une modification proposée au titre abrégé ne retarderait pas l’étude de ce projet de loi. Je ne sais pas si on serait prêt à accepter un amendement favorable visant à ajouter la précision « maritimes » dans le titre abrégé pour qu’il soit plus significatif.

La présidente : On retrouve déjà « maritimes » dans le titre au long.

Le sénateur Day : Effectivement.

La présidente : Voilà qui règle la question.

Le sénateur Day : Peu importe, le titre abrégé est celui que tout le monde utilise. Ce titre laisse entendre que les frontières terrestres sont visées. Nous ne devrions pas ainsi présenter le projet de loi pour ce qu’il n’est pas. Le titre abrégé doit refléter le contenu du projet de loi.

La présidente : Il ne faudrait pas qu’on utilise l’expression « Shiprider », car elle relève du jargon interne. Nous comprenons tous ce terme, mais il ne voudrait rien dire pour les gens.

M. MacKillop : Bien que les opérations soient maritimes, elles visent la protection de nos frontières — tout ce qui se dirige vers nos terres est intercepté sur l’eau. Ce projet de loi nous permet donc de protéger nos frontières. Il est possible que certaines des

always an interest in working with the people on the land, whether it is our Integrated Border Enforcement Teams, IBETs, or teams in the U.S. Protecting the borders is the goal and intent of the bill. We are allowing the operations to occur in a maritime environment, which is why maritime is in the long title. The short title of “Protecting Borders” addresses and reflects our policy intent, which is to protect our borders through operations in the maritime environment.

Senator Day: It is to protect maritime borders so you would not have any difficulty with adding “Maritime” between “Protecting” and “Borders”?

The Chair: He said the opposite.

Mr. MacKillop: It protects our land borders by interdicting things in the water. That is why the long title says “Maritime . . . Operations.” The protection is to the borders and to stop things from coming into either country.

When they go over water, they hit the land at some point. The idea is to allow these operations to occur in shared waterways so that we can interdict before they reach land. If they reach land, these operations may continue. We would not want an interpretation to indicate that operations were limited to the water. Some operations may continue on land.

Senator Day: That operation is no longer at the border but is either in the United States or Canada.

Mr. MacKillop: It could be at a border crossing.

Senator Day: It could not be a border crossing because this bill relates to maritime only.

Mr. MacKillop: It depends where the landing is. At a port of entry, it would be a border operation.

Senator Day: You are saying that this bill applies to land borders.

Mr. MacKillop: This bill allows the maritime environment to be covered by joint operations to interdict things coming to the land either through a port of entry or otherwise.

Senator Day: They would land in either Canada or the U.S, divided by a maritime border. I do not have anything in writing on this issue but I think that “Protecting Maritime Borders” in the short title would explain what this bill is about. I move:

That line 5 at page 1 be amended by adding the word “Maritime” between “Protecting” and “Borders.”

opérations prévues aient un prolongement terrestre. Il y a toujours un intérêt pour collaborer avec les forces terrestres, qu’il s’agisse de nos équipes intégrées de la police des frontières (EIPF) ou d’équipes américaines. La protection des frontières est le but visé par ce projet de loi. Nous permettons que les opérations se déroulent en milieu maritime, ce qui justifie la présence de cet adjectif dans le titre au long. En parlant de « protection des frontières », le titre abrégé reflète notre objectif stratégique qui consiste à protéger nos frontières grâce à des opérations menées dans un contexte maritime.

Le sénateur Day : Comme il s’agit de protéger les frontières maritimes, ne seriez-vous pas d’accord pour qu’on ajoute « maritimes » après « protection des frontières »?

La présidente : Il vient tout juste de dire le contraire.

M. MacKillop : On protège nos frontières terrestres en interdisant certaines activités sur l’eau. C’est la raison pour laquelle le titre long parle d’« opérations... maritimes ». La protection est assurée aux frontières pour empêcher certaines choses d’entrer dans les deux pays.

Quiconque arrive par voie maritime doit accoster à un endroit ou un autre. Il s’agit ici de permettre certaines opérations dans les voies navigables partagées de manière à imposer nos interdictions avant qu’on atteigne nos terres. Si un navire parvient tout de même à accoster, ces opérations peuvent se poursuivre. Nous ne voudrions pas d’une interprétation de la loi qui indiquerait que les opérations sont limitées au contexte maritime. Certaines peuvent s’étendre sur le continent.

Le sénateur Day : Il ne s’agit plus alors d’une opération à la frontière; elle se déroule aux États-Unis ou au Canada.

M. MacKillop : Elle pourrait avoir lieu à un poste frontalier.

Le sénateur Day : Ça ne pourrait pas être un poste frontalier parce que ce projet de loi ne porte que sur les activités maritimes.

M. MacKillop : Tout dépend du lieu du débarquement. S’il se fait à un point d’entrée, ce serait une opération frontalière.

Le sénateur Day : Vous êtes en train de nous dire que ce projet de loi s’applique aux frontières terrestres.

M. MacKillop : Ce projet de loi permet une couverture de l’environnement maritime par des opérations conjointes afin d’empêcher certains objets de débarquer sur nos terres, que ce soit via un point d’entrée ou autrement.

Le sénateur Day : Le débarquement se ferait soit au Canada soit aux États-Unis, les deux pays étant séparés par une frontière maritime. Je n’ai aucun document écrit à ce sujet, mais j’estime que le libellé « protection des frontières maritimes » dans le titre abrégé expliquerait bien la teneur du projet de loi. Je propose donc :

Que la ligne 6 de la page 1 soit modifiée par adjonction du terme « maritimes » après « frontières ».

The Chair: As we have heard, there is good reason not to make that change. That was a good explanation.

[*Translation*]

Senator Nolin: Senator Day, why not wait until third reading? You have no amendment in writing. The best thing to do would be to pass it as it is here before us. When we get to third reading, you will have had the time to draft the amendment, and we will be able to discuss it.

Senator Day: I thought of that alternative and I decided to discuss it here. That is why I am making the proposal now. It is not a complicated amendment. It just adds the word “maritime.”

Senator Nolin: I understand.

Senator Day: At third reading, perhaps my amendment would not be the same. I do not like all the “keeping Canada safe, keeping Canadians safe.”

Senator Nolin: That is your decision.

Senator Day: It is, and it could get a lot more complicated.

[*English*]

The Chair: Senator Day, you heard the explanation.

Senator Day: I did not accept it.

The Chair: You did not accept it but you understand the argument for not adding “Maritime.”

Senator Day: There is land on either side of the maritime border; and the maritime border is in the water. This bill does not apply to IBETs or to land crossings. This bill applies to maritime borders. Interdiction might end up on the land in the U.S. or in Canada.

The Chair: Shall we call the question on the amendment?

An Hon. Senator: Call the question.

The Chair: All in favour of the amendment moved by Senator Day? All opposed? The amendment was defeated.

Shall clause 1, the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Day: As unamended.

The Chair: I do not think we will put that in. Shall the title carry? We are back to the long title.

Senator Day: The long title refers to “Integrated Cross-border Maritime Law Enforcement.”

La présidente : Comme nous venons de l’entendre, il y a une bonne raison de ne pas effectuer ce changement. Nous avons eu droit à une explication valable.

[*Français*]

Le sénateur Nolin : Sénateur Day, pourquoi n’attendez-vous pas à l’étape de la troisième lecture? Vous n’avez pas d’amendement écrit. La meilleure chose à faire serait de l’adopter tel qu’il apparaît devant nous. Quand nous arriverons à l’étape de la troisième lecture, vous aurez le temps de faire rédiger l’amendement et nous pourrions alors avoir une discussion sur votre amendement.

Le sénateur Day : J’ai pensé à cette alternative et j’ai décidé de tenir une discussion ici. C’est pourquoi j’en fais la proposition maintenant. Il ne s’agit pas d’un amendement compliqué. On parle uniquement du mot « maritime ».

Le sénateur Nolin : Je comprends.

Le sénateur Day : Peut-être que si j’ai un amendement à l’étape de la troisième lecture, il ne sera pas le même. Je n’aime pas faire des autres « keeping Canada safe, keeping Canadians safe ».

Le sénateur Nolin : Ce sera votre décision.

Le sénateur Day : En effet, et ce pourrait être beaucoup plus compliqué.

[*Traduction*]

La présidente : Sénateur Day, vous avez entendu l’explication.

Le sénateur Day : Je ne la trouve pas acceptable.

La présidente : Vous ne l’acceptez pas, mais vous comprenez les motifs pour lesquels il ne faut pas ajouter « maritimes ».

Le sénateur Day : Il y a des terres de chaque côté de la frontière maritime, laquelle se trouve bien évidemment dans l’eau. Ce projet de loi ne s’applique pas aux EIPF ni aux postes frontaliers terrestres. Il concerne les frontières maritimes. Les éléments interdits peuvent se retrouver sur terre aux États-Unis ou au Canada.

La présidente : Devrions-nous mettre l’amendement aux voix?

Une voix : Oui.

La présidente : Tous ceux qui sont en faveur de l’amendement proposé par le sénateur Day? Ceux qui sont contre? L’amendement est rejeté.

L’article 1, le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le sénateur Day : Sans modification.

La présidente : Je ne pense pas que cette précision soit nécessaire. Le titre est-il adopté? Nous en revenons au titre au long.

Le sénateur Day : Le titre long parle des « opérations intégrées transfrontalières maritimes d’application de la loi ».

The Chair: You have to be in favour of this one. Carried?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill, as amended, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Day: On division.

The Chair: Is there an observation for discussion?

Senator Dallaire: I have distributed the observation to all members.

Senator Nolin: Chair, do you want to know if you can report the bill?

The Chair: We are talking about going in camera because I have not seen this observation.

Senator Day: That did not harm us when we were discussing the amendments, which we had not seen before. Let us carry on.

Senator Plett: I ask that we go in camera, chair.

Senator Day: For what reason?

Senator Plett: When we want to discuss an observation, it should always be discussed in camera.

Senator Day: I do not think it should be.

Senator Plett: I do, and I ask to go in camera.

Senator Day: It is not our tradition to do that.

Senator Plett: A few of the committees that I have been on have done exactly that.

The Chair: We will suspend for a moment.

Senator Dallaire: Have we agreed to go in camera?

The Chair: I do not think we need a vote to go in camera, do we? Do you want a vote?

Senator Day: Yes.

The Chair: Do I have a motion?

Senator Plett: I move that the committee go in camera for discussions on observations.

Senator Day: I vote against that motion. We went through all these amendments without an opportunity to review them first. We made our point on that and moved ahead with the amendments. Why should we go in camera to deal with a proposed observation?

The Chair: I have not seen anything.

La présidente : Vous devriez être en faveur de celui-là. Adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Day : Avec dissidence.

La présidente : Y a-t-il une observation dont nous souhaiterions débattre?

Le sénateur Dallaire : J'ai distribué l'observation à tous les membres.

Le sénateur Nolin : Madame la présidente, ne souhaitez-vous pas savoir si vous pouvez faire rapport du projet de loi?

La présidente : Nous discutons de la possibilité de poursuivre à huis clos parce que je n'ai pas pris connaissance de cette observation.

Le sénateur Day : Cela ne nous a pas empêchés de débattre des amendements que nous n'avions pas vus auparavant. Poursuivons.

Le sénateur Plett : Je demande le huis clos, madame la présidente.

Le sénateur Day : Pour quelle raison?

Le sénateur Plett : Lorsque nous souhaitons débattre d'une observation, il faut toujours le faire à huis clos.

Le sénateur Day : Je ne pense pas que cela soit nécessaire.

Le sénateur Plett : C'est ce que je crois et je demande donc le huis clos.

Le sénateur Day : Ce n'est pas notre façon habituelle de procéder.

Le sénateur Plett : C'est exactement ce que font certains comités dont je fais partie.

La présidente : Nous allons nous interrompre un instant.

Le sénateur Dallaire : Avons-nous convenu de poursuivre à huis clos?

La présidente : Je ne crois pas que nous ayons besoin d'un vote pour poursuivre à huis clos. Voulez-vous que nous votions?

Le sénateur Day : Oui.

La présidente : Quelqu'un en fait la proposition?

Le sénateur Plett : Je propose que le comité poursuivre ses travaux à huis clos pour discuter des observations.

Le sénateur Day : Je vote contre cette motion. Nous avons débattu de tous ces amendements sans avoir eu la chance de les examiner d'abord. Nous avons fait valoir nos réserves à ce sujet, mais on est tout de même allé de l'avant avec les amendements. Pourquoi devrions-nous poursuivre à huis clos pour traiter d'une observation proposée?

La présidente : Je n'ai rien vu à ce sujet.

Senator Dallaire: Was this observation given to the clerk? It was given to the clerk but not distributed.

The Chair: Let us take a vote on going in camera. All in favour? Opposed? The motion is carried. We will go in camera.

Senator Day: I move that we adjourn to have an opportunity to review the proposed observation.

The Chair: Let us take five minutes before going in camera.

(The committee continued in camera).

OTTAWA, Wednesday, March 23, 2011

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-55, An Act to amend the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act and the Pension Act, met this day at 4:03 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Pamela Wallin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, ladies and gentlemen, thank you for being here today. This is a special meeting of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, but we have received permission from the Senate to meet today. We are looking at Bill C-55, An Act to amend the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act and the Pension Act.

We are pleased to have the minister with us today. He has brought officials with him, Mr. Hillier and Mr. Butler, who will also be available to answer questions. Welcome, minister, and thank you. We understand that you may get called back to a vote. We will understand that.

[*Translation*]

Hon. Jean-Pierre Blackburn, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs and Minister of State (Agriculture): Madam Chair, it is a pleasure to be here with you today to discuss a very important bill that is of utmost importance for our Canadian Forces members, our veterans and their families.

I know that our time together is short, so I will keep my opening remarks brief. But I do want to take a moment to thank you for the excellent work you have been doing on behalf of the men and women who have proudly worn, and wear, Canada's uniform.

Le sénateur Dallaire : Est-ce que notre greffier a reçu copie de cette observation? Elle a été remise au greffier, mais n'a pas été distribuée.

La présidente : Nous allons maintenant mettre aux voix la proposition concernant le huis clos. Tous ceux qui sont pour? Ceux qui sont contre? La motion est adoptée. Nous allons poursuivre à huis clos.

Le sénateur Day : Je propose que nous interrompions nos travaux un moment le temps de permettre à chacun de prendre connaissance de l'observation proposée.

La présidente : Prenons cinq minutes avant de poursuivre à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos)

OTTAWA, le mercredi 23 mars 2011

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été renvoyé le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes et la Loi sur les pensions, se réunit aujourd'hui, à 16 h 3 pour procéder à l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Pamela Wallin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, mesdames et messieurs, je vous remercie d'être ici aujourd'hui. Il s'agit d'une séance spéciale du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, mais nous avons obtenu la permission du Sénat pour nous réunir aujourd'hui. Nous étudions le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes et la Loi sur les pensions.

Nous sommes ravis d'accueillir le ministre aujourd'hui. Il est accompagné de fonctionnaires, soit MM. Hillier et Butler, qui pourront également répondre à des questions. Bienvenue, monsieur le ministre. Je vous remercie. Nous comprenons que vous aurez peut-être à vous absenter pour aller voter. Ce n'est pas un problème.

[*Français*]

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député, ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture) : Madame la présidente, c'est un plaisir d'être ici avec vous aujourd'hui pour discuter d'un projet de loi qui est, je pense, de grande importance pour nos militaires des Forces canadiennes, pour nos vétérans, de même que pour les membres de leurs familles.

Je sais que nous disposons de peu de temps et je tâcherai donc d'être bref. Je tiens tout de même à prendre un moment pour vous remercier de l'excellent travail que vous avez accompli au nom des hommes et des femmes qui ont porté l'uniforme du Canada et de ceux et celles qui le portent toujours fièrement.

Your commitment to our veterans' priorities is truly commendable, and your advice and recommendations have greatly informed our efforts on behalf of these national heroes.

Bill C-55 is a perfect example. In the drafting of this bill, we relied heavily on the insights and information available from many sources — including your committee, the House of Commons committee, and people in the field, such as veterans' organizations.

We listened to our veterans and Canadian Forces members.

When I travelled to Afghanistan last year, I remember specifically asking our troops there what we could be doing better. At first, they were a little hesitant about answering, but gradually they opened up. And one of the issues they raised was the disability award. They said it would be much more helpful if there were different options for how the disability award is paid out. We know that some people have not always used this money wisely. Instead of a lump sum payment, they wanted options.

Honourable senators, that had a profound impact on me. Here were these courageous men and women serving overseas in a very dangerous place risking their lives for Canada and our way of life, and they were reluctant to ask for much in return.

As a result of their comments, on the flight back to Canada, I decided that we had to go even further than I originally anticipated, that we should offer them these payment options and do even more than I was originally planning.

That is why Bill C-55, which is before you today, is very open-ended and very flexible when it comes to giving our Canadian Forces members and veterans more choices in the payment of the disability award.

We listened to what our veterans were saying. We looked at the various studies and reviews available, and drew from our own experience with the New Veterans Charter — all of which told us there were some problems with how the new charter was originally drafted. While the New Veterans Charter brought sweeping and significant improvements when it was passed unanimously by Parliament in 2005, it also had some flaws, which were discovered along the way.

I will add, as an aside, that since the coming into force of the New Veterans Charter, when our men and women in uniform return injured, they remain in the forces for two or three years.

Votre engagement à l'égard des priorités de nos vétérans est tout à fait remarquable, et vos conseils et recommandations ont été très utiles dans le cadre des efforts que nous déployons au nom de ces héros nationaux.

Le projet de loi C-55 en est un bon exemple. Il a été élaboré en grande partie à la lumière des observations et de l'information provenant de nombreuses sources, y compris votre comité, le comité de la Chambre des communes, de même que des gens directement sur le terrain, dont les organismes de vétérans qui représentent ces derniers.

Nous avons écouté nos vétérans et nos militaires des Forces canadiennes.

Lorsque je suis allé en Afghanistan l'année dernière, je me souviens encore d'avoir demandé à nos militaires sur place ce que nous pouvions faire de mieux. Au début, ils étaient un peu hésitants à me répondre. Mais peu à peu, ils ont parlé plus ouvertement. Ils ont notamment soulevé la question de l'indemnité d'invalidité, en disant qu'ils aimeraient avoir différentes options pour recevoir leur indemnité. Nous savons que, pour certains, cet argent n'avait pas toujours été dépensé à bon escient. Plutôt que de n'avoir qu'un seul paiement comptant, ils voulaient avoir des options.

Cette expérience, honorables sénateurs, m'a profondément marqué. Je me trouvais en présence de ces hommes et femmes courageux, qui servaient outre-mer dans un endroit très dangereux, prêts à risquer leur vie pour nous, pour le Canada et pour notre mode de vie. Et pourtant, ils hésitaient à demander quoi que ce soit en retour.

Pendant le vol du retour vers le Canada, suite à leurs propos, j'ai décidé que nous devions aller plus loin que ce que j'avais anticipé au départ, que nous devrions leur offrir ces options de paiement et qu'il fallait en faire encore plus que ce que j'avais justement prévu initialement.

C'est pourquoi le projet de loi que vous avez devant vous aujourd'hui, le projet de loi C-55, est très ouvert et offre de la souplesse lorsqu'il s'agit d'offrir à nos vétérans et à nos militaires des Forces canadiennes plus d'options pour leur paiement d'indemnité d'invalidité.

Nous avons écouté ce que nos vétérans avaient à dire. Nous avons pris connaissance des divers examens et études qui ont été menés, et nous avons puisé dans notre propre expérience avec la Nouvelle Charte des anciens combattants. Tout cela nous a permis de constater qu'il y avait certains problèmes en ce qui a trait à la façon dont la Nouvelle Charte des anciens combattants avait été initialement rédigée. La Nouvelle Charte des anciens combattants a donné lieu à des améliorations importantes et fondamentales lorsqu'elle a été adoptée à l'unanimité par le Parlement en 2005, mais elle comportait aussi des lacunes que nous avons découvertes en cours de route.

Je me permets de dire, en aparté, qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la Nouvelle Charte des anciens combattants, il faut se rappeler que nos militaires, lorsqu'ils reviennent blessés,

They continue to receive their full salary during that two- or three-year period. We didn't start discovering the flaws in the New Veterans Charter until after that.

You have pinpointed some of them. Our veterans have raised some of them. The bill that you are studying today proves that we are able to work together to correct these flaws. The result is legislation that has received broad support —because Bill C-55 represents an important new chapter in the New Veterans Charter and how Canada cares for and supports our military, our veterans and their families.

It amounts to an additional \$2 billion to improve the quality of life for injured and ill veterans and their families.

Over the next five years alone, it represents an additional \$200 million in support paid directly to our most seriously injured veterans and those with the lowest incomes and who are in a rehabilitation program.

And, with this additional support, our men and women injured in the line of duty will now be able to focus more on what matters most to them: getting better.

With the changes we are proposing, we are doing three things: we are ensuring a minimum annual income for veterans in our rehabilitation program, and for veterans who are unable to be gainfully employed again.

We are recognizing that Canada's most seriously injured veterans and their families face the greatest challenges starting a new life outside the military.

We are creating payment options for CF members and veterans who receive a disability award.

How are we doing this? By establishing a minimum income, as you can see in the bill — a pre-tax income of \$40,000 a year for the earnings loss benefit. For those in a rehabilitation program, this will mean \$40,000 in compensation or 75 per cent of their salary. That is the minimum. If their salary is higher, they will obviously receive more, but the minimum that they will receive is \$40,000 for the duration of their rehabilitation.

Secondly, by expanding eligibility for the permanent impairment allowance and the exceptional incapacity allowance, we are creating a new \$1,000 monthly supplement for our most seriously injured veterans. If they are unable to return to work, with the monthly allowance and the amount allocated for

demeurent encore dans l'armée pendant deux ou trois ans. Ils bénéficient toujours de leur plein salaire pendant ces deux ou trois années. Ce n'est qu'après cela que nous avons commencé à découvrir les failles de cette Nouvelle Charte des anciens combattants.

Vous avez souligné certaines d'entre elles. Nos vétérans ont mis en relief quelques-unes de ces lacunes. Le projet que vous étudiez aujourd'hui prouve notre capacité de travailler ensemble pour corriger ces lacunes. Ce consensus s'est traduit par des mesures législatives qui ont reçu un appui notable parce que le projet de loi C-55 représente, en quelque sorte, un tout nouveau chapitre à la Nouvelle Charte des anciens combattants, qui réforme la façon dont le Canada offre les soins et le soutien nécessaire à nos vétérans et militaires.

Il s'agit d'un investissement supplémentaire de deux milliards de dollars pour améliorer la qualité de vie des vétérans blessés et malades, de même que celle de leur famille.

Au cours des cinq prochaines années, cela représente 200 millions de dollars qui seront versés directement à nos vétérans les plus gravement blessés et à ceux et celles qui ont les revenus les plus faibles et qui suivent un programme de réadaptation.

Grâce à ce soutien additionnel, nos hommes et nos femmes qui sont blessés dans l'exercice de leurs fonctions pourront maintenant se concentrer davantage sur ce qui est le plus important pour eux : leur rétablissement.

Les changements proposés vont nous permettre d'accomplir trois choses. Nous garantissons un revenu annuel minimum pour les vétérans qui participent à notre programme de réadaptation et pour les vétérans qui ne sont plus capables d'exercer un emploi rémunérateur.

Nous reconnaissons que les vétérans canadiens les plus gravement blessés et leurs familles sont ceux qui doivent relever les plus gros défis lorsqu'ils commencent une nouvelle vie à l'extérieur des forces militaires.

Nous créons des options de paiement pour les vétérans et les membres des Forces canadiennes qui reçoivent une indemnité d'invalidité.

Comment allons-nous y parvenir? En établissant un revenu minimum tel que vous le voyez dans le projet de loi, avant impôt, de 40 000 \$ par année pour l'allocation pour perte de revenus. En quelque sorte, lorsque les gens suivent le programme de réadaptation, c'est une compensation de 40 000 \$ qui va correspondre à 75 p. 100 du salaire. C'est le minimum. Si leur salaire est plus élevé, ils auront bien sûr davantage, mais le minimum qu'ils pourront obtenir est de 40 000 \$ tout au long de leur réadaptation.

Deuxièmement, en étendant l'admissibilité à l'allocation pour déficience permanente et à l'allocation d'incapacité exceptionnelle, nous allons créer un supplément mensuel de 1 000 \$ par mois que nous allons assurer aux vétérans les plus gravement blessés. S'ils ne peuvent pas retourner au travail, avec

rehabilitation, they will receive a minimum of \$58,000 per year until they reach the age of 65. This aspect covers someone who can no longer go back to work, because of a mental health problem or a physical disability.

By creating more payment options for the disability award, we will be recognizing that soldiers or veterans do not all have the same needs. They need financial options to meet their individual circumstances.

These enhancements go to the very heart of the New Veterans Charter, and they build on its solid foundation of making sure that the men and women who serve Canada have the help they need — when they need it and for as long as they need it.

There is wide agreement on that. Even those who say we should go further acknowledge that these are important measures and a big step in the right direction.

I want to stress that we have not stopped there, that we are taking additional actions in many different ways. I will list them for you briefly; you will recall what we did for amyotrophic lateral sclerosis, which we now recognize. As soon as a person receives that diagnosis, they can access all of the services they would have normally been entitled to, had the condition been recognized as an illness resulting from military service. We have resolved the Agent Orange issue by enabling widows to receive an *ex-gratia* payment of \$20,000. I made that announcement just before Christmas.

These are all measures that will make a real and meaningful difference in the lives of the men and women who need this help from their country. Bill C-55 will also make a real and meaningful difference. We know this is true because our veterans and CF members have told us so. They spoke, and we listened, just as we promised we would. And we are taking action, just as we promised we would. Today, I am here to ask the Senate for its support to keep our important work moving ahead.

Current parliamentary dynamics, with the issue of an imminent election, have plunged us, as well as our veterans, into uncertainty. Passing this bill as quickly as possible is of the utmost importance.

If there were to be an election, before the bill were passed, it would mean postponing it for a year. I don't know how any of us will be able to look our CF members in the eyes, if we do not do what is necessary to get this bill passed in time. The support that they can receive from us is important to them.

l'allocation mensuelle et également le montant alloué pour la réadaptation, le minimum qu'ils pourront obtenir sera de 58 000 \$ par année jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 65 ans. Cet aspect vise quelqu'un qui ne peut plus revenir au travail, soit à cause d'un problème de santé mentale, soit à cause d'un handicap physique.

En créant plus d'options de paiement pour l'indemnité d'invalidité, nous reconnaitrons que les soldats ou les vétérans n'ont pas tous les mêmes besoins. Ils doivent pouvoir choisir parmi des options financières celle qui leur convient le mieux.

Ces améliorations s'inscrivent dans le cadre d'une réforme de la nouvelle charte. Ils prennent appui sur les principes fondamentaux de la nouvelle charte pour s'assurer que ceux et celles qui sont au service du Canada obtiennent l'aide dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin et aussi longtemps qu'il le faudra.

Il y a consensus à cet égard. Même ceux et celles qui estiment que nous devrions en faire encore davantage, ils reconnaissent qu'il s'agit de mesures importantes et d'un grand pas dans la bonne direction.

Je tiens à souligner que nous allons encore plus loin en prenant d'autres mesures qui sont mises en œuvre de plusieurs façons différentes. Je vais vous les énumérer brièvement; rappelez-vous ce que nous avons fait pour la sclérose latérale amyotrophique, que maintenant nous reconnaissons. Dès que la personne obtient un diagnostic à cet effet, elle pourra recevoir tous les services auxquels elle aurait normalement droit, si cela avait été reconnu comme quelque chose ayant fait suite au service militaire. Nous avons réglé la question de l'agent orange en faisant en sorte que les veuves puissent maintenant recevoir aussi ce paiement *ex-gratia* de 20 000 \$. Je suis allé annoncer cette question un peu avant Noël.

Toutes ces mesures permettront de faire une véritable différence, une différence concrète dans la vie des hommes et des femmes qui ont besoin de cette aide de leur pays et le projet de loi C-55 fera une vraie différence pour eux. Nous savons cela parce que nos vétérans et nos militaires des Forces canadiennes nous l'ont dit. Ils ont parlé et nous les avons écoutés tel que nous l'avions promis, et nous prenons des mesures comme nous l'avions dit. Aujourd'hui, je sollicite l'appui du Sénat pour poursuivre ce travail important.

La dynamique parlementaire actuelle nous plonge, de même que nos vétérans, avec toute cette question d'élections imminentes, dans l'incertitude. Il est primordial d'adopter ce projet de loi dès que possible.

S'il y avait des élections, sans que le projet de loi soit adopté, cela veut dire qu'on repousse son adoption d'un an. Je ne sais pas comment vous et nous tous, allons pouvoir regarder nos militaires droit dans les yeux, si on ne fait pas ce qu'il faut pour adopter ce projet de loi à temps. Pour eux, c'est important ce qu'ils peuvent recevoir en termes de soutien de notre part.

I therefore ask you, on their behalf, to fast-track this bill so that it can receive royal assent.

[English]

The Chair: I want to thank you, Mr. Minister. I think we all feel that way on both sides. My deputy chair has been briefed on this legislation as well.

I want to thank you for changing your schedule. I know you were to be here Monday. I know you feel strongly about this.

Mr. Blackburn is here to take questions. I ask members to be pointed and disciplined in their questions because our time is short today.

Senator Plett: I will echo what the chair has already said. It is great to see you here, and I want to congratulate you for the way you have brought this forward. This has been a fairly extensive process, and I know you have engaged with many people.

In large part you have answered my first question. My first question was going to be, in your opinion, what happens if we cannot get this bill passed and get Royal Assent before a possible election? You have said that we would lose a minimum of a year and that it would be devastating for the men and women in uniform who so desperately need what you are offering.

You mentioned in your presentation, minister, how you have travelled and spoken to so many of the men and women in uniform. We did the same thing when we visited the base in Edmonton.

I know we would never get all of them, but would you believe that most of the concerns the veterans have shared with you are addressed in Bill C-55?

[Translation]

Mr. Blackburn: That is a good question, and I am happy to provide some clarification. Why and how did we end up with this? First of all, the Department of Veterans Affairs experienced an unprecedented crisis this past year. I wasn't expecting a situation like that. It started with newspaper articles, followed by radio interviews, TV reports and so on. Everyone had complaints about the New Veterans Charter and the department in terms of delays in processing files. Criticism was everywhere, to such an extent that, at one point, I turned off my BlackBerry and asked myself what should be done in a crisis like this. What is urgent, and what should the priorities be moving forward?

Je vous demande, en leur nom, de mettre en quelque sorte le pied sur l'accélérateur afin que ce projet de loi reçoive la sanction royale.

[Traduction]

La présidente : Je vous remercie, monsieur le ministre. Je crois que nous sommes tous d'accord des deux côtés. Mon vice-président a été informé de ce projet de loi également.

Je tiens à vous remercier d'avoir changé votre horaire. Je sais que vous deviez comparaître lundi. Je sais que cette question vous tient à coeur.

M. Blackburn est ici pour répondre à des questions. Je demande aux membres du comité d'être directs et disciplinés dans leurs questionnements parce que nous n'avons pas beaucoup de temps aujourd'hui.

Le sénateur Plett : Je suis d'accord avec ce que la présidente a dit. Nous sommes ravis de vous avoir ici, et je veux vous féliciter de la façon dont vous avez abordé la question. Le processus a été assez long, et je sais que vous avez demandé la participation de nombreuses personnes.

Vous avez en grande partie répondu à ma première question. J'allais vous demander, à votre avis, ce qui arriverait si on ne pouvait faire adopter le projet de loi et obtenir la sanction royale avant que des élections soient déclenchées. Vous avez dit que nous perdriions au moins un an, et que ce serait dévastateur pour les hommes et les femmes en uniforme qui ont désespérément besoin de ce que vous offrez.

Dans votre exposé, monsieur le ministre, vous avez dit que vous avez voyagé et parlé à de nombreux hommes et à de nombreuses femmes en uniforme. Nous avons fait de même lorsque nous avons visité la base à Edmonton.

Je sais que nous ne pouvions pas tous leur parler, mais selon vous, la plupart des préoccupations des vétérans sont-elles réglées dans le projet de loi C-55?

[Français]

M. Blackburn : C'est une bonne question et je suis content de pouvoir donner des éclaircissements là-dessus. Pourquoi et comment en sommes-nous arrivés là? D'abord, le ministère des Anciens combattants a connu une crise sans précédent dans la dernière année. Je ne m'attendais pas à rencontrer pareille situation. Cela a commencé par les articles dans les journaux, suivi d'entrevues à la radio, dans les médias télévisés et autres. Tout le monde avait quelque chose à redire sur la Nouvelle Charte des anciens combattants et sur le ministère en termes de délai de traitement des dossiers. Il y avait des critiques de partout, à tel point que, à un moment donné, j'ai fermé le BlackBerry et je me suis dit : qu'est-ce qu'on doit faire dans une pareille crise? Quelle est l'urgence et quelles sont les priorités qu'on doit mettre de l'avant?

Of course, all of that factored into the number of times I had met with representatives of veterans associations; I had listened to them and heard their comments. We conducted a survey on the lump-sum payment and found that 31 per cent were not in favor of the lump-sum payment. We realized that they were primarily people with mental health issues or post-traumatic stress disorder. I had a very clear picture of the problem.

But we had to set priorities, assess the costs associated with all of that and take the complaints into account. At one point, we reached a consensus on the priorities with the organizations and our veterans. That is how we established the three priorities.

Bear in mind that the entire New Veterans Charter is focused on rehabilitation. We cannot ask someone who is 20, 25 or 30 years old and who comes back injured to go home and wait. We must enable them to transition to civilian life. We must help them find a new job, taking into account their new disability. That is what rehabilitation is about. We must also make sure that, while participating in that rehabilitation, which may last two, five or ten years, that person has an adequate income. The person may have one, two, three or more children; they may or may not have a spouse. We must ensure that things are done right.

That is why it is not reasonable to give the person at the low end of the pay scale in the army, someone who is earning \$26,000, 75 per cent of their salary. That is not enough to live decently. That is what we will fix.

The permanent monthly allowance resembles the former pension system. It is a monthly amount ranging from \$536 to \$1,609 per month. I am referring to the former figure; it has been indexed, and I don't remember the new one. Depending on the injury, a member receives a certain amount per month, for life. It doesn't stop at 65, it is for life. It wasn't enough for people who are seriously injured. We decided to increase the amount by \$1,000 per month. When you add the monthly payment plus the \$40,000, the minimum that someone will receive is \$58,000 per year, until the age of 65, if they cannot return to work, be it the result of a physical or psychological injury.

The other point regarding these injuries is an important one. There was a problem in the charter that had gone unnoticed up to that point: when the New Veterans Charter was adopted, injuries were taken into account following the coming into force of the charter. If someone had an injury predating that coming into force, it was not counted. As a result, people did not receive the amount ranging from \$536 to \$1,609. Only 12 or 16 people received it in five years. By fixing that aspect of the act, 3,500 people over the next five years will receive that monthly payment for life.

Bien sûr, tout cela est en lien avec le nombre de fois où j'avais rencontré les représentants des associations des anciens combattants, je les avais écoutés et j'avais entendu leurs commentaires. On avait fait un sondage concernant le paiement forfaitaire, et on a constaté que 31 p. 100 n'aimait pas avoir le paiement comptant. On a réalisé que c'était surtout des gens qui souffraient de problèmes de santé mentale ou du syndrome post-traumatique opérationnel. J'avais une image riche de la problématique.

Mais il fallait en arriver à fixer des priorités et à évaluer les coûts associés à tout cela et à tenir compte de ces plaintes. À un moment donné, avec les organismes, avec nos anciens combattants, on a fait le consensus sur les priorités. C'est ainsi que nous avons établi les trois priorités.

Il faut se rappeler que toute la nouvelle charte est orientée en fonction de la réadaptation. On ne peut pas demander à quelqu'un de 20, 25 ou 30 ans qui revient blessé, de s'en aller chez lui et d'attendre. Il faut lui permettre de réintégrer la vie civile. Il faut lui permettre d'avoir un nouvel emploi dans sa vie, en tenant compte de son nouvel handicap. C'est ce que la réadaptation fait. Il faut s'assurer, en même temps qu'il fait cette réadaptation qui peut durer deux ans, cinq ans, dix ans, qu'il ait un salaire convenable. La personne peut avoir un, deux ou trois enfants ou plus, un conjoint, pas de conjoint. Il faut s'assurer que c'est correct.

C'est pour cela, quand il était dans l'armée, le bas salarié à 26 000 \$, si on lui donne 75 p. 100 de son salaire, ce n'est pas raisonnable. On ne lui permet pas de vivre convenablement. C'est ce qu'on va corriger.

L'allocation mensuelle permanente ressemble à l'ancien système de la pension. C'est un montant mensuel. Cela va de 536 \$ à 1 609 \$ par mois — je me base sur l'ancien chiffre, il a été indexé, je ne me rappelle plus du nouveau. Dépendamment de ce que vous avez comme blessure, vous recevez un montant chaque mois, à vie. Cela ne va pas jusqu'à 65 ans, c'est à vie. Pour ceux qui étaient blessés gravement, ce n'était pas suffisant. On a décidé d'augmenter de 1 000 \$ par mois. Quand on additionne le paiement mensuel plus le 40 000 \$, le minimum que quelqu'un va avoir, c'est 58 000 \$ par année, jusqu'à 65 ans, s'il ne peut pas revenir au travail, que ce soit pour une blessure physique ou psychologique.

L'autre point par rapport à ces blessures, c'est important, c'est une erreur de la charte que personne n'avait vu à ce moment : quand la nouvelle charte a été adoptée, on tenait compte des blessures après l'entrée en vigueur de la charte. Si quelqu'un avait une blessure quelconque avant son entrée, elle n'était pas comptée. Ce qui fait que les gens ne recevaient pas ce montant de 536 à 1 609 \$. C'est 12 ou 16 personnes seulement, en cinq ans, qui l'ont eu. En corrigeant cela dans la loi, il y aura 3 500 personnes d'ici cinq ans qui vont recevoir ce paiement mensuel à vie.

Lastly is what is called the lump-sum payment up to a maximum of \$276,000. The amount is now \$285,000 after indexing. They can receive that. They can spread it out over five, ten or twenty years, the decision is theirs.

Our bill does not guarantee that the person will make the right decision; there are no guarantees of that. If it were one of us, what would we do? Go to our spouse and say: I am receiving \$285,000, I am injured, and I will never be able to go back to work, what is the best thing for my family and me? It will encourage people to think about the best choice for them.

That is what this bill offers. I can put myself in your shoes. You might be thinking that I have brought you this bill in the final hour and I want you to ram it through. Sometimes you have to have faith in life and believe that we have looked at it before. We are not sending you just anything. The House of Commons has considered it, as have veterans and associations representing them. Everyone agrees that it is a good step in the right direction.

I understand that some people want more. That remains, but there are no missteps here. All we can do after the fact is continue to make improvements as the needs arise and the budgets are allocated.

[English]

Senator Plett: When I spoke in the chamber yesterday, I used three people in my comments: Patricia Varga, Dominion President of the Royal Canadian Legion; Ray Kokkonen, President of the Canadian Peacekeeping Veterans Association; and Guy Parent, Veterans Ombudsman. They all indicated they were supportive of this first step.

We have said this is a living document. Can it be improved if necessary?

[Translation]

Mr. Blackburn: Of course we told our veterans that this was a living charter. We must be honest with them, and we must prove to them that it is a living charter. Today, we have our first chance to prove that it is a living charter and that we are in the process of correcting the problems that had been identified. We established priorities. There are a host of other things to change. We needed to start with the most urgent issues.

I will give you an example; I acted somewhat like a submarine captain. At some point, a pipe bursts and as you are fixing it, it starts leaking from everywhere. That is what happened at the department. At one point, I said to myself: I have to save the crew, the ship, and we need to keep the motors running so we can head in the right direction.

I acted like a responsible father, trying to do the right thing to support our veterans. I should repeat that there is still some work to be done and that if I stay in this position, I will continue to try to help them as much as possible.

Et enfin, vous avez ce qu'on appelle le paiement forfaitaire jusqu'à un maximum de 276 000 \$. Ce montant maintenant de 285 000 \$ avec l'indexation. Ils peuvent recevoir cela. Ils peuvent l'étaler sur cinq ans, 10 ans, 20 ans si tel est leur choix.

Notre projet de loi ne garantit pas que la personne va prendre la bonne décision, il n'y a pas de garantie là-dessus. Si c'était moi ou vous, quel serait votre réflexion? Ce serait d'aller voir votre conjoint et de dire : je reçois 285 000 \$, je suis blessé, je ne peux plus jamais retourner au travail, qu'est-ce qui est le mieux pour ma famille et pour moi? Cela va mener à une réflexion chez les gens afin de prendre le meilleur choix.

C'est ce que la nouvelle loi offre. Je me mets à votre place, vous pouvez dire : vous nous apportez ce projet de loi à la dernière minute et il faut l'adopter en catastrophe. Dans la vie, il faut faire des actes de foi et penser que nous, on l'a regardé avant. On ne vous envoie pas n'importe où. La Chambre des communes l'a regardé, les anciens combattants, les associations qui les représentent l'ont regardé et tout le monde est d'accord que c'est un bon pas et qu'on est dans la bonne direction.

Je comprends qu'il y en a qui en veulent plus. C'est toujours là. Mais il n'y a pas de faux pas là-dedans. Tout ce qu'on peut faire par après, c'est continuer à apporter des améliorations au fur et à mesure que les besoins seront là et que les budgets y seront associés.

[Traduction]

Le sénateur Plett : Lorsque j'ai parlé à la Chambre hier, j'ai fait référence à trois personnes : Patricia Varga, présidente nationale de la Légion royale canadienne, Ray Kokkonen, président de l'Association canadienne des vétérans du maintien de la paix et Guy Parent, ombudsman des anciens combattants. Ils ont tous dit être en faveur de cette première étape.

Nous avons dit que c'était un document en évolution constante. Pourrait-il être amélioré au besoin?

[Français]

M. Blackburn : C'est sûr qu'on a dit à nos anciens combattants que c'était une charte vivante. Il faut être honnête envers eux et il faut leur prouver que c'est une charte vivante. Aujourd'hui, on a une première occasion de leur prouver que c'est une charte vivante et que les problèmes qui avaient été décelés, on est en train de les corriger. On est allé par priorités. Il y a une foule d'autres choses à changer. Il fallait commencer par les plus urgentes.

Je redonne un exemple, j'ai agi un peu comme un capitaine de sous-marin : à un moment donné, un tuyau crève et pendant que tu le ré pares, cela pète de partout. C'est ce qui est arrivé au ministère. À un moment donné, je me suis dit : il faut que je sauve l'équipage, le navire, et il faut que les moteurs demeurent en fonction pour qu'on puisse aller dans la bonne direction.

J'ai agi en bon père de famille en essayant d'enligner les choses pour soutenir nos anciens combattants. Je vous répète qu'il y a encore du travail à faire et que si je demeure en poste, je continuerai à essayer de les aider le plus possible.

[English]

Senator Mitchell: Thank you, Mr. Minister, for coming.

The Liberals will be supporting this bill, not because it is adequate, but because it is a start. We have concerns about its shortfalls, but we are taking it seriously.

You write that the Senate delayed this. That is wrong, and I want to clarify that. You announced this in September of 2010. You presented it to the house in November of 2010. We got it on Monday, and we will pass it tomorrow. We had four days.

The Chair: Senator Mitchell, can we stay on the bill, please?

Senator Mitchell: I will.

Finally, it underlines what many people are saying: You are very quick to buy the jets and you have been very slow to help the vets.

The earnings loss benefit will now be raised to \$40,000. Why did you not do that before this proposed legislation? Why did you have to wait for this bill? You have regulations that would have allowed you to do that years ago. That underlines the point made, which I think is very inappropriate, that we delayed it. You could have done this a long time ago.

Is this \$40,000 base retroactive to when the program was established? Will it pick up those who were injured and have not been paid this base up to this time?

[Translation]

Mr. Blackburn: Why do we have all of this now? Allow me to pick up on what I mentioned earlier.

Let's assume that you were in Afghanistan two years ago and that, tragically, you lost both your legs. When you get back from Afghanistan you have what is called a stabilization period. You stay in the armed forces for another two or three years and receive your full salary. When you are told you can no longer remain a member of the armed forces because of your disability, you leave the armed forces and turn to Veterans Affairs Canada.

Let's stay with the scenario of the individual who has just lost both his legs. First of all, he will receive a sum of up to \$250,000 for his physical injuries. He will then receive up to \$285,000 from Veterans Affairs depending on the extent of the injury. Subsequently, he will get all the other benefits as his coverage comes under our department.

[Traduction]

Le sénateur Mitchell : Je vous remercie d'être là, monsieur le ministre.

Les libéraux vont appuyer ce projet de loi, non pas parce qu'il est adéquat, mais parce que c'est un début. Nous avons des réserves relativement aux lacunes qu'il comporte, mais nous le prenons au sérieux.

Vous avez écrit que le Sénat a retardé cette mesure. C'est faux, et je veux apporter des précisions. Vous en avez fait l'annonce en septembre 2010. Vous avez présenté le projet de loi à la chambre en novembre 2010. Nous l'avons obtenu lundi, et il sera adopté demain. Nous avons eu quatre jours.

La présidente : Sénateur Mitchell, pouvons-nous nous en tenir au projet de loi, s'il vous plaît?

Le sénateur Mitchell : C'est ce que je vais faire.

Finalement, la mesure confirme ce que disent de nombreuses personnes : vous ne perdez pas de temps à acheter des avions de chasse, mais vous mettez beaucoup de temps à aider les anciens combattants.

L'allocation pour perte de revenus va passer à 40 000 \$. Pourquoi n'avez-vous pas adopté cette mesure avant de présenter ce projet de loi? Pourquoi avez-vous eu à attendre le dépôt de ce projet de loi? Vous auriez pu adopter cette mesure par règlement il y a des années, ce qui mène à l'argument présenté, qui selon moi est très inapproprié, selon lequel nous avons retardé la mesure. Vous auriez pu faire quelque chose il y a très longtemps.

Ce montant de 40 000 \$ est-il rétroactif à la date de mise en oeuvre du programme? Vise-t-il ceux qui ont été blessés et qui n'ont pas obtenu ce montant jusqu'à maintenant?

[Français]

M. Blackburn : Pourquoi on arrive avec tout cela maintenant? Permettez-moi de revenir sur ce que j'ai mentionné antérieurement.

Admettons qu'il y a deux ans vous étiez en Afghanistan et que, par malchance, vous perdez deux jambes. Quand vous allez revenir d'Afghanistan, vous allez avoir une période qu'on appelle une période de stabilisation. Vous demeurez dans l'armée entre deux ou trois ans avec votre plein salaire. Quand l'armée va vous dire que vous ne pouvez plus rester dans l'armée en raison de votre handicap, vous quittez l'armée et vous vous adressez à Anciens Combattants Canada.

Je reprends ma même personne qui perd ses deux jambes. Dans un premier temps, elle recevra de l'armée une somme pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ pour blessures physiques. Elle recevra ensuite une somme d'Anciens Combattants Canada pouvant aller jusqu'à 285 000 \$ dépendamment de l'amplitude. Par la suite, elle aura toutes les autres compensations qui suivent au fur et à mesure que la personne arrive à notre ministère.

At first, he remains in the Canadian armed forces and receives his full salary. So we do not immediately get involved. We discovered all of these problems approximately a year and a half ago when they blew up in our face.

Our department has aged at the same pace as traditional war veterans, who are now 87 years old, on average. The department would contact people using letters, and they would respond in writing or sometimes by telephone. That was the way we operated.

Today, the department realizes that young people prefer to use computers. Rightly or wrongly so, young people express their views in blogs, and information travels everywhere. So it is up to the department to make that shift and think of a transition.

We realize it cannot happen overnight. But the process is under way because we have reduced our processing time from 24 to 16 weeks. Here, I am referring to the entire process to determine the permanent disability award or any other amount that the veteran would be entitled to.

We are trying to improve this timeline, and for all our Afghanistan veterans, we have a rapid response case management team to address their needs. No, it is not retroactive.

[English]

Senator Mitchell: You make it sound as though no one has been paid less than the \$40,000 minimum base. Some certainly have been, and you could have increased that for them before this piece of proposed legislation. You have led people to believe that it required legislation, and it does not. Those people, therefore, have been neglected. I am not saying that what you are doing now is not a help; it is, but you could have done it earlier.

[Translation]

Mr. Blackburn: Unless I am mistaken, it cannot be amended without legislation.

[English]

Bernard Butler, Director General, Policy and Research, Veterans Affairs Canada: The earnings loss is a regulatory change, so it does require the regulatory process.

Senator Mitchell: You have the power to do that now under your current act.

Mr. Butler: The regulations are there, but this change requires an amendment to the regulations. It is part of this package.

Senator Mitchell: You do not need legislation to change regulations.

Au début, elle est encore au sein des Forces armées canadiennes, elle bénéficie du plein salaire. On n'intervient donc pas tout de suite. Tous ces problèmes, on les a découverts il y a environ un an et demi après qu'ils nous aient sauté au visage.

Notre ministère a vieilli au rythme des anciens combattants traditionnels qui ont aujourd'hui 87 ans en moyenne. Le ministère communiquait par lettre et les gens répondaient aussi par lettre et parfois par téléphone. C'était la façon de faire.

Aujourd'hui, le ministère réalise que les jeunes fonctionnent plus par ordinateur. À tort ou à raison, les jeunes s'expriment via les blogues et l'information circule partout. C'est donc au ministère de prendre le virage et penser à une transition.

On réalise que cela ne se fait pas du jour au lendemain. Mais le processus est commencé parce que nous sommes passés de 24 semaines à 16 semaines pour le traitement du processus. Je parle de l'ensemble du processus pour savoir à quel montant l'ancien combattant est admissible à titre d'allocation permanente ou autres.

On tente d'améliorer ce délai et pour tous ceux qui reviennent d'Afghanistan, nous avons une équipe de gestionnaires de cas qui intervient rapidement pour répondre à leurs besoins. Non, ce n'est pas rétroactif.

[Traduction]

Le sénateur Mitchell : Vous avez l'air de dire que personne n'a reçu un montant inférieur à 40 000 \$. C'était certainement le cas pour certains, et vous auriez pu augmenter le montant pour eux avant de déposer ce projet de loi. Vous avez fait croire aux gens que la mesure nécessitait un projet de loi, ce qui est faux. Ces gens ont donc été négligés. Je ne dis pas que la mesure que vous prenez aujourd'hui n'aide pas; au contraire, mais vous auriez pu faire quelque chose plus tôt.

[Français]

M. Blackburn : Sauf erreur, on ne peut pas modifier cela sans la loi.

[Traduction]

Bernard Butler, directeur général, Politiques et recherche, Anciens Combattants Canada : La perte de revenus représente une modification de la réglementation, alors il faut passer par le processus réglementaire.

Le sénateur Mitchell : La loi sous sa forme actuelle vous permet de prendre ces mesures.

M. Butler : La réglementation existe, mais ce changement nécessite une modification à la réglementation. Cela fait partie de cet ensemble de mesures.

Le sénateur Mitchell : Vous n'avez pas besoin de mesure législative pour changer la réglementation.

I hope I am wrong about this, but I understand that if a public servant in Ottawa is injured while working and loses a leg, that person gets \$350,000, but a soldier who is injured by a bomb in Afghanistan gets a maximum of \$280,000. How do you square that?

[Translation]

Mr. Blackburn: First of all, you should not look at these things in isolation. These three elements work together, and other services are provided to soldiers based on their needs. For instance, if changes need to be made to their homes and a special rehabilitation program is required, there is a transitional program. If their spouse takes care of them, there will be an allowance of \$100 per day for a year.

There are a host of other measures in the New Veterans Charter that did not exist in the past. It is a major change. That is why I am saying you need to consider the lump sum, the permanent monthly allowance and rehabilitation in combination.

[English]

Senator Mitchell: The public servant gets a disability pension and an earnings pension. They get all the same kinds of extra things, but they get as much as \$80,000 more for losing a single limb, while a soldier can lose two or three limbs and get \$80,000 less.

You say that this will cost \$2 billion in additional funding, but in your own presentation you point out that it is to be \$200 million over five years. Therefore, it would take 50 years to spend \$2 billion. Are you not inflating the expectations of these military people with this kind of hype when they have to live with the reality that it is not \$2 billion, neither today nor within a reasonable period of time? It is \$2 billion over 50 years. It is cruel.

[Translation]

Mr. Blackburn: When I had to convince cabinet that this measure would not cost \$2 billion, but rather \$200 million over five years, I waged the same battle as you. I thought \$2 billion was enormous.

I am the only minister to have obtained \$2 billion from the government, an unanticipated amount, specifically during a recession.

[English]

Senator Mitchell: I am saying it is not.

[Translation]

Mr. Blackburn: From a financial standpoint, the Department of Finance must assess costs over a lifetime. That is why they must itemize the \$2 billion in the budget. But in actual fact,

J'espère avoir tort, mais je crois comprendre que si un fonctionnaire à Ottawa est blessé au travail et perd une jambe, il obtient 350 000 \$. Mais si un soldat est blessé par une bombe en Afghanistan, il obtient un maximum de 280 000 \$. Comment pouvez-vous justifier cet écart?

[Français]

M. Blackburn : D'abord, vous ne devez pas prendre les choses une par une. Ces trois éléments sont ensemble et d'autres services sont dispensés au militaire en fonction de ses besoins. Par exemple, s'il a des modifications à apporter à son domicile et qu'il a besoin d'un programme de réadaptation spécial, il existe un programme de transition. Si sa conjointe s'occupe de lui, l'allocation sera de 100 \$ par jour pendant un an.

Il y a toutes sortes d'autres mesures qu'on apporte à l'intérieur de la Nouvelle Charte des anciens combattants qui n'existait pas avant. C'est le grand changement. C'est pourquoi je vous dis qu'il faut voir le montant forfaitaire, l'allocation permanente mensuelle et la réadaptation comme étant trois éléments intégrés.

[Traduction]

Le sénateur Mitchell : Le fonctionnaire obtient une pension d'invalidité et une pension de revenus. Il obtient toutes sortes de suppléments similaires, mais il obtient jusqu'à 80 000 \$ de plus pour la perte d'un seul membre, tandis qu'un soldat peut perdre deux ou trois membres et obtenir 80 000 \$ de moins.

Vous dites que cette mesure va nécessiter 2 milliards de dollars de financement supplémentaire, mais dans votre propre exposé, vous signalez qu'il s'agit de 200 millions de dollars sur cinq ans. Il faudrait donc 50 ans pour dépenser 2 milliards de dollars. Ne gonflez-vous pas les attentes de ces militaires avec ce genre de renseignement, alors qu'ils doivent vivre avec la réalité qu'il ne s'agit pas de 2 milliards, ni aujourd'hui ni dans l'espace d'une période de temps raisonnable? Il s'agit de 2 milliards de dollars sur 50 ans. C'est cruel.

[Français]

M. Blackburn : Lorsque j'ai eu à convaincre le Cabinet que la mesure ne coûtait pas deux milliards de dollars, qu'elle coûtait 200 millions sur cinq ans, j'ai fait la même bataille que vous. Je me suis dit que deux milliards de dollars c'est énorme.

Je suis le seul ministre ayant obtenu deux milliards de dollars du gouvernement, somme qui n'avait pas été anticipée et ce, en période de récession.

[Traduction]

Le sénateur Mitchell : Je ne suis pas d'accord.

[Français]

M. Blackburn : Sur le plan fiscal, le ministère des Finances doit évaluer les coûts sur une période de vie. C'est pourquoi ils doivent inscrire au budget le deux milliards de dollars. Mais dans les faits,

disbursement for these various individuals amounts to \$200 million over five years. I think Mr. Hillier wanted to add something.

[English]

Keith Hillier, Assistant Deputy Minister, Service Delivery, Veterans Affairs Canada: In addition to the amounts that the minister has referred to that someone would get from Veterans Affairs, the earnings loss and all the other programs, Government of Canada employees are paid under an insurance plan. I do not have the exact amounts, and I do not want to speak for the Department of National Defence, DND, but in addition to the amounts that an injured veteran would receive from Veterans Affairs Canada, there are payouts from the Canadian Forces and from the Canadian Forces insurance plan as well. The payment on behalf of the Government of Canada has to be looked at in its totality.

The Chair: We are going to move on.

Senator Mitchell: Have you done that assessment to see —

The Chair: Senator Mitchell, please.

We have a couple of complications. One, there is a vote in the Senate, so we will be returning there. We want to make as good use of minister's time as possible, and we have other senators who want to ask questions. I would ask again that we try to be brief and stay on the aspects of Bill C-55 and not the politics surrounding it.

Senator Banks: Thank you chair and thank you minister.

I have to agree with Senator Mitchell — and this concerns the bill — that the Senate has processes. It is not a good way to begin that process by sending a letter to us, which you did, saying, “following the refusal by Liberal senators to give fast track . . .” That is not a good way to begin the conversation.

However, I want to ask Mr. Butler a question about a response that he gave to a question that Senator Mitchell asked. The earnings loss benefit authority was given in the regulations that are contained in the original bill; is that not correct?

Mr. Butler: Yes.

Senator Banks: It is the case that the regulations could have been promulgated in the *Canada Gazette* and gone to the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations even if this proposed legislation that is presently before us did not exist. Is that correct?

Mr. Butler: I think that is fair, senator.

Senator Banks: I just wanted to make that point.

Minister, what is the difference between permanent incapacitation on the one hand and permanent impairment on the other? We have information that the eligibility criteria for the

le décaissement à l'égard de ces différentes personnes s'élève à 200 millions de dollars sur cinq ans. Je crois que M. Hillier veut ajouter quelque chose.

[Traduction]

Keith Hillier, sous-ministre adjoint, Prestation des services, Anciens Combattants Canada : En dépit des montants dont a parlé le ministre, qui seraient versés par Anciens Combattants, de la perte de revenu et de tous les autres programmes, les employés du gouvernement du Canada sont payés en vertu d'un régime d'assurance. Je n'ai pas les montants exacts, et je ne peux pas parler pour le ministère de la Défense nationale, le MDN, mais en plus des montants qu'un ancien combattant blessé recevrait d'Anciens Combattants Canada, il y a des versements des Forces canadiennes et du régime d'assurance des Forces canadiennes également. Le paiement versé par le gouvernement du Canada doit être examiné dans son ensemble.

La présidente : Nous allons continuer.

Le sénateur Mitchell : Avez-vous procédé à l'évaluation de...

La présidente : Monsieur Mitchell, s'il vous plaît.

Nous avons quelques complications. Un, il y a un vote au Sénat, après quoi nous allons revenir ici. Nous voulons maximiser l'utilisation du temps du ministre, et j'ai d'autres sénateurs qui veulent poser des questions. Je vous demande encore une fois de tenter d'être brefs et de vous en tenir au projet de loi C-55. Nous ne sommes pas là pour discuter des aspects politiques qui l'entourent.

Le sénateur Banks : Merci, madame la présidente. Je remercie également le ministre.

Je suis d'accord avec le sénateur Mitchell — au sujet du projet de loi — pour dire que le Sénat a des processus à suivre. Il n'est pas idéal d'entamer le processus en nous envoyant une lettre, ce que vous avez fait, disant, « suite au refus des sénateurs libéraux d'accélérer... ». Ce n'est pas la façon idéale d'entamer le dialogue.

Toutefois, j'aimerais poser une question à M. Butler concernant une réponse qu'il a donnée au sénateur Mitchell. L'allocation pour perte de revenus découle de la réglementation qui accompagnait le projet de loi original; n'est-ce pas?

M. Butler : Oui.

Le sénateur Banks : Est-ce vrai que le règlement aurait pu être promulgué dans la *Gazette du Canada* puis transmise au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, même si la mesure législative dont nous sommes saisis n'existait pas. Est-ce vrai?

M. Butler : Je crois que vous avez raison, sénateur.

Le sénateur Banks : Je tenais simplement à faire valoir cet argument.

Monsieur le ministre, quelle est la différence entre une incapacité permanente et une déficience permanente? On nous dit que les critères d'admissibilité pour le supplément sont

supplement are different from the eligibility criteria for the base amount. We also have information that of the 269 veterans who were deemed to be suffering from total and permanent incapacitation between April 2006 and March 2009, 3 received the permanent impairment allowance. The other 266 are deemed to have permanent incapacitation but they do not qualify for the permanent impairment allowance. I would like to understand why.

[Translation]

Mr. Blackburn: I will try to answer your question based on my knowledge, and perhaps the people around me can complete my answer.

It all depends on when you were injured. It can be before the new charter came into force or after, or even a bit of both. To some extent, there is a chart for injuries and a percentage that is allocated. According to this percentage, the standard is established for the amount the person receives. That is how the process works.

Mr. Hillier or Mr. Butler may have more details on this.

[English]

Mr. Butler: You qualify for the permanent impairment allowance if you have a severe and permanent impairment. That is how it is defined in the act. If you are participating in a rehabilitation plan in respect of a disability for which you hold a disability award, you will qualify for this permanent impairment allowance.

For the most severe, if you have a total and permanent incapacity, which is defined in the regulations to mean that you are incapable of earning a livelihood more than 66.66 per cent of your pre-release salary, then you are deemed under the regulations to be totally and permanently incapacitated. It is a defined element in the legislation and in the regulations.

Senator Banks: In the present bill, however, I am told that the criteria for the supplement will be different from the criteria for the base amount. Is that correct? If so, how are those criteria defined as being different, or am I wrong?

Mr. Butler: The additional \$1,000 supplement will be paid to those who are at the most severe end of that continuum.

Senator Banks: Is there a graduated system? Would some get \$300 and some \$700, or is it \$1,000 or nothing?

Mr. Butler: In the schedule to the act, there are actually three levels of permanent impairment allowance — \$600 and then it moves up to \$1,600. They are paid in three categories, as per the schedule. Those who are at the high end of that amount and who are suffering a total and permanent incapacity will benefit from this additional \$1,000 per month supplement.

Senator Banks: Would that be in addition to the \$1,600?

Mr. Butler: Yes, it would be.

différents des critères d'admissibilité pour le montant de base. On nous dit aussi que sur 269 anciens militaires qui souffraient d'invalidité totale et permanente entre avril 2006 et mars 2009, trois ont reçu l'allocation pour déficience permanente. Les 266 autres sont considérés comme ayant une invalidité permanente, mais ils ne sont pas admissibles à l'allocation pour déficience permanente. J'aimerais qu'on m'explique pourquoi.

[Français]

M. Blackburn : Je tenterai de vous répondre selon mes connaissances, et peut-être que les gens autour de moi pourront compléter.

Tout dépend du moment où s'est produite votre blessure. Ce peut être avant l'entrée en vigueur de la nouvelle charte ou après, ou même un peu des deux. Il existe en quelque sorte une charte des blessures et un pourcentage alloué. Selon ce pourcentage, la norme est établie sur le montant que la personne reçoit. C'est ainsi que fonctionne le procédé.

Peut-être que MM. Hillier ou Butler ont plus de précisions.

[Traduction]

M. Butler : Pour être admissible à l'allocation pour déficience permanente, il faut souffrir d'une déficience grave et permanente. Voilà la définition dans la loi. Si vous participez à un plan de réhabilitation relativement à l'invalidité pour laquelle vous obtenez une indemnité d'invalidité, vous êtes admissibles à l'allocation pour déficience permanente.

Dans les cas les plus sévères, si vous souffrez d'une incapacité totale et permanente, selon la définition du règlement que vous êtes incapable de gagner un salaire supérieur à 66,66 p. 100 de votre salaire pré-libération, on considère que vous souffrez d'une incapacité totale et permanente. Il s'agit d'un élément défini dans la loi et dans le règlement.

Le sénateur Banks : Dans le projet de loi dont nous sommes saisis, toutefois, on me dit que le critère pour le supplément sera différent du critère pour le montant de base. Est-ce vrai? Si oui, comment les critères sont-ils différents, ou ai-je tort?

M. Butler : Le supplément de 1 000 \$ sera versé aux cas les plus graves.

Le sénateur Banks : Y a-t-il un système progressif? Est-ce que certains pourront obtenir 300 \$ et d'autres 700 \$, ou s'agit-il de 1 000 \$ ou rien?

M. Butler : À l'annexe de la loi, il y a en fait trois niveaux d'allocations pour déficience permanente — 600 \$ jusqu'à 1 600 \$. Les versements sont effectués selon les trois catégories prescrites à l'annexe. Ceux qui obtiennent le maximum et qui souffrent d'incapacité totale permanente obtiendront le supplément de 1 000 \$ par mois.

Le sénateur Banks : En plus des 1 600 \$?

M. Butler : Oui, en effet.

Senator Banks: Mr. Minister, you have heard the criticism that I am about to voice, because we have heard it, too. I would like you to respond to it so that we know what your response is. It is criticism that we have heard from veterans — old veterans and new veterans, if I can put it that way — that the reaction of the department to claims is rather along the lines of the reaction of an insurance company to claims. That is to say, as we all know, insurance companies try as hard as they can to not pay on claims. It is always difficult doing that, but you have heard that criticism before. For our record, would you respond to it, minister?

[Translation]

Mr. Blackburn: You must first consider the fact that these services are related to wounds sustained in the course of military service. This first point is very important and is the basis for all the services we provide to veterans.

Also, 75 per cent of the applications the department receives are initially approved. Of the remaining 25 per cent, between 50 and 75 per cent are approved when the decision goes to appeal. Often, these people then receive a positive response because they are bringing forward new information. In these cases, they go before the veterans review and appeal board to appeal a negative decision. Again, a decision is rendered.

A first negative response is therefore based on the information provided. When individuals come forward with new information that serves to correct the record or add information to the file, the decision may be altered in their favour, based on that information. This is the process that is lengthier, and that is not done on purpose. First of all, the medical file comes from the Department of Defence. An astronomical number of photocopies are made at the department. In fact, we want to change the system and computerize further. Then, we have to await the results of medical and other sorts of tests.

Perhaps Mr. Hillier has something to add to this point.

[English]

Mr. Hillier: Actually, I responded to that question at a town hall meeting at Canadian Forces Base Halifax.

Senator Banks: I was not there.

Mr. Hillier: I will reinforce what the minister said about the number. While 74 per cent get a yes on the first pass, I would like you to think about it in a little different context.

The people who serve in the Canadian Forces serve on behalf of Canada. People who work at Veterans Affairs serve on behalf of those who serve their country. Concerning this issue of the insurance company mentality, I can tell you — and I know some senators have visited Charlottetown and have met the with the

Le sénateur Banks : Monsieur le ministre, vous avez entendu les critiques dont je m'apprête à parler, parce que nous les avons entendues également. J'aimerais que vous y réagissiez afin que nous connaissions votre position. Il s'agit de critiques que nous avons entendues de la part d'anciens combattants, anciens et nouveaux, si je peux m'exprimer ainsi, selon lesquelles la réaction du ministère aux demandes ressemble aux réactions d'une compagnie d'assurance. C'est-à-dire, comme nous le savons tous, que les compagnies d'assurances tentent autant que possible de ne pas payer les réclamations. C'est toujours difficile à faire, mais vous avez déjà entendu ces critiques. Aux fins du procès-verbal, pourrions-nous savoir comment vous réagissez à ces critiques, monsieur le ministre?

[Français]

M. Blackburn : Il faut d'abord considérer le fait que les services sont liés aux blessures subies durant le service militaire. Ce premier point, très important, est la base de l'ensemble des services que nous offrons à nos anciens combattants.

D'autre part, 75 p. 100 des demandes qui arrivent au ministère sont acceptées dans un premier temps. Des 25 p. 100 qui restent, entre 50 et 75 p. 100 sont acceptées alors que les gens vont en appel. Bien souvent, ces gens reçoivent alors une réponse positive car ils amènent de nouvelles informations. Dans ces cas, ils se présentent devant le tribunal des anciens combattants pour renverser la décision négative en allant en appel. Encore une fois, des décisions sont rendues.

La première réponse négative résulte donc de l'information fournie. Lorsque les personnes se présentent avec de nouvelles informations venant corriger ou ajouter au dossier, la décision peut devenir positive en raison de ces nouveaux éléments. C'est ce processus qui est plutôt long, et ce n'est volontaire. Tout d'abord, le dossier médical arrive du ministère de la Défense. Un nombre astronomique de photocopies sont faites au ministère. D'ailleurs, nous souhaitons changer le système et l'informatiser davantage. Ensuite, on doit attendre les résultats d'examen qui doivent être faits par des médecins ou d'autres personnes.

Peut-être que M. Hillier aurait quelque chose à ajouter sur ce point.

[Traduction]

M. Hillier : En fait, j'ai répondu à cette question à une séance de discussion ouverte à la base des Forces canadiennes d'Halifax.

Le sénateur Banks : Je n'y étais pas.

M. Hillier : Je vais reprendre ce que le ministre a dit concernant les chiffres. Bien que 74 p. 100 des gens obtiennent une réponse favorable à la première tentative, j'aimerais qu'on se penche sur la question dans un contexte un peu différent.

Les militaires des Forces canadiennes travaillent pour le Canada. Les employés d'Anciens Combattants travaillent pour ceux qui défendent leur pays. Pour ce qui est de la mentalité de compagnie d'assurances, je peux vous dire — et je sais que certains sénateurs sont allés à Charlottetown rencontrer des

adjudicators — the 60 people who come to work every day come to work to find ways to help veterans. They work to ensure veterans get the right answer. I can assure you that the employees of Veterans Affairs Canada do not come to work every day to deny a benefit, or a service, or a medication, or whatever a veteran needs. I think you will find quite the opposite. I have heard, you are quite right, senator, that they are instructed to say no the first time around. Quite frankly, that is not true.

The Chair: Thank you for those comments.

Senator Lang: I have a couple of observations. First, I do not share my colleague Senator Mitchell's views on what is being done here. I think he used the word "cruel," regarding what was done in the past. I think the department and the government have been doing the best they can with what they have. My experience at the base in Edmonton was that I walked out of there feeling proud to be a Canadian and proud of all the people who were taking care of those who were seriously hurt and the active members of the Armed Forces. As a Canadian, when you are projecting to look at spending \$2 billion over the next number of years to reinforce and to supplement what we have already been providing, that speaks well for our country. We should not diminish the commitment that the taxpayers and Canadians are making.

I have a concern from that visit, however. I left there with the distinct impression that those members in the Armed Forces were really confused about what is available and how it would be made available. The question I have for you, Mr. Minister, is this: What public relations campaign do you have organized and ongoing for those members so that they realize what is there, what is available and how they will be taken care of, if they must avail themselves of something like that?

[Translation]

Mr. Blackburn: Indeed, that is another thing we noticed. Our personnel in the Canadian armed forces today do not know what will be available to them when they leave the forces, either upon retirement or due to an injury that renders them unable to serve. That is something we have noticed. People believed we offered strictly the lump sum and left them to their own devices afterwards. This is quite a change we need to make so people clearly understand that that is not the case, that there are a number of other factors.

To that end, I have toured the country on a number of occasions to meet, first of all, with our staff and, second, with our representatives and veterans in the various associations. Third, we went to the military bases to meet with members and inform them, as well as their spouses, about what is happening at Veterans Affairs and the services we provide. I think our members discovered something; they did not know what we offered.

évaluateurs — que les 60 personnes qui se présentent tous les jours au travail là-bas s'efforcent de trouver des façons d'aider les anciens combattants. Elles essaient de faire en sorte que les anciens combattants obtiennent la bonne réponse. Je peux vous garantir que les employés d'Anciens combattants Canada ne se présentent pas tous les jours au travail dans le but de refuser une prestation, un service, un médicament ou autre chose dont les anciens combattants ont besoin. C'est tout le contraire, vous allez le constater. J'ai entendu dire moi aussi, monsieur le sénateur, qu'ils ont eu comme instruction de refuser toute première demande. Honnêtement, c'est faux.

La présidente : Je vous remercie de ces commentaires.

Le sénateur Lang : J'ai quelques observations. D'abord, je ne partage pas l'opinion de mon collègue le sénateur Mitchell sur ce qui se passe ici. Je crois qu'il a utilisé le mot « cruel » en ce qui concerne ce qui a été fait par le passé. Je crois que le ministère et le gouvernement font leur possible compte tenu des ressources. Mon expérience à la base d'Edmonton m'a rendu très fier de mon identité canadienne et des gens qui s'occupent de ceux qui ont été gravement blessés et des membres actifs des forces armées. Comme Canadien, je crois qu'il est bien pour notre pays d'avoir l'intention de dépenser 2 milliards de dollars au cours des prochaines années pour augmenter et renforcer ce que nous offrons déjà. Il ne faut pas diminuer l'engagement pris par les contribuables et les Canadiens.

J'ai une préoccupation qui découle de cette visite, toutefois. Je suis parti avec la nette impression que ces membres des forces armées étaient réellement confus quant à ce qui était à leur disposition et à la façon d'en bénéficier. Ma question pour vous monsieur le ministre, est la suivante : avez-vous déjà organisé une campagne de relations publiques ou y en a-t-il une en cours pour ces membres afin qu'ils sachent ce qui est offert et comment on s'occupera d'eux s'ils ont besoin de ce genre d'aide?

[Français]

M. Blackburn : Effectivement, c'est un autre constat que nous avons fait. Nos militaires actuellement dans les Forces armées canadiennes ne savent pas ce qui leur sera disponible lorsqu'ils quitteront les Forces armées canadiennes, soit à l'âge de la retraite, soit suite à une blessure qui les oblige à quitter l'armée. C'est un constat que nous avons fait. Les gens pensaient qu'on n'offrait que le paiement forfaitaire et que, après, on ne s'occupait plus d'eux. C'est tout un changement que nous avons à faire pour bien expliquer que cela n'est pas juste, mais que c'est beaucoup d'autres choses.

À cette fin, j'ai fait quelques tournées au pays pour rencontrer, premièrement, nos employés; deuxièmement nos représentants et vétérans dans les différentes associations; troisièmement, nous sommes allés sur les bases militaires pour rencontrer les militaires, pour les informer, ainsi que leurs conjoints ou conjointes, sur ce qui se passe au ministère des Anciens Combattants et sur les services que nous rendons. Je pense qu'il y a eu une découverte, de la part de nos militaires; ils ne pensaient pas que c'était cela.

We still have work to do in this area, we are far from done. We started off by doing what we could do. Of course, being a member of a minority government, I must be in Ottawa when the House is sitting. But we have done a fair bit over the last few months, we have done quite a few things.

[English]

The Chair: We will have a final quick point from Senator Péro, and then we must go.

[Translation]

Senator Péro: If I understand correctly, Mr. Minister, perhaps your department needs better communication with veterans. I also understand that the compensation you provide, be it the monthly benefit or total amount, can be increased in some cases as the severity of a condition or side effects come to light. I understand from what you are saying that does not mean these amounts will not increase.

Mr. Blackburn: First of all, those amounts are indexed each year. That is the first important point. Also, this time, most of the changes we are making are for modern-day veterans. Traditional veterans supported these changes 100 per cent because they also found that modern-day veterans needed special consideration.

We need to make other improvements. For instance, for the VIP — the amount we grant, approximately \$2,650 per year, so people can stay at home and have someone come in to do housework, mow the lawn, shovel the snow —there are changes. We are currently looking at all of that to see what we can do. We also need to computerize our services. One decision we made was that all frontline staff would be able to make decisions independently; they no longer need to refer their decisions to a second level. That will speed up the process. They are professionals, they have all the knowledge needed to do a good job.

You saw the crisis that ensued when our documents and private information became public and was seen by too many people. We are currently rectifying that situation in our department. It involves bringing about a change in culture. Whenever I meet with staff, I like to chat with them. I think they do a good job, but at one point, there were shortcomings, which we are currently addressing.

[English]

The Chair: I am sorry for this. I appreciate your time today. We had to reschedule your appearance because there was a delay in the discussions. That is why we are meeting here in the Senate. We are glad you were so willing.

Nous avons encore du travail à faire là-dessus c'est loin d'être fini. Nous sommes allés, dans un premier temps, faire ce que nous pouvions faire car, bien sûr, étant membre d'un gouvernement minoritaire, je suis obligé d'être présent à Ottawa quand la Chambre siège. Mais nous en avons fait pas mal dans les dernières mois, nous avons fait beaucoup de choses.

[Traduction]

La présidente : Nous allons entendre le sénateur Péro rapidement, et ensuite nous devons y aller.

[Français]

Le sénateur Péro : Si je comprends bien, monsieur le ministre, peut-être que votre ministère a besoin d'une meilleure communication avec les anciens combattants. Je comprends également que le dédommagement que vous leur donnez, mensuel ou global, peut être bonifié, selon qu'on va réaliser, pour certains, la gravité de leur condition ou des effets secondaires. Je comprends de ce que vous dites que cela ne veut pas dire que ces montants n'augmenteront pas.

M. Blackburn : D'abord, ces montants sont indexés chaque année. C'est le premier point important. En même temps, cette fois-ci, la plupart des changements que nous sommes en train d'apporter sont prévus pour nos vétérans de l'ère moderne. Nos vétérans traditionnels ont appuyé à 100 p. 100 ces changements car ils trouvaient, eux aussi, qu'il fallait apporter une attention particulière à nos vétérans de l'ère moderne.

Il y a d'autres améliorations que l'on doit faire; par exemple pour le VIP — le montant qu'on accorde, autour de 2 650 \$ par année, pour permettre aux gens de rester chez eux et d'avoir quelqu'un qui vient faire le ménage, tondre le gazon, déneiger — il y a des changements; on est en train de regarder tout cela pour voir ce qu'on peut faire. Également, nous devons informatiser nos services. Une décision qui a été prise est que tous nos employés de première ligne seront désormais autonomes dans leurs décisions; ils n'auront plus à les renvoyer à un deuxième palier. Cela va accélérer le processus. Ce sont des professionnels, ils ont toute la connaissance pour être capable de bien faire cela.

Vous avez vu la crise que nous avons connue à l'égard de nos documents où de l'information privée est devenue publique à certains moment ou vue par trop de gens. Nous sommes en train d'apporter tous les correctifs dans notre ministère. C'est comme un changement de culture que nous devons intégrer. Chaque fois que je rencontre nos employés, j'aime échanger avec eux. Je pense qu'ils font bien leur travail mais, à un moment donné, il y a eu des lacunes que nous sommes en train de corriger.

[Traduction]

La présidente : Je suis désolée. Je vous remercie du temps que vous nous avez accordé aujourd'hui. Nous avons dû déplacer votre comparution parce que nos discussions ont été retardées. C'est pourquoi nous nous réunissons ici, au Sénat. Nous sommes ravis que vous ayez fait preuve d'autant d'ouverture.

I assume that, if these changes are passed as quickly as we hope, they will be immediate. Can we say that?

[Translation]

Mr. Blackburn: If this bill is indeed passed before the house is defeated, through a non-confidence motion, should that happen, the changes would still take a few months before they enter into force, as we wait for regulations to be made. That would be five to six months minimum.

I want to tell you once again that what matters is for us to succeed. I think that if we can pass this bill before all that, everyone will be pleased. We will all be commended regardless of our political stripe; we will have done something good for our veterans.

[English]

The Chair: We will suspend our meeting right now. There is a vote in the Senate. We ask for the willingness of our other witnesses who are to appear today. For those of you who can stay and meet with us later, we appreciate it. If your schedule does not allow that, the clerk will be talking with you shortly.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: We suspended our meeting, as you know, because we had to return to the chamber for a vote. Mission accomplished and the vote is over, so we will now pick up where we left off.

Our apologies to you, Mr. Parent, as well, because we know you were here and all set to present testimony on Monday, but that was delayed. You are here now, and you have been delayed again as we had to go over to the chamber. I will ask you to keep your remarks to a couple of your key points about Bill C-55, because we are trying to focus our limited time on that.

Chief Warrant Officer (Retired) Guy Parent was appointed as the second Veterans Ombudsman in November of 2010 for a 5-year term, and he has almost 50 years of experience in both military and civilian worlds. We look forward to the benefit of his knowledge tonight. Please go ahead.

[Translation]

Chief Warrant Officer (Retired) Guy Parent, Veterans Ombudsman, Office of the Veterans Ombudsman: Honourable senators, as noted, my remarks should be rather brief.

Je présume que si ces changements sont adoptés aussi rapidement qu'on l'espère, ils seront immédiats. Est-ce le cas?

[Français]

M. Blackburn : Si le projet de loi est effectivement adopté avant que la Chambre soit défaite, le cas échéant, par un vote de non confiance, à ce moment-là les changements vont prendre encore quelque mois avant d'entrer en vigueur, le temps que la réglementation soit adoptée. On parle de cinq à six mois minimum.

Je veux vous dire à nouveau que, ce qui est important, c'est qu'on réussisse. Si on l'adopte avant, je pense que tout le monde sera content, nous serons applaudis sans égard à notre couleur politique; nous aurons fait quelque chose de bien pour nos vétérans.

[Traduction]

La présidente : Nous allons suspendre la séance maintenant. Il y a un vote au Sénat. Nous demandons la collaboration des autres témoins qui doivent comparaître aujourd'hui. Nous remercions ceux qui peuvent rester pour discuter avec nous plus tard. Si vous horaire ne vous permet pas d'attendre, le greffier vous parlera bientôt.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

La présidente : Nous avons suspendu notre séance, comme vous le savez, parce que nous devons retourner à la Chambre pour un vote. Mission accomplie; le vote est terminé, alors nous allons reprendre là où nous avons laissé.

Toutes nos excuses, monsieur Parent, parce que nous savons que vous étiez ici et prêt pour votre témoignage lundi, mais il a été retardé. Vous êtes ici maintenant, et vous avez été retardé encore une fois parce que nous avons dû aller à la Chambre. Je vais vous demander de vous en tenir à vos arguments principaux concernant le projet de loi C-55, parce que nous tentons d'optimiser le peu de temps à notre disposition sur cette question.

L'adjudant-chef (à la retraite) Guy Parent a été nommé second ombudsman des anciens combattants en novembre 2010 pour un mandat de cinq ans. Il a presque 50 ans d'expérience dans le monde militaire et le monde civil. Nous avons hâte de profiter de ses connaissances ce soir. Allez-y.

[Français]

Adjudant-chef (à la retraite) Guy Parent, ombudsman des vétérans, Bureau de l'ombudsman des vétérans : Honorables sénateurs, comme on l'a déjà indiqué, mes remarques seront plutôt courtes.

[English]

I apologize if my address seems a little disjointed, but in the interests of time I will try to cover the main points. First, I would like to thank you for giving me the opportunity to be before you today and also to recognize the work you do on behalf of all the veterans.

[Translation]

There is long-awaited movement, through the introduction of Bill C-55, on two important fronts: the bill itself and the changes to regulations that will increase the financial support provided through the earnings loss benefit program.

So, this is cause for optimism, and we need to continue to build on this momentum.

[English]

The changes to the earnings loss benefit program, as well as those proposed in Bill C-55, respond to concerns expressed by veterans, veterans' organizations, parliamentarians and others. They do not address all of the concerns about the New Veterans Charter, but they do represent improvements. They are steps in the right direction.

I hasten to say, however, that there is a great deal of frustration and confusion about Bill C-55. In my opinion, the frustration stems from the expectation created that the New Veterans Charter would be a living charter, a dynamic document that would be modified to respond to the changing needs of our veterans and their families and continually upgraded to correct shortcomings or unintended consequences.

Well, it has taken five years for the principles of the living charter to become a reality. Based on my discussion with veterans and the veterans' organizations, it is clear that this long period of inactivity has had a negative impact on the acceptance level of the New Veterans Charter among stakeholders.

Additionally, based on discussions around Bill C-55 and particularly concerning the disability award, I venture to say that the communications efforts over the past five years have not been particularly successful in engaging Canadian Forces veterans in a dialogue and explaining in layman's terms the New Veterans Charter's focus on wellness and transition to civilian life, as well as its dual approach to compensation for pain and suffering and income loss.

The principles of the New Veterans Charter are sound. It is a good concept, but there have been weaknesses at the execution and communications levels.

[Traduction]

Je m'excuse si mon exposé a l'air un peu décousu, mais dans l'intérêt du temps, je vais tenter d'aborder les points principaux. D'abord, j'aimerais vous remercier de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui et de louer le travail que vous faites au nom de tous les anciens combattants.

[Français]

Des progrès tant attendus sont en voie de réalisation sur deux fronts importants, soit du côté du projet de loi C-55 et du côté des changements au règlement qui accroîtront le soutien financier par l'intermédiaire du programme d'allocation pour pertes de revenus.

Il y a donc des raisons d'être optimistes et il faut poursuivre sur cet élan de changement.

[Traduction]

Les changements au programme d'allocations pour perte de revenus de même que ceux proposés dans le projet de loi C-55 répondent aux préoccupations exprimées par les anciens combattants, les organismes qui les représentent, les parlementaires et d'autres. Ils ne répondent pas à toutes les préoccupations qui découlent de la Charte des anciens combattants, mais il s'agit tout de même d'une amélioration. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

Je m'empresse toutefois de dire qu'il y a beaucoup de frustrations et de confusion en ce qui concerne le projet de loi C-55. À mon avis, la frustration découle des attentes créées par la Nouvelle Charte des Anciens combattants, qui serait une charte en évolution constante, un document dynamique qui serait modifié pour réagir aux besoins changeants de nos anciens combattants et de leur famille et continuellement amélioré pour corriger les lacunes ou les conséquences non voulues.

Eh bien, il a fallu cinq ans pour que les principes de la charte en constante évolution deviennent réalité. À la lumière de mes discussions avec des anciens combattants et des organismes qui les représentent, il est clair que cette longue période d'inactivité a eu des répercussions négatives sur le niveau d'acceptation de la Nouvelle Charte des anciens combattants chez les personnes touchées.

Au début, compte tenu des discussions entourant le projet de loi C-55, particulièrement en ce qui concerne les indemnités d'invalidité, je me permets de dire que les efforts de communication déployés au cours des cinq dernières années n'ont pas été particulièrement réussis pour faire participer les anciens combattants des Forces canadiennes à un dialogue et leur expliquer en termes simples que la Charte des anciens combattants est axée sur le bien-être et la transition vers le monde civil et qu'elle vise l'indemnisation pour la douleur et la souffrance de même que pour la perte de revenus.

Les principes de la Nouvelle Charte des anciens combattants sont sains. Il s'agit d'un bon concept, mais il y a eu des lacunes au niveau de l'exécution et des communications.

[Translation]

I mentioned earlier that there is cause for optimism and that we are building on this momentum for change. Bill C-55 must be seen as the beginning of the renewal process. Other improvements to the New Veterans Charter and to regulations are needed and must soon follow.

[English]

The increased supplement of \$1,000 a month for permanently and severely injured veterans is also a welcome improvement. To receive the supplement, a veteran must suffer from both a permanent and severe impairment and a total and permanent incapacitation as defined in the regulation. Is that too restrictive? It may be. In fairness to veterans and their families, the department must exercise due diligence in drafting regulations to avoid creating eligibility barriers that prevent veterans from accessing these new benefits.

As for the disability award and whether or not the payment options provided under Bill C-55 go far enough to address the concerns around the lump sum, I am of the view that it is a first step only. Discussion about further improvements to the charter's dual compensation approach must continue.

Well-designed incremental changes to the New Veterans Charter and regulations can be an effective way of addressing emerging issues and the need for corrective adjustments, if done in a timely fashion, that is. As I mentioned in my remarks to the House of Commons Standing Committee on Veterans Affairs a few weeks ago, waiting another five years to bring about further improvements would be unacceptable.

[Translation]

Thank you for the opportunity to share my views with you on Bill C-55. I would be pleased to answer any questions you may have.

I look forward to meeting with you again at a later date to discuss my vision, my priorities and the way forward for the Office of the Veterans Ombudsman.

[English]

The Chair: At the Veterans Affairs Committee, which is a subcommittee of this larger one, we have been looking at the New Veterans Charter for many years, more than four I think at this point, and there will be a more substantive and fulsome report assessing the New Veterans Charter. However, it was our agreement that we would look at the bill here, because it does

[Français]

J'ai mentionné plus tôt que nous avons raison d'être optimistes si nous poursuivons sur cet élan de changement. Le projet de loi C-55 doit être vu comme le début d'un processus de renouvellement. D'autres améliorations à la Nouvelle Charte des anciens combattants et au règlement s'imposent et doivent être apportés rapidement.

[Traduction]

L'augmentation du supplément à 1 000 \$ par mois pour les anciens combattants blessés de façon grave et permanente est une amélioration qui est bien accueillie. Pour obtenir le supplément, un ancien combattant doit souffrir à la fois d'une déficience permanente et grave et d'une incapacité totale et permanente selon les définitions prévues dans le règlement. Est-ce trop limité? Peut-être. En toute justice pour nos anciens combattants et leur famille, le ministère doit faire preuve de diligence raisonnable dans la rédaction des règlements pour éviter de créer des obstacles à l'admissibilité qui empêcheraient les anciens combattants d'avoir accès à ces nouvelles prestations.

Pour ce qui est de l'indemnité d'invalidité et de savoir si les options de paiement offertes en vertu du projet de loi C-55 vont assez loin pour répondre aux préoccupations concernant le paiement forfaitaire, je suis d'avis qu'il ne s'agit que d'une première étape. Les discussions sur d'autres améliorations à la formule d'indemnisation double contenue dans la charte doivent se poursuivre.

Des changements graduels bien conçus à la Nouvelle Charte des anciens combattants et à la réglementation peuvent constituer une façon efficace de régler les nouveaux enjeux et de répondre aux besoins en matière d'ajustements correctifs, s'ils sont apportés rapidement, évidemment. Comme je l'ai dit dans mon exposé au Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes il y a quelques semaines, il serait inacceptable d'attendre encore cinq ans pour apporter d'autres améliorations.

[Français]

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous faire part de mon opinion sur le projet de loi C-55. Je répondrai volontiers à vos questions.

J'ai hâte de vous revoir pour discuter de ma vision, de mes priorités ainsi que de la voie à suivre pour le Bureau de l'ombudsman des vétérans.

[Traduction]

La présidente : Au Comité des anciens combattants, qui est un sous-comité de notre comité, nous avons examiné la Nouvelle Charte des anciens combattants pendant de nombreuses années, plus de quatre je crois maintenant, et il y aura un rapport plus détaillé et complet sur la Nouvelle Charte des anciens combattants. Toutefois, nous avons convenu d'examiner

come to the main committee, and focus on that. Rest assured you will be invited back, probably to both committees when they next convene.

[Translation]

Senator Mitchell: Thank you very much, Mr. Parent. I very much appreciated your presentation. We greatly appreciate the work you have done for veterans.

I recently received an e-mail from a veteran who was asking a number of questions I would like to convey to you.

[English]

He wanted consideration of five different proposals. I will make them quickly. One is that the earnings loss benefit should be calculated to match current DND pay scales. I believe the corollary of that is that it should be moved from 75 per cent to 100 per cent, or a part of that. The earnings loss benefit should be calculated to increase with normal career progression because someone age 21 earning not very much could be disabled for the rest of his or her life and would not progress. The Pensioners Training Regulations should be amended to include all Canadian Forces veterans. The fifth one is that there be support for veterans to attend post-secondary institutions and further education, which he says was available to World War II veterans, for example.

Could you comment on what you feel about that, whether you feel those proposals are reasonable or what progress could be made?

Mr. Parent: They are all issues that are of importance. As far as the first one is concerned, we have to be careful. If you go to a program that is based on existing salary, it might be below the \$40,000 because 75 per cent of a young private or a young recruit's salary probably will be below that amount. This is where we have to be careful in anything that is based on existing salary.

Senator Mitchell: The lesser of 1 of 100 per cent or \$40,000 is the minimum.

The Chair: Can I please remind my colleagues that we are not here to take testimony on all the changes that everyone might see. We are here looking at a specific bill, and because our time is so short, I would really like it if we could stay focused.

Senator Mitchell: We are here to represent veterans, and that question was asked specifically of us by veterans.

The Chair: I have asked Mr. Parent to answer.

attentivement le projet de loi ici, parce qu'il est renvoyé au comité plénier. Soyez assurés que vous serez invité à revenir, probablement aux deux comités, lorsqu'ils se réuniront de nouveau.

[Français]

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup, monsieur Parent. J'ai beaucoup apprécié votre présentation. Nous apprécions beaucoup le travail que vous faites pour les anciens combattants.

J'ai reçu récemment un courriel d'un ancien combattant qui me posait plusieurs questions que j'aimerais vous transmettre.

[Traduction]

Il voulait une évaluation de cinq propositions différentes. Je vais vous les présenter rapidement. D'abord, que l'allocation pour perte de revenus soit calculée en fonction de l'échelle salariale actuelle au MDN. Je crois que le corolaire voudrait qu'on passe de 75 p 100 à 100 p 100, ou quelque part entre les deux. L'allocation pour perte de revenus devrait être calculée en tenant compte des augmentations attribuables au cheminement de carrière normal parce qu'une personne âgée de 21 ans qui a un faible revenu pourrait être handicapée le reste de sa vie sans avancer dans sa carrière. Le Règlement concernant la formation des pensionnés devrait être modifié afin d'inclure tous les anciens membres des Forces canadiennes. Cinquième proposition, que du soutien soit offert aux anciens combattants afin qu'ils puissent poursuivre des études postsecondaires, ce qui était offert aux anciens combattants de la deuxième guerre mondiale, par exemple, d'après ses dires.

Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez, à savoir si ces propositions sont raisonnables ou quels progrès pourraient être réalisés?

M. Parent : Il s'agit toutes de questions importantes. Pour ce qui est de la première, nous devons être prudents. Si on adopte un programme fondé sur les revenus existants, le montant pourrait être inférieur à 40 000 \$ parce que 75 p. 100 de la solde d'un jeune soldat ou d'une jeune recrue sera probablement inférieur à ce montant. Voilà où il faut être prudents lorsque l'on se fonde sur les revenus existants.

Le sénateur Mitchell : Le minimum est le montant le plus bas, soit 100 p. 100 ou 40 000 \$.

La présidente : J'aimerais rappeler à mes collègues que nous ne sommes pas là pour recueillir des témoignages sur tous les changements que l'on pourrait recenser. Nous sommes ici pour l'étude d'un projet de loi particulier, et étant donné que nous avons si peu de temps, j'aimerais bien que l'on se concentre sur la question à l'étude.

Le sénateur Mitchell : Nous sommes ici pour représenter les anciens combattants, et c'est une question que ces derniers nous ont posée.

La présidente : J'ai demandé à M. Parent de répondre.

Mr. Parent: On the issue of the veterans accessing secondary education or other types of vocational rehabilitation or courses, the flexibility is there with the rehabilitation plan. They look at all aspects of what the veterans' needs are. I think one of the important things to recognize about this New Veterans Charter is that it is based on needs.

In fact, where the work has to be done is to make sure that the needs of the veterans are well identified and that they are pursued. I think that might not have been up to par in the past. If you base something on needs, you need the input of the person who actually is involved.

Senator Mitchell: The point was made by the minister in some of his material that there could be as many as 3,500 veterans who will benefit from the permanent impairment allowance in the future. That can only mean one of two things — either many people have been languishing and not receiving that benefit for many years, as many as five years, or he is anticipating huge future injuries to our military. How did we come to that figure of 3,500 people? It seems huge. We have 20 people on it now.

Mr. Parent: I cannot give you specifics on the number of 3,500. Maybe Mr. Hillier or Mr. Butler later on can clarify that point. All I can say is that many people do not have access to a permanent impairment allowance because they were in the dual program before. They had benefits under the old Pension Act and benefits under the New Veterans Charter; because of that, they could not access this permanent impairment allowance.

Another reason might be that some people are still in service. While they are in service, they are getting full salary and they are not getting this allowance, which would probably be available to them once they are out of service and deemed to be totally and permanently incapacitated.

Senator Mitchell: The point is made, and I think you made it too, that this is a start but nowhere near enough. One of the gaps is that support specifically for families is not sufficient. There are special requirements, needs and demands just for families. Do you have any itemization of the additional services that you think should be included in legislation of this kind in the future or should be included in policy in the future, both for veterans and for their families?

Mr. Parent: I will go back to the idea that it is a living charter. As it progresses and as these new amendments are incorporated, we do continue to analyze the impact on the veterans and their families and to provide adjustments, if need be.

M. Parent : Pour ce qui est de l'accès des anciens combattants à l'éducation postsecondaire ou à d'autres formes de réadaptation ou de cours professionnels, il y a de la marge de manoeuvre dans l'élaboration du plan de réadaptation. On examine tous les aspects des besoins des anciens combattants. Je pense qu'un élément important de cette Nouvelle Charte des anciens combattants, c'est qu'elle est fondée sur les besoins.

En fait, le travail consiste à s'assurer de bien recenser les besoins des anciens combattants et à faire en sorte qu'on y réponde. Je pense que ce n'était pas tout à fait à la hauteur par le passé. Lorsqu'on base un programme sur les besoins, il faut avoir la rétroaction des personnes les premières concernées.

Le sénateur Mitchell : Le ministre a signalé quelque part dans ses documents qu'il pourrait y avoir près de 3 500 anciens combattants qui vont profiter de l'allocation pour invalidité permanente à l'avenir. Alors, de deux choses l'une : soit on a longtemps fait languir nombre de personnes qui ne recevaient pas ces prestations pendant des années, jusqu'à cinq ans, soit il s'attend à ce que nos soldats subissent énormément de blessures à l'avenir. Comment en est-on arrivé au chiffre de 3 500 personnes? Cela me semble énorme. Il y a 20 personnes qui en profitent à l'heure actuelle.

M. Parent : Je ne peux pas vous donner de détails sur le chiffre de 3 500. Peut-être que M. Hillier ou M. Butler pourront vous éclairer plus tard ce point. Tout ce que je peux dire, c'est que bon nombre de personnes n'ont pas accès à l'allocation pour invalidité permanente parce qu'auparavant, elles faisaient partie du programme double. Elles obtenaient des prestations aux termes de l'ancienne Loi sur les pensions ainsi que des prestations aux termes de la Nouvelle Charte des anciens combattants; c'est pour cette raison qu'elles ne pouvaient pas avoir accès à l'allocation pour invalidité permanente.

Il se peut également que certaines personnes soient toujours en service, elles reçoivent leur plein salaire, de sorte qu'elles ne touchent pas cette allocation, qu'elles pourront probablement toucher une fois qu'elles auront quitté le service et qu'elles auront été déclarées totalement incapables de travailler, et ce, de façon permanente.

Le sénateur Mitchell : Quelqu'un l'a dit, et je pense que vous l'avez également mentionné, c'est-à-dire que c'est un début mais que c'est loin d'être suffisant. L'une des lacunes, c'est que le soutien est insuffisant, surtout pour les familles. Les familles ont des exigences, des besoins et des demandes particuliers. Pourriez-vous nous dresser la liste des services supplémentaires qui, selon vous, devraient être inclus dans ce genre de loi à l'avenir ou bien dans les politiques futures, tant pour les anciens combattants que pour leur famille?

M. Parent : Je tiens à rappeler qu'il s'agit d'un document évolutif. Au fur et à mesure des progrès et de l'intégration de ces nouvelles modifications, nous allons continuer d'analyser les répercussions sur les anciens combattants et leurs familles afin d'effectuer les rajustements requis.

Certainly, one thing with the New Veterans Charter — not necessarily Bill C-55 — is that now spouses have access to the same benefits as the veteran had before. In the case of someone who is totally incapacitated, his or her spouse can access the rehabilitation program and all of the financial benefits as well.

Senator Banks: The criteria that are set out to determine whether a veteran's injuries are sufficient for him or her to get the permanent impairment allowance must be very strict, because relatively few people are getting that, it seems. Are those criteria set out in regulations, and can they be changed by regulation, rather than by this bill that is before us?

Mr. Parent: Again, that is a question probably better answered by the department, but as far as I am concerned, the addition to the permanent impairment allowance is part of Bill C-55.

Senator Banks: It certainly is. I am talking about the criteria that set out how to get to the permanent impairment allowance.

Mr. Parent: The definitions of totally and permanently incapacitated or total impairment are in the regulations.

Senator Banks: It could be adjusted, notwithstanding this bill; is that correct?

Mr. Parent: I am not the departmental expert, but I expect that is the answer you would get from the department.

The Chair: As promised, Mr. Parent, we will be back to you on this issue and your thoughts on the whole question of how we deal with injured veterans. Thank you very much.

Senator Mitchell: Can I ask more questions?

The Chair: No, we are moving on here. Do you have a specific question about the bill?

Senator Mitchell: I certainly do.

The Chair: We will move on to our next witnesses. We invited all these witnesses at your behest, and we have forfeited our asking of questions.

I would like to take a moment now and apologize to you gentlemen because I know we have changed your schedule on several occasions, and we appreciate your patience and your willingness to be here.

Brad White joined the Canadian Forces in 1975 under the Officer Cadet Training Program. That was a great program. He retired from the forces in 1998 at the rank of lieutenant colonel and then joined the Dominion Command of the Royal Canadian

Un des éléments que l'on retrouve dans la Nouvelle Charte des anciens combattants — et pas nécessairement dans le projet de loi C-55 —, c'est bien sûr que les conjointes ont maintenant accès aux mêmes avantages auxquels avaient autrefois droit les anciens combattants. C'est-à-dire que dans le cas où une personne est tout à fait incapable de travailler, son conjoint ou sa conjointe peut avoir accès au programme de réadaptation ainsi qu'à toutes les prestations financières.

Le sénateur Banks : Les critères qui sont établis pour déterminer si les blessures subies par un ancien combattant suffisent pour qu'il ait droit à l'allocation d'invalidité permanente doivent être très stricts, parce qu'un nombre relativement peu élevé de personnes sont admissibles, du moins à ce qu'il me semble. Ces critères sont-ils établis dans le règlement, et peuvent-ils être changés en modifiant uniquement le règlement, plutôt qu'au moyen de ce projet de loi qui est à l'étude?

M. Parent : Encore une fois, c'est une question à laquelle le ministère pourra probablement répondre mieux que moi, mais, à ce que je sache, l'ajout de l'allocation d'invalidité permanente fait partie du projet de loi C-55.

Le sénateur Banks : Oui tout à fait. Je parle plutôt des critères qui sont établis pour déterminer si on a droit ou non à l'allocation d'invalidité permanente.

M. Parent : Les définitions portant sur l'incapacité totale et permanente de travailler ou l'invalidité totale se trouvent dans le règlement.

Le sénateur Banks : On pourrait donc faire des ajustements, peu importe ce qu'il advient de ce projet de loi; est-ce exact?

M. Parent : Je ne suis pas l'expert ministériel, mais je pense que c'est la réponse que vous donnerait le ministère.

La présidente : Comme nous vous l'avons promis, monsieur Parent, nous vous consulterons de nouveau sur cette question afin d'avoir vos observations sur l'ensemble de la situation et la façon dont traitons les anciens combattants blessés. Merci beaucoup.

Le sénateur Mitchell : Puis-je poser d'autres questions?

La présidente : Non, nous devons poursuivre. Aviez-vous une question particulière relativement au projet de loi?

Le sénateur Mitchell : Oui, très certainement.

La présidente : Nous allons maintenant recevoir nos prochains témoins. Nous avons invité tous ces témoins à votre demande, de sorte que nous limitons ainsi nos possibilités de poser des questions.

J'aimerais prendre une minute pour vous présenter mes excuses, messieurs, parce que je sais que nous avons changé votre convocation à plusieurs reprises, nous vous remercions de votre patience et de votre volonté à comparaître.

Brad White est devenu membre des Forces canadiennes en 1975 dans le cadre du Programme d'instruction pour les aspirants officiers, un excellent programme. Il était lieutenant-colonel lorsqu'il s'est retiré des forces en 1998. Il a ensuite fait partie de

Legion as an administrative officer. Five years later, he became the director of administration. He was appointed to his current position as Dominion Secretary in August 2009.

We also have with us Pierre Allard. After enrolling in the militia as a private in the Hull Regiment, Mr. Allard joined the Royal Canadian Navy in 1964 as a pilot. After retiring from the Canadian Forces in June 2001, he joined the Dominion Command of the Royal Canadian Legion as a service officer, and assumed the responsibilities of Service Bureau Director in January 2003.

Thank you, gentlemen, and again as I said to others, we are asking you to abbreviate your opening remarks. Please go ahead, and then we will have some questions.

Brad White, Dominion Secretary, Royal Canadian Legion: It is a pleasure to appear in front of you again today to represent not only our Dominion President, Patricia Varga, who is also a navy veteran, but also 342,000 members across this great country of ours. We thank you very much, particularly for your support and advocacy on behalf of our veterans of all ages and their families. We have provided you with a copy of our presentation today for your further reading, if you so wish.

We recognize that Bill C-55 is an interim measure. In the Royal Canadian Legion, we strongly support its passing as a first step to bring changes to the New Veterans Charter. We understand that there is also broad support among veterans' organizations across the country for the spirit of the New Veterans Charter, in regard to its focus on ability versus disability, transition to civilian life, compensation and its more complete approach to meet the needs of veterans and their families.

When the government introduced the New Veterans Charter in 2006, it made a promise to the veterans that it would be a living document. We agreed with the implementation back in 2006 on the basis that the New Veterans Charter would be a living document.

Gaps and deficiencies have been identified by the New Veterans Charter Advisory Group, which we are part of, through parliamentary standing committees and in other fora, including some of our own legion resolutions that have been submitted to government.

In November 2010, the Minister of Veterans Affairs stood up in front of the country and Canada's veterans and also made a promise to bring forward amendments to the New Veterans Charter. We agreed that this is a very important first step to make this charter into a living document. We believe that Bill C-55 will

la Direction nationale de la Légion royale canadienne en tant qu'agent administratif. Cinq ans plus tard, il est devenu le directeur de l'administration. Il a été nommé à son poste actuel de secrétaire de la Direction nationale en août 2009.

Nous recevons également Pierre Allard. Après s'être enrôlé dans la milice en tant que simple soldat dans le régiment de Hull, M. Allard a rejoint les rangs de la Marine royale du Canada en tant que pilote en 1964. Après s'être retiré des Forces canadiennes en juin 2001, il est entré à la Direction nationale de la Légion royale canadienne en tant qu'agent des services, et il assume les responsabilités de directeur du Bureau d'entraide depuis janvier 2003.

Merci, messieurs, et comme je l'ai dit aux autres, nous vous demandons d'être brefs dans vos déclarations liminaires. Veuillez procéder et nous vous poserons quelques questions par la suite.

Brad White, secrétaire de la Direction nationale, Légion royale canadienne : C'est encore une fois un plaisir de comparaître devant vous aujourd'hui pour représenter non seulement notre présidente de direction nationale, Mme Patricia Varga, qui est en outre une ancienne combattante de la marine, mais également nos 342 000 membres d'un bout à l'autre du pays. Nous vous remercions beaucoup, surtout de votre soutien et de votre défense des droits des anciens combattants de tous âges et de leurs familles. Nous vous avons distribué un exemplaire de notre exposé d'aujourd'hui afin que vous puissiez le lire ultérieurement, si vous le désirez.

Nous reconnaissons que le projet de loi C-55 est une mesure provisoire. À la Légion royale canadienne, nous soutenons fortement son adoption en tant que première étape permettant d'apporter des changements à la Nouvelle Charte des anciens combattants. Nous croyons savoir qu'il y a également beaucoup d'appui de la part des organisations d'anciens combattants d'un bout à l'autre du pays pour ce qui est de l'esprit de la Nouvelle Charte des anciens combattants, en ce qui a trait à l'accent qui est mis sur la capacité plutôt que sur l'invalidité, la transition à la vie civile, l'indemnisation et son approche plus complète visant à répondre aux besoins des anciens combattants et de leurs familles.

Lorsque le gouvernement a présenté la Nouvelle Charte des anciens combattants en 2006, il a promis aux anciens combattants qu'il s'agirait d'un document évolutif. C'est sur la base de cet engagement que nous étions d'accord avec sa mise en oeuvre à ce moment-là.

Des lacunes et des déficiences ont été mises au jour par le Groupe consultatif sur la Nouvelle Charte des anciens combattants, dont nous faisons partie, devant des comités parlementaires et sur d'autres tribunes, y compris dans certaines des résolutions que la Légion a présentées au gouvernement.

En novembre 2010, le ministre des Anciens Combattants a pris la parole devant les Canadiens et les anciens combattants et s'est engagé à apporter des amendements à la nouvelle charte. Nous étions d'accord pour dire qu'il s'agissait d'un important premier pas pour faire en sorte que ce document puisse évoluer. Nous

immediately improve the lives of the most seriously disabled veterans receiving disability benefits under the Pension Act and the New Veterans Charter.

There is still concern about the disability award and whether the flexible payment options provided under Bill C-55 address the concerns around the lump sum payment. We believe that we now have a limited improvement. A larger disability award has not been addressed. The first two presenters made that point. Australia provides a lot more to their veterans than we in Canada do. Disabled workers in Canada, through court decisions, receive more than our veterans do. Our veterans receive only just over \$275,000 now for that permanent disability award.

We have already talked about the earnings loss benefit. The question was already raised as to whether it was part of a regulatory change or a bill change. We understand that as well.

The discussion about improvements to the financial compensation for the New Veterans Charter is extremely important and ongoing. The issues around financial compensation are complex and should not be construed as a comparison of disability award and disability pension in isolation of the charter's other programs and benefits.

The charter not only allows for lump sum disability awards for pain and suffering but also provides monthly financial support, if needed, such as earnings loss benefit, permanent impairment allowance, Canadian Forces income supplement, supplementary retirement benefit, case management, rehabilitation, transition assistance, family support and community outreach.

We agreed Bill C-55 is the first step. It is chapter 2. There is more to come, and we want to part of the ongoing discussion about what changes need to be made to improve the New Veterans Charter to ensure we look after our veterans in Canada. It has been five years coming down the road.

The passage of Bill C-55 will demonstrate to our soldiers that we have made a commitment to them, have kept our promise and will look after them when they need it. The charter has to be a living document.

Senator Mitchell: Thank you, gentlemen. We certainly have heard this point that you make and emphasize very appropriately that this is something, but not enough. Much more work needs to be done. Do you have a list, study or document that lists what it

estimons que le projet de loi C-55 apportera des améliorations immédiates dans la vie des anciens combattants les plus gravement handicapés qui reçoivent des prestations d'invalidité aux termes de la Loi sur les pensions et de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

La question de l'indemnité d'invalidité continue de nous inquiéter. Nous nous demandons si les modalités de paiement flexibles prévues dans le projet de loi C-55 répondent bien aux préoccupations entourant le paiement forfaitaire. Nous croyons qu'il s'agit d'une amélioration limitée. Il n'a pas été question de bonifier l'indemnité d'invalidité. Les deux premiers témoins ont déjà fait valoir ce point. L'Australie offre beaucoup plus à ses anciens combattants que ce que nous faisons ici. Au Canada, les tribunaux accordent aux travailleurs frappés d'une incapacité des indemnités plus élevées que celles versées à nos anciens combattants. Ces derniers reçoivent à peine un peu plus de 275 000 \$ à l'heure actuelle dans le cadre de l'allocation pour invalidité permanente.

Il a déjà été question de l'allocation pour perte de revenus. On s'est demandé si elle pouvait être visée par une modification réglementaire ou si un projet de loi était requis. Nous sommes également conscients de cette problématique.

La discussion concernant l'amélioration de l'indemnisation financière dans la Nouvelle Charte des anciens combattants est extrêmement importante et se poursuit. Les enjeux entourant les indemnités financières sont complexes, et il ne faudrait pas les restreindre à une comparaison entre l'indemnité d'invalidité et la pension d'invalidité, sans tenir compte des autres programmes et avantages prévus dans la charte.

La charte ne se limite pas aux indemnités d'invalidité sous forme de paiement forfaitaire pour les douleurs et la souffrance. Elle prévoit également, au besoin, un soutien financier mensuel comme les prestations pour perte de revenus, l'allocation pour déficience permanente, l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes, la prestation de retraite supplémentaire, ainsi que des services de gestion de cas, de réadaptation, d'aide à la transition, de soutien à la famille et d'approche communautaire.

Nous convenons que le projet de loi C-55 constitue une première étape. Nous en sommes au chapitre 2. Il y a encore du chemin à faire, et nous voulons faire partie de la discussion continue sur les changements qui doivent être apportés pour améliorer la nouvelle charte et faire en sorte que nous prenions bien soin de nos anciens combattants. Ce processus a pris cinq ans avant d'aboutir.

L'adoption du projet de loi C-55 démontrera à nos soldats que nous avons pris un engagement envers eux, que nous avons tenu nos promesses et que nous prendrons soin d'eux lorsqu'ils en auront besoin. La charte doit demeurer un document évolutif.

Le sénateur Mitchell : Merci messieurs. Nous avons déjà entendu ce point que vous avez soulevé en insistant avec raison sur le fait que c'est un début, mais que ce n'est pas suffisant. Il faut faire beaucoup plus encore. Avez-vous fait une étude ou

is? Suppose you were the prime minister for 15 minutes and you wrote this piece of legislation. What would you have put into it, and what do you think is fair?

Mr. White: You could look at the recommendations already made by the New Veterans Charter Advisory Group. That group is comprised of not only the legion but also leading people in rehabilitation, academia and other veterans groups. Those 17 recommendations incorporated into that advisory group report form the basis for changes to start. Bill C-55 starts to address some of those changes. It does not address them all. We need to look further into those recommendations and continue as situations evolve. One cannot take an individual and say that it is a cookie-cutter solution to his or her situation. One must be flexible and adaptable and ensure there is proper legislation to deal with the issues.

Senator Mitchell: Of the 17 recommendations in that document, how many are embodied in this piece of legislation?

Pierre Allard, Service Bureau Director, Royal Canadian Legion: We were looking at those 17 recommendations. Recommendations around rehabilitation, case management and care of families are already implemented. The earnings loss benefits improvements and unintended consequences of the permanent impairment allowance and the exceptional incapacity allowance have been corrected. There are still things that need to be done. However, it is important to make progress at this time, and Bill C-55 is a step in the right direction.

Senator Mitchell: I mentioned earlier to the minister that if a public servant in Ottawa were to lose a leg on the job, that person would get \$350,000 in compensation. A military person who loses a leg or two in Afghanistan will get no more than \$270,000. You alluded to the fact that in Australia they get more. In addition, workers here in Canada who go to court get more. What does Australia provide? What do workers generally get? Also, do military people have the option of going to court to get a settlement in addition? Or is it part of the deal that they get this money and cannot sue for more?

Mr. Allard: Both Australia and the civilian courts are probably in the range of \$320,000 right now. A military person cannot go to court to seek resolution of his grievance. Having said that, the minister's staff indicated that one cannot look at the disability award in isolation to see how people are being compensated. In addition to the disability award, there is a SISIP accidental

préparé un document qui dresserait la liste des mesures à prendre? Supposons que vous étiez à la place du premier ministre pendant 15 minutes et que vous puissiez rédiger cette mesure législative. Qu'est-ce que vous auriez ajouté et qu'est-ce qui serait équitable selon vous?

M. White : Vous pourriez jeter un coup d'oeil aux recommandations qui ont déjà été formulées par le Groupe consultatif sur la Nouvelle Charte des anciens combattants. Ce groupe est composé non seulement de membres de la légion, mais également de spécialistes en matière de réadaptation, d'universitaires et d'autres associations d'anciens combattants. Les 17 recommandations établies dans le rapport du groupe consultatif constituent la base des changements à apporter. Le projet de loi C-55 enclenche le processus à l'égard de certains de ces changements. Il ne les couvre pas tous. Nous devons examiner plus à fond ces recommandations et poursuivre nos efforts pour faire évoluer les choses. Nous ne pouvons pas prétendre qu'une solution unique pourra être appliquée dans toutes les situations. Il faut faire preuve de souplesse et pouvoir s'adapter en s'assurant de disposer des mesures législatives adéquates pour répondre aux problèmes de chacun.

Le sénateur Mitchell : Des 17 recommandations figurant dans ce document, combien ont été intégrées à ce projet de loi?

Pierre Allard, directeur du Bureau d'entraide, Légion royale canadienne : Nous avons examiné ces 17 recommandations. Les recommandations ayant trait à la réadaptation, à la gestion des cas et au soutien aux familles ont déjà été mises en oeuvre. Des correctifs ont aussi été apportés quant à l'amélioration des prestations pour perte de revenus et aux conséquences involontaires découlant de l'allocation pour déficience permanente et de l'allocation d'incapacité exceptionnelle. Il y a des choses qui restent à faire. Toutefois, il est important de réaliser des progrès sans tarder, et le projet de loi C-55 est un pas dans la bonne direction.

Le sénateur Mitchell : J'ai mentionné plus tôt au ministre que si un fonctionnaire à Ottawa devait perdre une jambe dans l'exercice de ses fonctions, il recevrait une indemnité de 350 000 \$. Un militaire qui perd une jambe, ou même les deux, en Afghanistan ne reçoit pas plus de 270 000 \$. Vous avez mentionné qu'en Australie les montants sont plus importants. En outre, les travailleurs canadiens qui s'adressent aux tribunaux peuvent recevoir davantage. Qu'est-ce qu'on offre en Australie? Que reçoivent les travailleurs en général? Également, est-ce que les membres des forces armées ont la possibilité d'intenter des poursuites devant les tribunaux pour obtenir plus d'argent dans le cadre d'un règlement à l'amiable? Ou est-il prévu qu'ils touchent l'indemnité fixée et ne peuvent pas aller devant les tribunaux pour en avoir davantage?

M. Allard : En Australie et dans les tribunaux civils, on peut obtenir environ 320 000 \$ à l'heure actuelle. Un membre des Forces canadiennes ne peut pas intenter de poursuites pour régler ses différends. Cela dit, le personnel du ministre a indiqué qu'on ne peut pas uniquement tenir compte de l'indemnité d'invalidité pour déterminer dans quelle mesure les gens sont dédommagés.

dismemberment insurance that provides \$250,000. The disability awards under the New Veterans Charter provide \$285,000. It is a bit unfair to make that comparison between what is provided to serving military.

Senator Mitchell: Has anyone listed that comparison? You are contradicting yourself, are you not?

Mr. White: It is not contradictory at all. The disability award is out there now. It is about \$275,000 for the pain, loss and suffering. I lose my legs; I get a certain amount. That does not stop me from getting the rest of the benefits that Mr. Allard has spoken about, which are complementary to that loss. Others get that as well.

The Australian model, I think, is \$325,000. Court averages are between \$320,000 and \$330,000, everything else being equal.

Mr. Allard: They do not have SISIP accidental dismemberment.

Senator Mitchell: What is your point, then?

Mr. Allard: Our point is that eventually the disability award should be increased.

Senator Plett: In Australia, is it not true that the older you are, the less money you receive?

Mr. Allard: You are correct.

Senator Lang: I seek clarification on the general discussion here. It is obvious that we have to compare apples with apples. If you compare apples to oranges, you can make a case on either side sound bad. However, it sounds like we have gone a long way to meeting the concerns.

With regard to its being a living document, could the changes that could happen over the course of time be made mostly through the regulatory process as opposed to having to come back to amend the New Veterans Charter?

Mr. White: I am not wise on the methodology for implementing the changes. If there are changes — these are the promises that have been made to people — we should look at these changes, research them and understand exactly what they are, how they will affect the individual and how they will affect the compensation. If it requires legislative change to get that done, then that should happen. If it is just something regulatory that you can do with the earnings loss benefit at this stage, it is even simpler. If the department has the power to make the changes within the department, that is fine.

En plus de l'indemnité d'invalidité, il y a le Régime d'assurance-revenu militaire, une assurance en cas de mutilation accidentelle qui accorde jusqu'à 250 000 \$. Les indemnités d'invalidité prévues dans la Nouvelle Charte des anciens combattants se chiffrent à 285 000 \$. C'est un peu injuste de faire la comparaison avec ce qui est offert aux militaires en service.

Le sénateur Mitchell : Est-ce quelqu'un a déjà établi cette comparaison? Vous vous contredisez, n'est-ce pas?

M. White : Ce n'est pas du tout contradictoire. L'indemnité d'invalidité existe à l'heure actuelle. Elle se situe à environ 275 000 \$ pour la douleur, la perte et la souffrance. Je perds mes jambes; j'obtiens un certain montant. Cela ne m'empêche pas d'obtenir les autres avantages dont M. Allard a parlé, qui sont des éléments complémentaires à cette indemnité. D'autres reçoivent ces avantages également.

Pour le modèle australien, je pense qu'il s'agit de 325 000 \$. Les indemnités moyennes attribuées par les tribunaux se situent entre 320 000 \$ et 330 000 \$, toute chose étant égale par ailleurs.

M. Allard : Ils n'ont pas droit au Régime d'assurance-revenu militaire en cas de mutilation accidentelle.

Le sénateur Mitchell : Où voulez-vous en venir alors?

M. Allard : Nous voulons faire remarquer, qu'à un moment donné, l'indemnité d'invalidité devrait être augmentée.

Le sénateur Plett : En Australie, n'est-il pas vrai que plus vous êtes âgé, moins vous recevez d'argent?

M. Allard : Vous avez raison.

Le sénateur Lang : J'aimerais que l'on clarifie certaines choses quant à la teneur générale de nos discussions. C'est évident qu'il faut comparer des pommes avec des pommes. Si l'on compare des pommes avec des oranges, on peut facilement faire mal paraître les arguments des autres parties. Toutefois, il semble que nous avons fait beaucoup de progrès pour ce qui est de répondre aux préoccupations.

Comme il s'agit d'un document évolutif, est-ce que les changements à venir pourraient être apportés principalement dans le cadre du processus réglementaire, plutôt que d'exiger un retour à la case départ pour modifier la Nouvelle Charte des anciens combattants?

M. White : Je ne connais pas très bien la façon de procéder pour apporter des changements. Si des modifications doivent être faites, conformément aux engagements qui ont été pris, nous devrions examiner la situation et faire les recherches nécessaires pour comprendre exactement quelle est leur nature, comment ils toucheront les gens et quelle sera leur répercussion sur les indemnités. S'il faut des mesures législatives pour apporter les modifications, c'est cette avenue que l'on empruntera. Mais s'il suffit d'amender le règlement pour modifier les prestations pour perte de revenus à cette étape, ce sera encore plus simple. Si le ministère a le pouvoir d'apporter ces changements à l'interne, c'est excellent.

Senator Banks: Many of these things can be done by regulation. However, some require legislative changes, and among those are changes to sections 19(1) and 23(1) of the original charter. Everyone is glad to see evidence that it is a living charter. This is the first time that it shows up to be the case. With regard to those two sections, the New Veterans Charter Advisory Group and the special needs advisory group both recommended that the amount should be moved from 75 per cent to 100 per cent.

Mr. Allard: That is correct.

Senator Banks: What is your comment on the fact that it was not?

Mr. White: We would like to see it go to 100 per cent. We think it is fair and equitable. It will assist in compensating the individual as he goes through.

Senator Banks: When the special needs advisory group and the New Veterans Charter Advisory Group make recommendations, are you satisfied that attention is paid to them? I picked out one single example where it was not, but are there examples where they are given effect?

Mr. Allard: We are happy that there is a systemic approach to making corrections where corrections are needed. It is true that veterans deserve the best that they can get because they have sacrificed their lives for their country and put their physical and mental health at risk. At the end of day, progress is made in steps, and we are happy that progress is made in steps. We are happy also that an amendment has been proposed in the current bill that would invite renewal on a regular basis of the New Veterans Charter so at least it would be looked at every two years. That is an important element to have in place that will at least not necessitate sitting for another five years before we see further improvements. There is a two-year window.

[*Translation*]

Senator Pépin: Among veterans, there are women.

Mr. Allard: Yes.

Senator Pépin: I am wondering whether they have different needs, special needs, or whether everything is equal and they get the same services and the same amounts as their male counterparts.

Mr. Allard: I think that we have already discussed the matter before the subcommittee and that you even met with female veterans. Clearly, their needs may be different. At the end of a day, the benefits are the same. As to whether there is need for refining, I believe so. But in terms of benefits, they are the same.

Le sénateur Bank : Bon nombre de ces choses peuvent être faites par voie réglementaire. Toutefois, certains éléments nécessitent des changements législatifs, dont les modifications apportées aux paragraphes 19(1) et 23(1) de la Charte initiale. Tout le monde est heureux de voir qu'il s'agit vraiment d'un document évolutif. C'est la première fois qu'on peut le constater. Pour ce qui est de ces deux paragraphes en question, le Groupe consultatif sur la Nouvelle Charte des anciens combattants et le Groupe consultatif sur les besoins spéciaux ont tous les deux recommandé que le taux passe de 75 à 100 p. 100.

M. Allard : C'est exact.

Le sénateur Banks : Comme cela n'a pas été fait, pouvons-nous connaître votre réaction?

M. White : Nous aimerions que cela passe à 100 p. 100. Nous pensons que c'est juste et équitable. Cela aidera à indemniser la personne qui doit vivre cette épreuve.

Le sénateur Banks : Lorsque le Groupe consultatif sur les besoins spéciaux et le Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants font des recommandations, estimez-vous qu'on en tient compte? J'ai donné un exemple où on ne l'a pas fait, mais y a-t-il des cas où les recommandations sont adoptées?

M. Allard : Nous sommes heureux de constater qu'il y a une méthode établie pour apporter les correctifs qui s'imposent. Il est vrai que les anciens combattants méritent ce qu'il y a de mieux parce qu'ils ont sacrifié leur vie pour leur pays en mettant en péril leur santé physique et mentale. En fin de compte, les progrès sont faits étape par étape, et nous nous en réjouissons. Nous sommes également heureux que le projet de loi à l'étude fasse l'objet d'un amendement qui ferait en sorte que la nouvelle Charte des anciens combattants soit réexaminée à tous les deux ans, ce qui favoriserait son renouvellement fréquent. C'est un élément important à mettre en oeuvre, car il ne serait plus nécessaire d'attendre encore cinq ans avant d'apporter d'autres améliorations. Le délai serait de deux ans

[*Français*]

Le sénateur Pépin : Parmi les anciens combattants, vous avez des femmes.

M. Allard : Oui.

Le sénateur Pépin : Je me demandais si elles ont des besoins différents, des besoins spéciaux ou si tout est équitable et si elles ont les mêmes services et les mêmes montants que leurs collègues masculins?

M. Allard : Je pense que nous en avons déjà parlé au sous-comité et que vous avez même rencontré des femmes anciennes combattantes. C'est certain que les besoins sont peut-être différents pour les femmes. En définitive, les bénéficiaires sont les mêmes. De là à faire un affinage, je pense que oui, mais au niveau des bénéficiaires, ils sont les mêmes.

[English]

Mr. White: I would add that there should be additional study about what the needs are, because the needs are different.

Mr. Allard: They are more complex.

[Translation]

Senator Pépin: I agree. I am looking at your publication, which is quite nice, but there are never any woman pictured on it, always men. I like them. It was a comment. But I would like to see some women from time to time.

[English]

Mr. White: We can correct that next time.

The Chair: She always makes a good point.

Gentlemen, thank you very much. We look forward to speaking with you as we continue to take your advice and that of others. This is only just the beginning of the changes that are needed and desired and deserved. We will get back to that issue as soon as we possibly can. Thank you again for your patience.

We will now ask Brigadier-General (Retired) Joseph Sharpe to join us. Our apologies to you as well because we have been changing everybody's schedule. Joe Sharpe joined the Royal Canadian Air Force in 1965 under the regular officer training plan. He completed his military career as a brigadier-general, serving on the air staff as the director general responsible for air force development. He served as a special adviser to the CF/DND Ombudsman on Operational Stress Injuries, specifically post-traumatic stress disorder, and he currently serves as a board member of the Canadian Defence Association Institute.

You have heard my comment to the others. We will ask you for your brief comments on Bill C-55, the bill in front of us tonight, and then we will have some questions. Thank you.

Brigadier-General (Retired) Joseph Sharpe, as an individual: Thank you for the invitation. I will condense the points I was going to make to a couple of minimum ones.

I will touch briefly on the background. My interest in veterans started as the chair of the Croatia Board of Inquiry in 1999, a year or two before I took off my uniform. At that point, frankly, I was disgusted to discover how we were treating our veterans, and that became a lasting interest I have had in the years since I have taken off my uniform. I have an encompassing or ongoing interest in veterans affairs and how we deal with this. I have maintained contact with many veterans, and I am here today talking just as an old guy who talks to many veterans. I have served six years since retirement as an honorary colonel with the Air Force, and I

[Traduction]

M. White : J'ajouterais qu'il faudrait également examiner de plus près la nature des besoins, parce qu'ils diffèrent.

M. Allard : Ils sont plus complexes.

[Français]

Le sénateur Pépin : Je suis d'accord. Je regarde votre revue qui est très bien, mais vous ne voyez jamais une femme, ce sont toujours des hommes. Je les aime bien. C'était un commentaire. Mais j'aimerais bien qu'on mette des femmes à l'occasion.

[Traduction]

M. White : Nous y verrons pour la prochaine fois.

La présidente : Elle présente toujours des points valables.

Messieurs, merci beaucoup. Nous espérons pouvoir compter à nouveau sur vos points de vue dans la poursuite de notre étude. Cela ne représente que le début des changements qui sont nécessaires, souhaités et mérités. Nous reviendrons sur cette question dès que possible. Encore une fois, merci de votre patience.

Nous demandons maintenant au brigadier général à la retraite Joseph Sharpe de se joindre à nous. Nous vous présentons également des excuses parce que nous avons changé l'horaire de tous les témoins. M. Sharpe a joint les rangs de l'Aviation royale canadienne en 1965 dans le cadre du Programme de formation des officiers de la Force régulière. Il a terminé sa carrière militaire en tant que brigadier général et directeur général responsable du développement de la Force aérienne au sein de l'état major de la Force aérienne. Il a été conseiller spécial de l'ombudsman des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale relativement aux traumatismes liés au stress opérationnel, et notamment au trouble de stress post-traumatique. Il est actuellement membre du conseil d'administration de l'Institut de la Conférence des associations de la défense.

Vous avez entendu mes indications aux autres témoins. Nous vous demandons de formuler de brèves observations sur le projet de loi C-55, le sujet de notre séance de ce soir, et nous passerons ensuite à une période de questions. Merci.

Brigadier général (à la retraite) Joseph Sharpe, à titre personnel : Merci de votre invitation. Je vais essayer de m'en tenir aux quelques éléments les plus importants.

J'aimerais parler brièvement du contexte. J'ai commencé à m'intéresser aux anciens combattants lorsque j'étais président de la Commission d'enquête sur la Croatie en 1999, un an ou deux avant que je prenne ma retraite. En toute franchise, j'ai alors été dégoûté de la façon dont nous traitons nos anciens combattants et, depuis ma retraite, je n'ai pas cessé de m'intéresser à leur sort et à la manière dont nous abordons ces questions. Je suis resté en contact avec de nombreux anciens combattants, et c'est un peu pour me faire le porte-parole de ces vieux camarades que je suis ici aujourd'hui. Depuis ma retraite, j'ai servi pendant six ans en tant

am currently the Colonel Commandant for the military police, so I do maintain contact with many serving members on a regular basis.

I should also acknowledge that I chaired the financial gaps subcommittee of the New Veterans Charter Advisory Group. That is my ongoing interest in this activity, and what I bring in terms of Bill C-55 is that transition from the New Veterans Charter Advisory Group recommendations to Bill C-55. It is with that background that I will make a few comments on what I had hoped to see in Bill C-55.

In short, looking at the financial gaps, which is my focus, or my background, I had hoped to see two key issues dealt with in Bill C-55. To a certain extent, they have been touched on, so I am not black or white here on this one because there is a little bit of give and take.

The first thing we wanted to see was an end to a disability insurance approach to dealing with our veterans. I feel personally that that disrespects the sacrifice and the service that our members make.

We also wanted to see, and this is a bit of an esoteric point, a better approach to communication. Many of our veterans believe that the New Veterans Charter and Bill C-55 will not work well for them, but they do not understand it. We are doing a lousy job, to use a technical term, of communicating what is in these various pieces of legislation. Frankly, most soldiers cannot understand three quarters of what they see on the Veterans Affairs website that tries to explain this stuff to them. There is a problem there. We need to learn to communicate. With Bill C-55, I have not seen better communication than I have seen in the past. That is another major point.

There are two outcomes I would have been looking for in the objective of Bill C-55 and other changes that will follow. The goal, in my opinion, and this is, I guess, an opinion a bit tempered by talking with people, must be to ensure that veterans who are permanently disabled receive 100 per cent income replacement at a level consistent with a normal military career. I do not understand why we do not accept that as basically a context within which to discuss the rest of these issues. That can be easily and simply done.

Second, I believe the changes that are made to the New Veterans Charter ought to reflect an entitlement approach to economic benefits that acknowledges both the economic and the non-economic losses that a veteran suffers when his or her career is ended by an injury, either physical or psychological. I believe we must learn to treat our veterans and their families with respect

que colonel honoraire auprès de la Force aérienne, et je suis actuellement colonel commandant pour la police militaire, de sorte que je reste en communication avec de nombreux militaires encore en service.

J'aimerais également signaler que j'ai été président du sous-comité sur les lacunes financières du Groupe consultatif sur la Nouvelle Charte des anciens combattants. Voilà qui témoigne bien de l'intérêt incessant que je porte à ces questions. Je suis donc à même de vous parler de la transition entre les recommandations formulées par le Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants et l'étude du projet de loi C-55. C'est dans ce contexte que je vais présenter quelques observations sur ce que j'aurais aimé voir dans le projet de loi C-55.

En résumé, pour ce qui est des lacunes financières, mon principal point d'intérêt, j'aurais aimé retrouver deux éléments clés dans le projet de loi C-55. Comme ces aspects ont été en quelque sorte abordés, je n'ai pas une opinion tranchée sur cette question; il y a du pour et du contre.

Nous souhaitons d'abord l'abandon d'une formule de type assurance-invalidité. J'estime que l'on manque ainsi de respect pour le sacrifice qu'ont fait les anciens combattants et les services qu'ils ont rendus à notre pays.

Nous préconisons également, et c'est un point quelque peu intrigant, une meilleure approche de communication. Bon nombre de nos anciens combattants estiment que la nouvelle charte et le projet de loi C-55 ne leur sont pas profitables, mais ils ne les comprennent pas. Nous faisons un piètre travail quand il s'agit de communiquer la teneur de ces mesures. Honnêtement, la plupart des soldats ne comprennent pas les trois quarts de ce qu'ils voient sur le site d'Anciens Combattants Canada où l'on essaie de leur expliquer ces choses. Il y a donc problème. Nous devons apprendre à communiquer. Pour ce qui est du projet de loi C-55, je ne constate pas que la communication est meilleure qu'auparavant. C'est un autre point majeur.

Il y a deux grands objectifs qui auraient dû être visés pour le projet de loi C-55 et les changements qui vont en découler. À mon avis, et je pense qu'il s'agit d'une opinion quelque peu tempérée par mes échanges avec d'autres personnes, il convient de s'assurer que les anciens combattants qui sont handicapés de façon permanente reçoivent des prestations de remplacement de revenu correspondant à 100 p. 100 de ce qu'ils auraient touché si leur carrière militaire avait suivi normalement son cours. Je ne comprends pas pourquoi nous n'acceptons pas qu'il s'agit du principe de base en fonction duquel nous devons discuter de toutes les autres questions. Cela peut se faire facilement et simplement.

Deuxièmement, je crois que les modifications apportées à la Nouvelle Charte des anciens combattants devraient reconnaître que les pertes économiques et autres subies par un vétéran font de lui un ayant droit pour ce qui est des prestations versées quand sa carrière prend fin en raison d'une blessure, physique ou psychologique. Je pense que nous devons apprendre à traiter

and leave their dignity intact. That is what I mean by an entitlement basis and rather than, "I am injured, and here is what I want you to do for me."

Bill C-55 has been described as a first step, and I recognize that. I certainly recognize that these changes must be made incrementally. We will not fix everything in one shot.

My personal opinion is that Bill C-55 misses the mark in that it does not yet ensure that members who are permanently disabled receive 100 per cent income replacement. I think that should be the first step. We are talking about 100 per cent at a level consistent with a normal military career, not one that is fixed at a point when the injury occurred.

It is certainly coming a lot closer and is making some very positive changes, at least for some of our members. I am not sure how many, but at least some of them are benefiting. However, I believe it needs to remain focused on reaching that ultimate goal of achieving 100 per cent. There are many troubling economic aspects still remaining with this legislation.

With respect to the non-economic losses, the options outlined in Bill C-55 for payment of the disability award are a very good start. However, the amount remains far below the equivalent civilian settlement, and that must be dealt with. The \$500 sum is insufficient in terms of financial counselling, and a lot of the young guys I have talked to certainly needed financial counselling and did not get it. I am not sure whether more money there would have helped, since there are other issues.

Bill C-55 does continue to move the yardsticks forward, and that is a positive note. Veterans Affairs Canada should be congratulated on that. However, five years after the introduction of the New Veterans Charter, I am not sure they are moving either far enough or fast enough.

The Chair: Thank you very much for your very succinct comments.

Senator Banks: I have two questions. First, thank you for being here, and I will echo the chair's sentiments.

I am sure you know that all senators are in favour of this step. We will vote for it and it will pass, in short order. You talked about the insurance mentality. You did not use that word but I will. We asked that question earlier, and Mr. Hillier, who is still in the room, said it is not so. Some of us have been to Charlottetown and met with the people who do these things, and though we have never actually applied for these things and gone through the whole route, those people seemed really and truly dedicated to

nos anciens combattants et leurs familles avec respect et que nous devons préserver leur dignité. Voilà pourquoi j'estime que ce sont des ayants droit et non pas des blessés qui doivent réclamer qu'on s'occupe d'eux.

Le projet de loi C-55 a été annoncé comme étant une première étape, et j'en conviens. Je conviens que ce genre de modifications doit se faire progressivement. Nous n'allons pas tout régler d'un seul coup.

Le projet de loi C-55, et c'est mon opinion personnelle, n'atteint pas l'objectif étant donné qu'il ne garantit pas encore au vétéran atteint d'une invalidité permanente une allocation remplaçant la totalité de son revenu. Je pense que nous devrions commencer par là. Je songe ici à 100 p. 100 du niveau de revenu correspondant à une carrière militaire normale, et non pas au revenu touché par le vétéran au moment où il a été blessé.

Le projet de loi se rapproche grandement de cet objectif et apporte des changements très positifs, du moins pour certains vétérans. Je ne sais pas combien seront touchés par ces dispositions, mais il y en aura au moins un certain nombre. Cependant, je pense qu'il faut viser assurément l'objectif d'atteindre les 100 p. 100. Ce projet de loi comporte encore bien des éléments économiques troublants.

Quant aux pertes non économiques, les choix qui figurent dans le projet de loi C-55 pour le versement d'une indemnité d'invalidité constituent un très bon départ. Toutefois, les sommes prévues sont encore bien inférieures à des règlements civils équivalents, et il faudra y voir. Une somme de 500 \$ est insuffisante en matière de counselling financier. Beaucoup de jeunes vétérans auxquels j'ai parlé auraient eu besoin de conseils semblables, mais n'ont pas pu en obtenir. Je ne sais pas si une injection supplémentaire d'argent à cet égard aurait pu aider, étant donné qu'il y a tant d'autres aspects à considérer.

Le projet de loi C-55 constitue une avancée et une note positive. Le ministère des Anciens Combattants mérite des félicitations. Toutefois, cinq ans après l'entrée en vigueur de la Nouvelle Charte des anciens combattants, je ne suis pas sûr que le ministère aille assez loin ni assez vite.

La présidente : Merci beaucoup de ces remarques très succinctes.

Le sénateur Banks : Je vais vous poser deux questions. Tout d'abord, merci d'être venu et je fais miens les propos de notre présidente.

Je suis sûr que vous savez que tous les sénateurs appuient cette mesure. Nous allons voter et le projet de loi sera adopté à brève échéance. Vous avez parlé de la mentalité axée sur l'assurance. Vous n'avez pas utilisé cette expression, mais je vais le faire. La question a été posée tout à l'heure à M. Hillier qui est encore dans la salle et il a répondu qu'il n'en était rien. Certains d'entre nous sont allés à Charlottetown et ont rencontré les fonctionnaires responsables. Même si aucun d'entre nous n'a fait de demande de

doing the best they could for veterans. I would like to you to expand on that a bit because Mr. Hillier told us earlier today that is not the case.

Second, I have a problem with the idea of how it would work. I do not mean I disagree with it, but I do not understanding how it would work. You said you want to get to the point where there is 100 per cent replacement of income based on a normal military career. I do not know what a normal military career is or how you would actuarially determine that.

It is not normal that someone who joins as cadet, and who perhaps gets to be a corporal, eventually becomes a brigadier-general. I do not know what normal is. I know what you mean in that you cannot lock in someone who injured as a sergeant to a sergeant's salary, but they will not all become colonels or brigadier-generals, or even majors. How would you determine what is normal?

Brig.-Gen. Sharpe: I have often been called not normal in the past but I will take that in a positive sense.

The Chair: We are on the record here, I want you to know.

Brig.-Gen. Sharpe: I will touch on your second point first.

Regarding what makes a normal military career, I had a couple of chats about this issue with Lieutenant-General Semianiw when he was the Chief of Military Personnel. Quite frankly, it is easy to predict what a normal career is. The average soldier who joins as a private will not become a Canadian Forces chief warrant officer but will probably become a master warrant officer over the course of 25 to 30 years. The average officer, joining as an officer cadet, will probably retire as a major or a lieutenant-colonel. Depending on trade, education and other factors, we can come up with a relatively accurate model of what an average career would be.

My concern with basing it on the rank at the time of injury is that, if that injury had not interfered with a normal military career, the average individual would have seen an increase in baseline salary over the years, retiring at this other level. There should be something to reflect that model in the economic awards that we are talking about — not the non-economic awards. That is not hard to do. A model can be developed.

Senator Banks: There are 40-year sergeants.

Brig.-Gen. Sharpe: Yes, certainly. In talking with personnel people, we would be looking at averages and averaging out the 30-year captain with the 20-year brigadier-general, over a group of people.

cette sorte, n'a eu à suivre le processus, les fonctionnaires du ministère nous ont semblé véritablement et réellement dévoués, déterminés à faire de leur mieux pour les vétérans. J'aimerais que vous développiez un peu cette notion d'assurance, car M. Hillier l'a démentie.

Deuxièmement, j'entrevois un problème de fonctionnement. Cela ne veut pas dire je sois en désaccord avec vous, mais je ne vois pas comment les choses fonctionneraient. Vous préconisez qu'on en arrive à verser le revenu total en remplacement, et ce, compte tenu d'une carrière militaire normale. Je ne sais pas à quoi ressemble une carrière militaire normale et comment d'un point de vue actuariel, on pourrait fixer le niveau de remplacement.

Il n'est pas courant qu'un jeune cadet, ayant atteint peut-être le rang de caporal, devienne plus tard brigadier général. Je ne sais pas ce qui est normal. Je sais bien que l'on ne peut pas présumer qu'un sergent blessé devra se contenter de la solde de sergent le reste de ses jours, mais il est entendu que tous les sergents ne deviendront pas colonels ou brigadiers généraux, voire majors. Comment déterminez-vous donc ce qui est normal?

Bgén Sharpe : Très souvent on a dit que je n'étais pas normal par le passé, mais je vais interpréter vos propos de façon positive.

La présidente : Je tiens à vous dire que nos discussions sont enregistrées.

Bgén Sharpe : Je vais aborder votre deuxième question pour commencer.

Pour ce qui est d'une carrière militaire normale, j'en ai parlé à quelques reprises avec le lieutenant-général Semianiw quand il était chef du personnel militaire. À vrai dire, il est facile de prédire ce qu'est une carrière normale. Le soldat moyen qui commence au bas de l'échelle ne deviendra pas adjudant-chef, mais il deviendra probablement adjudant-maître au cours de sa carrière de 25 ou 30 ans. L'officier moyen, qui a commencé par être élève-officier, prendra sans doute sa retraite avec le grade de major ou de lieutenant-colonel. Suivant le corps de métier, les études et d'autres facteurs, on peut constituer un modèle relativement fidèle de ce qu'est une carrière militaire moyenne.

Voici ce que je crains, si on fonde le calcul sur le grade au moment de la blessure : en l'absence d'une blessure venant interrompre une carrière militaire normale, le vétéran aurait eu droit à une augmentation annuelle de son salaire de base, et aurait atteint un autre niveau au moment de la retraite. Les indemnités versées devraient donc tenir compte de ce parcours — mais on s'en abstenait dans le cas des avantages non financiers. Ce n'est pas difficile à réaliser. On peut concevoir un modèle.

Le sénateur Banks : Il y a des sergents qui le demeurent pendant 40 ans.

Bgén Sharpe : Tout à fait. Des discussions au service du personnel permettraient d'établir des moyennes en tenant compte de ceux qui restent capitaines pendant 30 ans et des brigadiers généraux qui le restent 20 ans. On tiendrait compte d'un groupe de gens.

Senator Banks: And warrant officers.

Brig.-Gen. Sharpe: Since I have become a part of the military police officer organization, we know someone may not have the same opportunities for rank progression that a fighter pilot would. Most pilots are promoted well beyond their level of expertise. I am a navigator, by the way, and Mr. Allard was a pilot, so there is a little bit of that in here. We can do that.

On the first question of the insurance mentality, that is not something I would attribute to the people in Veterans Affairs Canada. I have physically worked closely with the people inside Veterans Affairs for the last 10 years. There are some very dedicated people in there. It is not the people but the regulations and the rules.

I now chair what was the Mental Health Advisory Committee. We had a meeting here about eight or ten months ago. A senior VAC person almost broke down at that meeting, explaining why they could not do the right thing in one particular circumstance because the rules would not let them.

Therefore, when I talk about an insurance-based mentality, it is a bureaucratic mentality, not a people mentality. We are not talking about bad people but rather about rules that have not been thought through in the sense of how they impact people in many cases.

Senator Banks: There have to be rules, though.

Brig.-Gen. Sharpe: Absolutely.

Senator Banks: So your point is that they should be more flexible, then.

Brig.-Gen. Sharpe: They should be devolving more authority down to individuals in the system, and we would have a much better process.

Senator Mitchell: I wanted to follow up on that last comment. I was about to make or emphasize that point. It is clear when we met people who work there that they care deeply, but it is still happening. Therefore, what is the reason? You are saying it is the rules. That makes sense.

However, what process do you think we could recommend for changing those rules? Have you thought about that, or are you aware of it? Would it be a task force or people like you who are brought in?

Brig.-Gen. Sharpe: I hate to toot our own horn, but the New Veterans Charter Advisory Group did some good work, and we did good work because we had good people, including Veterans Affairs Canada staff who were assigned to our subcommittees. In that 60- or 70-page document, there are some very good ideas on how to do that. I would hesitate to introduce those at this stage.

Le sénateur Banks : Et également des adjudants.

Bgén Sharpe : J'ai pu observer que dans la police militaire, les officiers n'ont pas les mêmes débouchés pour avancer en grade que les pilotes de chasseurs. La plupart des pilotes sont promus bien au-delà de leur niveau d'expérience. Je suis un navigateur, soit dit en passant, et M. Allard était pilote. Vous voyez d'où vient la comparaison.

Pour ce qui est de la mentalité axée sur l'assurance, je ne pense pas que l'on puisse taxer les fonctionnaires d'Anciens Combattants Canada d'une telle mentalité. Il y a 10 ans que je travaille en étroite collaboration sur place avec des fonctionnaires du ministère. Il y a là des gens extrêmement dévoués. Cette mentalité ne prévaut pas chez les fonctionnaires, mais dans les règlements.

En ce moment, je suis président du comité consultatif qui a remplacé le Comité consultatif sur la santé mentale. Nous nous sommes réunis il y a huit ou dix mois. Un fonctionnaire haut placé s'est presque effondré lors de cette réunion, car il expliquait un cas en particulier où l'on ne pouvait pas faire ce qui s'imposait parce que les règles l'interdisaient.

Par conséquent, quand je parle d'une mentalité axée sur l'assurance, j'accuse la mentalité bureaucratique et non pas la mentalité des fonctionnaires. Ces gens sont de bonne volonté, mais les règles n'ont pas été bien pensées en tenant compte de leurs conséquences réelles dans bien des cas.

Le sénateur Banks : Il faut cependant établir des règles.

Bgén Sharpe : Absolument.

Le sénateur Banks : Ainsi, vous préconisez qu'elles soient plus souples, n'est-ce pas?

Bgén Sharpe : Elles devraient permettre une plus grande délégation de pouvoirs aux fonctionnaires qui s'occupent de l'administration, car le processus a grandement besoin d'être amélioré.

Le sénateur Mitchell : J'allais dire la même chose ou plutôt abonder dans le sens de cette dernière remarque. Quand on rencontre les fonctionnaires, on constate qu'ils ont à coeur le sort des vétérans, mais les choses ne bougent pas beaucoup. Par conséquent, on peut se demander pourquoi. Vous accusez les règles. C'est logique.

Quel processus préconisez-vous pour changer ces règles. Y avez-vous réfléchi? Vous y êtes-vous attardé? Faudrait-il un groupe de travail ou faire appel à des gens comme vous?

Bgén Sharpe : Je n'aime pas prêcher pour ma paroisse, mais le groupe consultatif sur la Nouvelle Charte des anciens combattants a fait du bon travail. Nous avons fait du bon travail parce que le groupe était composé de gens dévoués, notamment des fonctionnaires d'Anciens Combattants Canada qu'on avait délégués à nos sous-comités. Vous trouverez dans ce document de 60 ou 70 pages de très bonnes idées sur la façon de procéder. J'hésiterais à les énumérer pour l'instant.

The Chair: We have studied those in the Veterans Affairs Subcommittee.

Brig.-Gen. Sharpe: It is a good piece of work.

Senator Mitchell: Let us get back to the point that you emphasized as your priority, which is the 100 per cent base instead of 75 per cent. I would like to understand what that might mean.

If an officer or another rank was earning \$80,000 a year, under your proposal he would be eligible for the lesser of 100 per cent or \$40,000. What currently occurs is that he gets the lesser of 75 per cent or \$40,000. In that case, he would get \$60,000 a year for the rest of his life instead of \$80,000 a year.

If he was not injured and stayed in the forces for another 20 years and never received a single raise, he would have earned \$400,000 more than he could now earn because he is injured. In addition to that, he might have been promoted to a rank that paid \$120,000 over 20 years, so the average would be \$100,000 over those 20 years, which is another \$20,000 that becomes \$400,000. Therefore, under your proposal, someone who is injured and who can therefore never progress in any career would be out \$800,000.

That is what we are talking about. That is a huge impact on someone's life — someone who sacrificed a whole bunch of what he was physically and otherwise to all of us Canadians.

Brig.-Gen. Sharpe: I will comment on that briefly.

The philosophy is that, if you are a young soldier off doing your job, you and your family have a quality of life and a certain expectation of maintaining that quality of life. I am troubled that we have a system that assumes you should only maintain 75 per cent of that quality of life. That is right at the beginning.

I can be corrected on this, but I believe the 75 per cent was originally an idea that was based on this being a tax-free type of pension or benefit. If it was taxed, then, it should be 100 per cent. If not, then it ought to be 75 per cent. We have to go back and have a think about that as the changes come forward in the future.

Why would we automatically assume 75 per cent is good enough for someone who is totally, permanently disabled? I have, on a personal level, dealt with a number of families for whom a drop to 75 per cent was very serious for the family's quality of life.

Senator Mitchell: Yes.

Brig.-Gen. Sharpe: That is what motivates me on this one. I have not done any of the sums, I must admit. I have done some visits and looked at some. A family in Winnipeg, for example, lost their house as a result of that.

La présidente : Nous avons étudié ce document au Sous-comité des anciens combattants.

Bgén Sharpe : C'est un très bon travail.

Le sénateur Mitchell : Revenons à la priorité que vous avez soulignée : partir de 100 p. 100, plutôt que de 75 p. 100. Je voudrais comprendre ce que cela pourrait signifier.

Si un officier ou un militaire d'un autre grade gagne 80 000 \$ par année, vous proposez qu'il soit admissible à la totalité de son salaire, avec un minimum fixé à 40 000 \$. Actuellement, on accorde un minimum de 40 000 \$ ou 75 p. 100 du salaire. En l'occurrence, cela représente 60 000 \$ par année pour le reste de la vie de l'intéressé, plutôt que 80 000 \$ par année.

Si cet officier n'avait pas été blessé et était demeuré au sein des Forces pendant encore 20 ans, sans recevoir une seule augmentation, il aurait touché 400 000 \$ de plus que ce qu'il touche ayant été blessé. En outre, il aurait pu être promu à un autre grade et son salaire aurait pu atteindre 120 000 \$, soit une moyenne de 100 000 \$ par année sur 20 ans, c'est-à-dire 20 000 \$ de plus pendant 20 ans, ce qui représente 400 000 \$. Par conséquent, en vertu de votre proposition, un officier blessé qui ne peut pas poursuivre sa carrière aurait un manque à gagner de 800 000 \$.

Voilà donc la situation. Cela a des conséquences énormes dans la vie de quelqu'un qui a sacrifié énormément et dont les capacités physiques et autres ne sont plus les mêmes que celles dont jouissent les autres Canadiens.

Bgén Sharpe : Je vais vous répondre brièvement.

Voici la théorie : un jeune soldat en service jouit avec sa famille d'une qualité de vie et nourrit certaines attentes quant au maintien de cette qualité de vie. Je n'aime pas que notre système parte du principe qu'il ne devrait pouvoir préserver que 75 p. 100 de cette qualité de vie.

Qu'on me reprenne si je me trompe, mais je pense que l'on a fixé un taux 75 p. 100 au départ, car on supposait que les pensions ou les prestations seraient libres d'impôt. S'il y avait imposition, alors ce serait 100 p. 100. Sans imposition, cela devait être 75 p. 100. Il va falloir revoir cela et y réfléchir quand viendra le temps d'apporter d'autres modifications.

Pourquoi supposer automatiquement que 75 p. 100, c'est suffisant pour quelqu'un qui est dans une situation d'invalidité totale et permanente? Personnellement j'ai eu affaire à certaines familles dont la qualité de vie s'est gravement dégradée quand leur revenu a chuté à 75 p. 100.

Le sénateur Mitchell : Je vous suis.

Bgén Sharpe : Voilà donc ce qui me motive à cet égard. Je dois avouer que je n'ai pas fait de calcul. Je me suis rendu chez certains vétérans pour constater la situation. Une famille de Winnipeg par exemple a perdu sa maison dans ces conditions.

Senator Mitchell: A drop of 25 per cent would be catastrophic for most people and even those not under the pressures of grievous injury and psychological and physical problems.

Brig.-Gen. Sharpe: To me that is fundamental. That is why I am not disappointed to see us moving forward. Bill C-55 is great: We are seeing momentum; the point has been made that it is a living charter; and we need to see this process happening. However, I am disappointed we did not grapple with that issue right at the beginning.

Senator Mitchell: The flip side is that a soldier who has been receiving this program to this point, let us say for the last five years, and who is at three quarters, if he was earning \$40,000 when his injury occurred, is now getting \$30,000. He has lost \$10,000 a year over what he would have received had this \$40,000 base been in five years ago. That is \$50,000. Would you make a case for this being retroactive?

Brig.-Gen. Sharpe: I am not technically qualified to say that, but conceptually yes, absolutely. We have a problem of unintended consequences of changes. I do not want to go too far down that road, but if we do not think through the consequences of the changes, sometimes we have some serious unintended ones, and we end up with a whole bunch of guys marching on Parliament Hill because they see some inequity in the system. We need to think some of these things through. I am not qualified to actually to say.

Senator Mitchell: Is it worth pursuing?

Brig.-Gen. Sharpe: It is worth pursuing.

The Chair: Thank you very much. We appreciate your comments and your thoughts, and we will hear from you again in the future because I think everyone agrees with the advice we have heard here again today, and that it is a start and a good one, but it is just a start.

Is it agreed, honourable senators, that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-55?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We have officials in the room who have agreed to stay in case anything comes up that we do not understand.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Le sénateur Mitchell : Pour la plupart des gens, une diminution de revenus de 25 p. 100 pourrait être une catastrophe, même pour ceux qui n'ont pas à subir les pressions d'une blessure grave et de problèmes psychologiques et physiques.

Bgén Sharpe : Selon moi, c'est fondamental. Voilà pourquoi je ne suis pas du tout navré que nous progressions de ce côté-là. Le projet de loi C-55 est excellent : nous constatons un élan de changement; on a dit qu'il s'agissait d'une charte évolutive; et il faut que ce processus se poursuive. Toutefois, je suis navré que l'on n'ait pas réglé le problème tout de suite.

Le sénateur Mitchell : D'un autre côté, un soldat bénéficiant de ce programme actuellement, disons depuis cinq ans, touchant les trois quarts de sa solde, reçoit 30 000 \$ si au moment de sa blessure, son salaire était de 40 000 \$. Autrement dit, il perd 10 000 \$ par année puisqu'il ne touche pas son plein salaire de 40 000 \$ depuis cinq ans. Cela représente une perte totale de 50 000 \$. Iriez-vous jusqu'à dire qu'il faudrait que cette mesure soit rétroactive?

Bgén Sharpe : Je n'ai pas la compétence voulue pour vous répondre à cet égard mais théoriquement, je dirais oui, absolument. Le problème est qu'il y a des conséquences fortuites à cause des modifications. Je ne veux pas trop m'aventurer, mais si on ne réfléchit pas sérieusement aux conséquences des modifications, parfois de graves situations surgissent sans que cela soit intentionnel. C'est alors que des gens manifestent sur la Colline du Parlement parce qu'ils constatent une injustice. Il faut donc réfléchir sérieusement. Mais je ne suis pas en mesure de vous répondre.

Le sénateur Mitchell : Cela vaut-il la peine d'approfondir l'idée?

Bgén Sharpe : Oui.

La présidente : Merci beaucoup. Nous vous remercions de vos observations et nous allons certes vous recevoir de nouveau parce que je pense que tous les membres du comité ont bien saisi le message que vous nous avez lancés aujourd'hui : ce projet de loi est un début et un bon début, mais c'est tout ce qu'il est.

Honorable sénateurs, sommes-nous d'accord pour passer à l'étude article par article du projet de loi C-55?

Des voix : D'accord.

La présidente : Les fonctionnaires du ministère ont accepté de rester dans la salle au cas où nous aurions besoin d'explications.

Le titre est-il réservé?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 1, où figure le titre abrégé, est-il réservé?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 3 est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 9?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 10?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 11 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 12?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 13?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 15?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 16?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 17 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 18 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 19?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 20?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 20.1?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 21?

Hon. Senators: Agreed.

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 9?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 10?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 11 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 12?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 13?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 14 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 15?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 16?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 17 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 18 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 19?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 20?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 20.1?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 21?

Des voix : Adopté.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Okay. Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Wonderful; thank you very much.

Senator Nolin: Do you want to report back?

The Chair: Yes. Is it agreed that I will report this bill as soon as possible to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: If they are still sitting, I will be running over there in just a moment, but we do not know whether they are. Can we have officials look at that? Thank you.

I truly appreciate this. I know that this is a complicated matter, and I really do thank you for moving with this as quickly as you did. I thank you for staying. We have brought you here and kept you here, and now we do not need you. We want you; we just do not need you.

Does everyone agree that we can go in camera for a moment to deal with the budget?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee continued in camera.)

(The committee continued in public.)

The Chair: We will return now to the public portion of our hearing. We have a motion from Senator Lang, please.

Senator Lang: I would move a motion in respect to the forthcoming budget for 2012. I move that the following budget application for national security and defence policies of Canada for the fiscal year ending March 31, 2012, be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, following a final administrative review that will be overseen by the steering committee for a total of \$545,406.

The Chair: All in favour? Question?

Senator Banks: Are you sure you want the line about final arbitration by the steering committee?

The Chair: We have replaced that.

Senator Banks: You can leave that little bit out.

La présidente : L'article 1, où figure le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : D'accord. Le titre est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : Merveilleux. Merci beaucoup.

Le sénateur Nolin : Souhaitez-vous faire rapport du projet de loi?

La présidente : Oui. Êtes-vous d'accord pour que l'on fasse rapport de ce projet de loi au Sénat le plus tôt possible?

Des voix : D'accord.

La présidente : Si le Sénat siège toujours, j'irai dans quelques instants. Nous ne savons pas s'il siège encore. Pourrait-on demander aux membres du personnel d'y voir? Merci.

Je vous remercie. Je sais que ce sujet est compliqué et je vous remercie sincèrement d'avoir agi avec autant de diligence. Merci d'être resté. Nous vous avons demandé de venir et vous êtes restés longtemps, mais maintenant nous n'avons plus besoin de vous. Nous apprécions votre présence, mais nous n'avons tout simplement plus besoin de vous.

Êtes-vous d'accord pour que nous siégions quelques instants à huis clos pour discuter du budget?

Des voix : Oui.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

La présidente : Nous revenons maintenant à la partie publique de nos audiences. Le sénateur Lang voudrait déposer une motion.

Le sénateur Lang : Je voudrais présenter une motion sur le budget de 2012. Je propose que le budget portant mise en oeuvre des politiques nationales sur la sécurité et la défense du Canada pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012 soit approuvé pour être présenté au Comité sénatorial permanent de la régie interne des budgets et de l'administration à la suite d'un examen administratif final qui sera effectué par le comité directeur; ce budget est de 545 406 \$.

La présidente : Tous ceux qui sont pour? Questions?

Le sénateur Banks : Voulez-vous vraiment que la décision finale soit prise par le comité directeur?

La présidente : Nous avons remplacé cette ligne.

Le sénateur Banks : Vous pouvez supprimer ce bout-là.

The Chair: What will happen to cover is if they have said go and take some out of it, and if we need to do that quickly, so it is kind of a second stage. Is that wording still fine?

All in favour then?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you very much. That is agreed, and we will send it forward.

Again, thank you all very much for dealing with this so expeditiously. We will now see if the rest of our colleagues in the Senate will.

(The committee adjourned.)

La présidente : Ce qui va se passer c'est que si on nous demande d'en retirer un peu et que nous devons le faire rapidement, nous pourrons le faire, si bien que ce serait une espèce de deuxième étape. Ce libellé vous convient-il toujours?

Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

La présidente : Merci beaucoup. Nous sommes donc d'accord et nous allons en saisir le Sénat.

Une fois de plus, je voudrais vous remercier tous d'avoir discuté de ce sujet aussi rapidement. Nous verrons maintenant si nos autres collègues du Sénat pourront en faire autant.

(La séance est levée.)

APPEARING:

Wednesday, March 23, 2011

The Honourable Jean-Pierre Blackburn, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs and Minister of State (Agriculture)

WITNESSES:

Monday, February 28, 2011

National Defence:

Rear-Admiral Andrew Smith, Chief of Military Personnel;
Lieutenant-Colonel Patricia Henry, Director of Reserve Support Management.

Public Safety Canada:

Barry MacKillop, Director General, Law Enforcement and Border Strategies Directorate;
Sophie Beecher, Counsel, Legal Services.

Wednesday, March 23, 2011

Veterans Affairs Canada:

Keith Hillier, Assistant Deputy Minister, Service Delivery;
Bernard Butler, Director General, Policy and Research.

Office of the Veterans Ombudsman:

Chief Warrant Officer (Retired) Guy Parent, Veterans Ombudsman.

Royal Canadian Legion:

Brad White, Dominion Secretary;
Pierre Allard, Service Bureau Director.

As an individual:

Brigadier-General (Retired) Joseph Sharpe.

COMPARAÎT :

Le mercredi 23 mars 2011

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député, ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture)

TÉMOINS :

Le lundi 28 février 2011

Défense nationale :

Contre-amiral Andrew Smith, chef du personnel militaire;
Lieutenant-colonel Patricia Henry, directrice, Gestion de la Force de réserve.

Sécurité publique Canada :

Barry MacKillop, directeur général, Application de la loi et stratégies frontalières;
Sophie Beecher, conseillère juridique, Services juridiques.

Le mercredi 23 mars 2011

Anciens Combattants Canada :

Keith Hillier, sous-ministre adjoint, Prestation des services;
Bernard Butler, directeur général, Politiques et recherche.

Bureau de l'ombudsman des vétérans :

Adjudant-chef (à la retraite) Guy Parent, ombudsman des vétérans.

Légion royale canadienne :

Brad White, secrétaire de la Direction national;
Pierre Allard, directeur du Bureau d'entraide.

À titre personnel :

Brigadier-général (à la retraite) Joseph Sharpe.